

FONDATION ATEF OMAIS

A i m e r c ' e s t p a r t a g e r



AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE, PAYS DE LOIRE(FRANCE) ET LIBAN

**REFLEXION SUR LES POLITIQUES,
STRATEGIES ET PROGRAMMES
DE LA FATOM**

SOMMAIRE

PAGE

PARAGRAPHE

I- INTRODUCTION

Page 7

1.1 à 1.3

II- HISTORIQUE DE LA FONDATION ATEF OMAIS

Page 9

2.1 à 2.2

III- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

12

1- Zones et logiques d'intervention

12

3.1 à 3.3

2- Quels rôles pour l'Etat et la Société Civile dans la construction d'avenirs meilleurs ?

13

3.4

3- Quelles sont aujourd'hui les rapports entre l'Etat des pays qui nous intéressent et cette société civile redynamisée ?

13

3.5

4- Quelles conditions devraient donc être réunies pour que les acteurs soient amenés à agir dans le sens des transformations souhaitables ?

14

3.6 à 3.7

IV- MISSION, VALEURS ET PRINCIPES

17

1- Déclaration de Mission

17

4.1

2- Valeurs

17

4.2 à 4.6

3- Les Principes qui guident notre action

17

4.7 à 4.15

V- DEFINITION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES

23

5.1 à 5.3

A- LA SANTE POUR LE DEVELOPPEMENT

25

26

5.4 à 5.7

a- Renforcer l'offre de services de qualité par la réhabilitation/construction/rénovation des services de gynéco-obstétriques (maternités, blocs opératoires, services pré et post-natals)

27

5.8

b- Survie de l'enfant et du nourrisson

27

5.9

c- Récupération nutritionnelle et autonomisation des femmes.

28

5.10 à 5.11

d- Eau, assainissement et hygiène.

28

5.12

e- La Vaccination

29

5.13

f- Le sport au service de la santé et du développement

29

5.14

g- La lutte contre les violences basées sur le genre

29

	PAGE	PARAGRAPHE
V- MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES		
B- L'ÉDUCATION POUR LE DÉVELOPPEMENT	30	
a- Quelques indicateurs et analyse de la situation.	21	5.15 à 5.17
b- La réhabilitation, la construction et la rénovation des infrastructures scolaires	32	5.18 à 5.20
c- Alphabétisation et Education de base des adultes	33	5.21
d- Education des filles	33	5.22 à 5.24
e- Education pour tous et les enfants exclus.	34	5.25 à 5.27
	36	5.28 à 5.31
C- CULTURE ET DÉVELOPPEMENT	39	
a- La culture et les droits de l'homme	40	5.32 à 5.34
b- Égalité des sexes	42	5.35 à 5.36
c- L'Économie culturelle et créative.	42	5.37 à 5.38
d- Les villes et le patrimoine culturel : espaces des cultures et des peuples.	43	5.39 à 5.41
e- Routes thématiques et Tourisme culturel.	44	5.42 à 5.44
	46	5.45 à 5.48
D – ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT	49	
a- Hydraulique villageoise	50	5.49 à 5.53
b- Puits et Forages	51	5.54 à 5.55
c- Amélioration de l'hygiène en milieux scolaire et sanitaire.	52	5.56 à 5.57
	53	5.58
VI- OPERATIONNALISATION DES PROGRAMMES DE LA FATOM		
A –CONTEXTE GENERALE	55	6.1 à 6.3
B –LES OUTILS D'AIDE A L'OPERATIONNALISATION DES PROGRAMMES	58	6.4 à 6.5
I- INFORMATION ET COMMUNICATION	60	6.6 à 6.10
1-Site de la fondation Atef Omais	63	6.11
2-Site pour le réseau des partenaires	63	6.12
3-Le portail informatique de la fatom	64	6.13
4-Le webzine couleurs cacao	65	6.14
5-le réseau des partenaires	66	6.15

	PAGE	PARAGRAPHE
VI- OPERATIONNALISATION DES PROGRAMMES DE LA FATOM		
6- Rédaction, Edition et diffusion de Guide Fatom	67	6.15 à 6.16
7- Les Carnets et les livres culturels	68	6.17 à 6.18
8- Résultats envisagés et perspectives attendues des civilisations numériques et livresques utilisées par la Fatom	69	6.20 à 6.22
II- PARTENARIAT STRATEGIQUE SOLIDAIRE ENTRE LES ACTEURS SOCIAUX ET LA CREATIVITE CITOYENNE.	71	6.23
1- Le partenariat stratégique solidaire	71	6.24 à 6.26
2- Le Partenariat Public-privé	72	6.27 à 6.31
3- Le volontariat et le bénévolat	76	6.32 à 6.35
III- GESTION ET MOBILISATION DES RESSOURCES	79	
1- Contexte général	79	6.36 à 6.38
2- Comprendre la mobilisation des ressources	80	6.39
a- De diversifier ses sources de financement	81	6.40
b- Rassembler ses propres éléments, construire ses propres réseaux et créer des synergies.	81	6.41
c- Communication et prospection	81	6.42
d- Le développement de relations	82	6.43
e- Ce que recherchent les partenaires techniques et financiers	82	6.44 à 6.45
3- Elaboration et gestion d'un programme de mobilisation de ressources.	83	
a- Disposer d'un plan stratégique et le réviser de façon ad 'hoc et évolutive.	83	6.46 à 6.48
b- Savoir où vous vous situez avant d'arriver à destination : faire une analyse situationnelle.	84	6.49 à 6.50
c- Déterminer les cibles pour la Mobilisation des ressources	85	6.51 à 6.52
d- Choisir les bonnes combinaisons pour financer la fondation	86	6.53 à 6.56
4- Mécanismes de coordination, de mise en œuvre(GAR) et de suivi-évaluation des programmes et projets	87	
a- Concepts et définitions	87	6.57 à 6.61
b- La gestion axée sur les résultats	89	6.62
c- Le suivi des Effets	89	6.63
d- Evaluation des Effets	90	6.64
e- Importance des Partenariats	91	6.65 à 6.72
f- Outils servant à la programmation, au suivi et à l'évaluation.	92	
g- Rôles et Responsabilités.	93	6.73

	PAGE	PARAGRAPHE
VI- OPERATIONNALISATION DES PROGRAMMES DE LA FATOM		
5- Planification stratégique et opérationnelle et contrôle de gestion.	92	6.74
a- Principe de base et outil de la planification	93	6.75 à 6.78
b- Mécanismes de gestion au niveau des bureaux de pays	95	6.79 à 6.91
c- Coordination, Partage d'information et Communication	101	6.92
d- Contrôle de procédures et dispositions d'audit	102	6.93
ANNEXES	103	



Ph: Viviane Froger FORTAILLIER

I-INTRODUCTION

1.1 D'un point de vue général, il s'agit de fixer pour la **Fatom** un cadre d'intervention des politiques et stratégies de programmation desquelles découleront des plateformes de réflexions permettant d'élaborer des plans d'actions. Ces actions sont en particulier destinées à répondre, dans des secteurs qui seront définis, aux besoins des populations vulnérables que sont : les **enfants**, les **adolescents**, les jeunes, les **femmes** et les **séniors** (personnes âgées). Cette réflexion s'inscrit dans une conception du développement humain durable.

1.2 Le développement humain permet aux individus de mieux vivre en accroissant leurs potentialités et leurs libertés. Ses différentes dimensions (économique, sociale, culturelle, politique, éthique) sont concernées. Avec le développement durable, se pose la question de la transmission d'un montant de capital aux générations futures qui leur permet de vivre au moins aussi bien, en termes de niveau et de conditions de vie, que les générations actuelles. Dans ce contexte, la dimension durable du développement met l'accent sur le renforcement du **capital humain** et du **capital social**.

Un développement qui se veut humain et durable doit alors intégrer la durabilité sociale comme une de ses composantes essentielles. Cette dernière veille à ce que la croissance économique n'engendre pas les déséquilibres sociaux qui obèrent le capital humain ou social, lui empêchant ainsi la poursuite de la croissance et l'amélioration des conditions de vie. L'accumulation et la préservation de ces deux formes de capital dans un monde marqué par la compétition internationale, qui accroît l'incertitude et l'insécurité, sont devenues indispensables.

Dans cette optique : **les individus sont la véritable richesse d'une nation**.

1.3 Le développement doit donc être un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun. Il a pour objectif fondamental de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre plus longtemps et en bonne santé, d'acquérir les connaissances qui aideraient dans leur choix et d'avoir accès aux ressources leur assurant un niveau de vie décent.

La durabilité, l'accessibilité aux services, la sécurité humaine sont des substrats à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et dans lesquels la contribution de la Fondation, certes limitée, s'inscrit.



II-HISTORIQUE DE LA FONDATION ATEF OMAIS

2.1 La Fondation est née de l'initiative et de la volonté de mettre une forme et un modèle d'action au service de la générosité d'une famille d'entrepreneurs dont les membres ont vu les générations naître et se succéder pour la plupart au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Né au Sénégal le 24 Octobre 1928, **M. ATEF OMAIS** rejoint son frère aîné et ses cousins en Côte d'Ivoire où il débarque à Sassandra d'un congé en provenance de Dakar le 21 Juillet 1951. Après trois ans à Sassandra, il arrive à Gagnoa. De là commence une vie et une carrière professionnelle qui lui vaudront des succès dans : le commerce du café-cacao, l'hôtellerie et l'industrie. Tout ceci en s'associant avec ses frères et son beau frère **M. Moustapha Khalil**. Fondateurs des deux sociétés qui sont les principaux partenaires de la Fatom à savoir : la **SN SOTICI** et l'**Hôtel TIAMA**, **M. ATEF OMAIS** (aujourd'hui disparu) a porté tout au long de sa carrière les valeurs de partage et d'amour qui constituent le socle de la Fondation et sans lesquelles aucunes entreprises humaines n'a de sens. Son épouse, Mme **Zanouba OMAIS**, et ses enfants (**Ramzi, Houda et Ahmed**) appuyés par un réseau de partenaires (constitués de plus de **150** entreprises engagées) veillent et participent au financement et au développement des activités de l'institution.

"Notre contribution au développement économique et social nous amène, en tant qu'association, à nous interroger sur les enjeux, contraintes, les finalités recherchées et sur les rôles des différents acteurs".

2.2 Au-delà de la générosité qui caractérise l'esprit de famille, l'idée de la Fondation est apparue comme une évidence. Il s'agissait de rendre un peu ou partie de ce que la providence et le travail leur a donné, afin de mieux organiser et canaliser cette générosité au travers d'une institution pouvant répondre aux sollicitations quotidiennes. Le contexte de crise politico-militaire qu'a connu la Côte d'Ivoire entre **2002** et **2011**, la pauvreté accrue de la population ivoirienne (**49%** vivaient en dessous du seuil de la pauvreté en **2008**) et notamment des populations déplacées (plus de **700 000** à Abidjan entre **2002** et **2006**) et les défis colossaux qui en résultaient sur les plans de la santé et de l'éducation en particulier, ont favorisé la création de la Fatom en novembre 2009 par la délivrance de son récépissé provisoire et son inscription au Journal officiel en Juillet 2010.

Une année auparavant, un acte fondateur avait consolidé dans les esprits de la Famille cette volonté de créer la Fondation à travers un partenariat entre la SN SOTICI et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) visant dans un premier temps : la réhabilitation de 09 maternités et 02 blocs de gynéco-obstétriques. Ce partenariat a établi l'esprit suivant lequel seraient, par la suite, guidés les actions de la Fatom qui se veut être une interface et un catalyseur d'expériences.





III-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1-Zones et logiques d'intervention

3.1 L'Afrique de l'Ouest dans un premier temps et les pays du sahel en particulier du fait de leurs vulnérabilités endémique et structurelle (conflits armés, désertification, croissance démographique, analphabétisme, épidémies, etc...), focalisent toute notre attention. Certains pays d'Afrique centrale (le Congo Brazzaville, le Cameroun, le Tchad, le Gabon), les pays de Loire en France et le Liban eut égard aux investissements économiques et financiers de nos partenaires, verront nos interventions s'y développer selon l'existence de **bureaux/délégations Fatom** et de projets sociaux qui seront sollicités.

L'intervention de la Fatom se caractérise donc par l'accompagnement de projets sociaux, en retour ou du fait des investissements de nos partenaires et/ou de la Famille ATEF OMAIS, réduisant ainsi les champs de l'opérationnalisation de nos interventions.

L'intervention de la Fatom se caractérise donc par l'accompagnement de projets sociaux, en retour ou du fait des investissements de nos partenaires et/ou de la Famille ATEF OMAIS, réduisant ainsi les champs de l'opérationnalisation de nos interventions.

3.2 L'Afrique de l'Ouest comptait 300 millions d'habitants en 2006, soit près de 43% de celle de l'Afrique subsaharienne. Avec sa diversité de cultures et d'ethnies, une dynamique démographique (3% par an) et économique (7% par an) réelles, un sous sol aux richesses incalculables, les processus d'intégration en cours offrent des potentialités importantes à l'accroissement des investissements privés en faveur du développement économique et au bien-être des populations. Cela suppose l'ouverture des marchés, des mesures d'incitations attractives, une paix et une gouvernance démocratique assurant une stabilité politique, une population formée, qualifiée, en bonne santé et surtout, puisant dans son riche patrimoine culturel pour créer les conditions du développement humain durable.

3.3 Le partenariat entre l'Afrique de l'Ouest, les pays de Loire(France), le Liban et d'autres pays d'Afrique centrale ouvre des portes à des opportunités que consolident une Histoire et une Langue, très largement, en partage : le Français. Notre contribution au développement économique et social nous amène, en tant qu'association, à nous interroger sur : les enjeux, les contraintes, les finalités recherchées et sur les rôles des différents acteurs.

En effet, les réflexions sur la contribution de la responsabilité politique du développement dans les zones d'interventions ainsi choisies montrent que l'ampleur des problèmes impose aux décideurs de consacrer une trop grande partie de leur énergie à la gestion de l'immédiat. Le « sous-développement » est une crise permanente dont l'intensité inhibe le plus souvent la mise en œuvre de politiques (à moyen et long terme) et la limite entre l'intérêt à court terme et celui des générations futures constituent le chemin difficile sur lequel les responsabilités des décideurs et de chaque citoyen doivent s'exercer et se construire.

2-Quels rôles pour l'Etat et la Société Civile dans la construction d'avenirs meilleurs ?

3.4 Trouver des réponses à cette question est le sens même de l'engagement de la Fatom qui consiste à :

- i) créer des synergies entre les différents acteurs mais principalement entre l'Etat et le secteur privé ;
- ii) accompagner et soutenir les efforts du premier en vue de la recherche du bien-être des populations au travers de la mobilisation des ressources et du partenariat dans les domaines qui sont les nôtres.

Au lendemain des indépendances, les nouveaux gouvernements de l'Afrique au sud du Sahara en général et ceux des pays qui nous intéressent n'ont pas eu véritablement de choix à faire :

seuls les Etats semblaient alors en mesure de jouer un rôle moteur dans la création des sociétés modernes. Les temps ont changé et l'on observe que plus ces pays ont une société civile forte, davantage les conflits sont évités et contenus. De plus les libertés et les droits sont respectés, même si les devoirs ne font pas toujours l'objet d'un consensus général.

La société civile a maintenant, depuis plus d'un quart de siècle, une dynamique propre et plus intense surtout lorsque les règles démocratiques s'exercent pleinement. Il est vraisemblable et souhaitable que cette dynamique devienne encore plus grande.

3-Quelles sont aujourd'hui les rapports entre l'Etat des pays qui nous intéressent et cette société civile redynamisée ?

3.5 Fils du pouvoir colonial et non émanation de la société civile, l'Etat était déjà à sa naissance en partie étranger à celle-ci et sans beaucoup de prise sur elle. Les efforts faits par la construction nationale et le développement de l'économie ont plutôt accentué le divorce entre les deux. Selon une expression de **G. Hyden**, il est maintenant "**suspendu au milieu des airs, au-dessus de la société**", incapable d'agir positivement sur les réseaux d'échanges au sein de cette société, réseaux que souvent il ne connaît pas.

Aujourd'hui, la vitesse de circulation de l'information au travers de réseaux sociaux tend même à le marginaliser sinon à le contester voir à le renverser. **Les crises Magrébines** sont bien là pour nous le rappeler.

4-Quelles conditions devraient donc être réunies pour que les acteurs soient amenés à agir dans le sens des transformations souhaitables ?

A l'avenir, quel que soit les scénarios, il semble inévitable vu le dynamisme nouveau de la société civile au travers de ces réseaux et collectifs interconnectés et le divorce croissant entre cette société civile plus économiquement et politiquement engagée et l'Etat, que leurs rôles respectifs soient profondément modifiés à plus ou moins long terme.

Mais les Etats existent et ils ont un rôle à jouer dans ces pays d'Afrique encore fragiles. Ces fonctions et rôles sont :

- *Assurer la sécurité des personnes et des biens ;*
- *Créer et stabiliser le cadre dans lequel puisse s'exprimer le dynamisme de la société civile et l'encourager (cadre juridique, économique, financier et fiscal dans lequel se place l'activité des individus, des entreprises et des collectivités locales) ;*
- *Réaliser et faire fonctionner les infrastructures nécessaires à l'expression de ce dynamisme (infrastructures économiques : transports, télécommunications et sociaux qui ne peuvent être réalisés et mis en œuvre par les acteurs autres que l'Etat) ;*
- *Prendre en charge la recherche scientifique et technique pour préparer et ouvrir des perspectives et opportunités d'avenirs ;*
- *Prendre les initiatives économiques que ne peut prendre la société civile (la privatisation a encore ses limites en Afrique au sud du Sahara).*

Ainsi, compte tenu de ce poids du secteur public, des problèmes de fonds liés à la cohésion sociale et du dynamisme de la société civile on voit se dessiner ce qui pourrait être "moins d'Etat" et qui pourrait déboucher sur "mieux d'Etat".

3.6 L'attitude de la majorité des populations des zones qui nous intéressent est caractérisée par ce que beaucoup ont appelé " un optimisme presque ontologique". Le fatalisme, le désir illimité de procréer, la providence pourvoira, la solidarité, la non peur du lendemain, une conception ouverte de l'espèce sont sûrement une grande force pour aborder la construction de l'avenir. C'est peut être aussi un handicap qui conduit à évacuer les vrais problèmes en ne voulant pas les voir (c'est d'ailleurs le seul aspect que les colonisateurs avait retenu de l'optimisme africain en général et de l'Afrique de l'ouest sahélien en particulier en le qualifiant "d'insouciance").

Une première condition essentielle d'un changement et d'une évolution vers des possibles différents est que tous ceux qui ont une responsabilité dans l'avenir de ces pays (la société civile, le secteur privé, les intellectuels qu'ils soient serviteurs de l'Etat ou non, qu'ils appartiennent aux élites dirigeantes ou qu'ils soient de modestes acteurs du jeu économique) soient informés de la situation réelle de leurs propres pays et de ses perspectives, du tableau des avenirs possibles et souhaités et de leurs conséquences mais aussi, des possibilités d'infléchir ces avenirs par des actions volontaires. D'où l'importance accordée à notre action, au sein de la Fatom, à nos plateformes d'information et de communication à savoir:

nos guides, nos carnets culturels, nos portails et sites informatiques globaux et spécifiques à chaque pays (nous y reviendrons).

Il faut donc amener ces populations à faire des choix et ces choix sont rendus possibles par l'accessibilité à l'information. Il faut que chacun prenne conscience des impasses dans lesquelles les sociétés sont déjà engagées, du fait du fonctionnement des groupes sociaux, et il faut que la minorité privilégiée prenne conscience qu'il est inévitable qu'elle soit atteinte à terme dans son niveau de vie et en particulier dans les conditions de crise.

Cela dit il ne suffit pas seulement d'être informé pour changer/modifier de comportement.

3.7 Le jeu des groupes sociaux est aussi nécessairement conflictuel. De plus, la restructuration des sociétés dans la sous-région et le changement dans les rôles ne peuvent être eux-mêmes que le produit de conflits résolus. La base de cette résolution est l'acceptation de consensus sur les problématiques qui fondent les objectifs nationaux tels que : **l'unité du pays**, le **développement d'une personnalité nationale/citoyenne** acceptant l'intégration et le **développement de l'économie**. Le consensus n'est pas l'unanimité.

Et des conflits internes sont nécessaires du fait de certains caractères communautaires traditionnels tels que la **gérontocratie**. De plus, chaque groupe d'acteurs sociaux a ses intérêts propres. Il est donc légitime qu'il les organise pour les défendre. C'est le jeu entre les groupes qui obligera à des compromis et fera évoluer les sociétés vers des avenir moins inacceptables. Pour que ces légitimités cohabitent, les règles de démocratie doivent être claires pour tous.

Pour réaliser toutes ces ambitions et faire du développement une priorité, une révision des cadres : juridique, financier (banque, crédits, prêts, garanties, etc. . .), fiscal (taxation, impôts), social (droits du travail et protection sociale), culturel (le patrimonialisme où le pouvoir et les ressources ne sont plus utilisés uniquement pour le bien de tous mais pour le profit d'une minorité) tous largement copiés et calqués sur les législations européennes devront être revus et rendus endogènes. Une mutation importante de l'aide essentiellement extérieure au profit de la mobilisation de ressources intérieures privées et citoyennes devra être encouragée. Pour ce faire les **cadres juridiques** et la **dé-fiscalisation** sur le don devront faire l'objet, dans le cadre des partenariats **publics-privés** en relation avec l'investissement social et productif, mais aussi du fait de l'exception culturelle, d'une large réflexion consensuelle.



IV- MISSION, VALEURS ET PRINCIPES

1-Déclaration de Mission

4.1 La Fatom est une association présente dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et en Europe. Elle a pour ambition de catalyser les expériences et les ressources du secteur privé afin de contribuer, dans les domaines : de la Santé, de l'Education et de la Culture, à l'amélioration des services et à la diffusion des connaissances en faveur des populations les plus vulnérables que sont : les enfants, les adolescents, les jeunes, les personnes âgées et celles présentant un handicap et, principalement dans tous ces secteurs en direction des femmes.

A la Fatom, AIMER C'EST PARTAGER

2-Valeurs

a- Le partage

4.2 Le partage découle d'une intervention et/ou d'une action qui place au centre de la réflexion ou de l'action une préoccupation qui est celle de l'homme. La prise en compte de l'Homme est au début et à la fin de toute entreprise humaine. Cette notion de partage qui découle de l'amour et du respect des autres est au cœur de la devise de la Fondation.

Elle place donc la solidarité et le partenariat comme l'essence de son existence. La Fatom se veut être un intermédiaire ou une interface faisant appel à des bonnes volontés ou à des expertises pour : démarrer, initier, prolonger, compléter ou renforcer sa contribution aux actions qu'elle mène dans le développement économique et social.

b- Egalité et Equité de genre.

4.3 Dans le monde, les femmes représentent plus de 50% de la population, 51% dans les pays que nous couvrons. Elles jouent un rôle important dans toutes les sphères de la société aussi bien sur le plan social, économique et politique entre autres. Elles contribuent au développement économique des pays et au bien être des populations. Toutefois les disparités entre sexe persistent du fait du statut social de la femme, d'une faible intégration du genre et d'inégalité de genre et des droits humains dans le processus de la planification du développement.

La Fatom œuvre en faveur de l'égalité des chances entre chaque homme et chaque femme.

c- La Liberté culturelle

4.4 L'autonomisation des femmes à travers l'équité entre les sexes promeut le but qu'est l'égalité des sexes comme le stipule, au demeurant, les préambules de toutes les constitutions qui se veulent républicaines et démocratiques à savoir un accès égal pour les femmes et les jeunes filles aux opportunités, aux ressources et à la prise de décision à tous les niveaux. La promotion de l'équité entre les sexes vise à aller au-delà de l'amélioration des conditions pratiques des femmes ; mais aussi à lutter contre les inégalités stratégiques de pouvoir entre les hommes et les femmes, à s'attaquer aux lois, politiques et pratiques discriminatoires et tout au moins à les faire connaître. Les associations et les mouvements de femmes sont des acteurs essentiels du développement et sont particulièrement importants en tant que moteurs de l'autonomisation et de la démocratisation des femmes.

4.5 Il est donc primordial d'inscrire dans l'action de la Fatom ces valeurs qui cherchent à donner davantage aux femmes la possibilité d'accéder et de contrôler les ressources, leur corps et le pouvoir politique. Il est vrai que cela dépasse le simple rétablissement de la structure de l'aide au développement et comprendre les inégalités systémiques. Cela nécessite que la société civile s'intéresse aussi à la mise en place d'une justice économique et sociale dans laquelle l'égalité des sexes aura une place centrale.

4.6 Pour répondre aux revendications croissantes des individus pour leur inclusion dans la société, le respect de leur appartenance ethnique, de leur religion et de leur langue requiert plus que démocratie et croissance équitable. Cela nécessite aussi des politiques multiculturelles qui reconnaissent les différences, encouragent la diversité et favorisent les libertés culturelles afin que chacun puisse avoir le choix de parler sa langue, de pratiquer sa religion et de participer à l'évolution de sa culture pour que chacun soit libre d'être ce qu'il souhaite. La culture est la marque la plus durable que l'humanité laisse derrière elle, et les êtres humains ont prospéré sur Terre essentiellement par la culture. Famille, Tribu, Seigneurie, Etat-nation.

"Je suis ma langue, mes symboles, mes croyances. Je suis. Et l'interprétation et la cohabitation intelligente des unes et des autres donnent. Nous sommes."



3-Les Principes qui guident notre action

4.7 Si notre approche du développement est fortement localisée et participative, la communauté est toujours au cœur de nos actions afin de pérenniser chaque acte posé et permettre les conditions de son appropriation. A la Fatom, tout se fait avec l'intervention et l'engagement de l'ensemble des acteurs : société civile locale, financiers, institutions et agences de mise en œuvre et d'exécution, Gouvernement.

- Principes fondamentaux
Les consultants, experts, salariés, bénévoles qui apportent leur soutien ou qui travaillent à la Fatom doivent partager les principes et valeurs directeurs suivants :

a- Intégrité

4.8 L'intégrité est une valeur fondamentale dans tous les aspects de notre vie professionnelle et personnelle. Par intégrité on attend les qualités suivantes, la liste n'étant pas exhaustive :

- Loyauté
- Impartialité
- Équité
- Honnêteté
- Transparence

Ces qualités fondent l'éthique du comportement et de la prise des décisions. L'intégrité de la Fatom étant tributaire de l'intégrité des personnes qui la soutiennent, ces dernières doivent :

- Refléter les valeurs de la Fatom dans leurs activités et leur conduite ;
- Prendre les décisions en faisant abstraction de tout avantage personnel éventuel ;
- Résister aux pressions politiques dans la prise des décisions ;
- Veiller à ne pas abuser du pouvoir ou de l'autorité ;
- Promouvoir en toutes circonstances les intérêts de la Fatom ;
- Prendre promptement les mesures efficaces pour régler les cas de comportement peu professionnel ou contraire à l'éthique ;
- Procéder aux nominations et octroyer les marchés sur la base du mérite et dans la transparence.

b- Professionnalisme

4.9 Les fonctions qu'exercent les salariés, consultants, experts, bénévoles de la Fatom impose un niveau élevé de professionnalisme. Ils doivent :

- Être fiers de leur travail ;
- Faire preuve de hautes normes de compétence ;
- Être consciencieux et efficaces dans la réalisation des objectifs et engagements ;
- Être motivés par des objectifs professionnels et non par des préoccupations personnelles ;
- Traiter leurs collègues de manière équitable et égale avec dignité et respect.
- Encourager le travail d'équipe.

c- Respect de la diversité

4.10 La Fatom est fière de la diversité de son effectif et de ses collaborateurs, et de la variété des origines, des cultures et des expériences qu'elle apporte. Les collaborateurs de la Fatom doivent adhérer à cette diversité, y voir un atout et :

- Travailler efficacement avec des personnes de toutes origines ;
- Respecter et comprendre des points de vue divers
- Eviter les stéréotypes ;
- Ne faire aucune discrimination à l'encontre de tout individu ou groupe ;

d- Conflits d'intérêts

4.11 Les salariés, bénévoles, consultants de la Fatom peuvent tous à un moment ou un autre, se trouver devant un dilemme éthique faisant intervenir un conflit d'intérêts. Certains de ces conflits peuvent être complexes et difficiles à identifier.

En règle générale, les membres de la Fatom doivent éviter les situations où ils pourraient être perçus comme bénéficiant directement ou indirectement, ou comme faisant bénéficier un tiers, des décisions qu'ils prennent.

Idem lorsque cette perception est infondée, il faut être conscient de la façon dont une décision, si elle n'est pas expliquée, peut être perçue par autrui.

e- Domaines possibles de conflit d'intérêts

- 4.12**
- Distribution honorifiques, cadeaux et rémunération ;
 - Favoritisme ;
 - Emploi et activités à l'extérieur de la Fatom ;
 - Utilisation de renseignements confidentiels ;
 - Utilisation des biens et d'autres avoirs de la Fatom.

Certaines situations de conflits d'intérêts n'impliquent pas nécessairement qu'il y a eu faute mais si elles ne sont pas identifiées et gérées convenablement, elles peuvent compromettre notre travail et l'intégrité de la Fatom. Il importe au plus haut point de préserver en toutes circonstances l'indépendance et l'impartialité du processus de prise de décisions des responsables. Les conflits d'intérêts ne peuvent être convenablement évités ou résolus que si chacun place clairement les intérêts de l'institution au dessus de ses propres intérêts.

f- Harcèlement

4.13 La Fatom prend les allégations de harcèlements très sérieusement et met en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes formes de harcèlement.

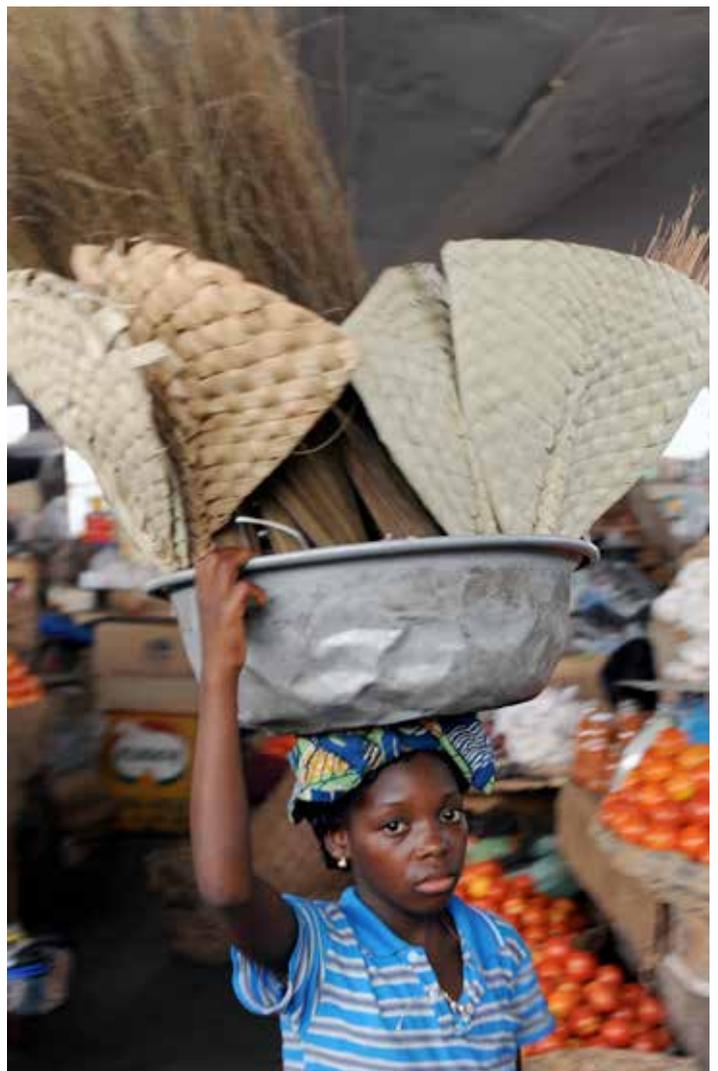
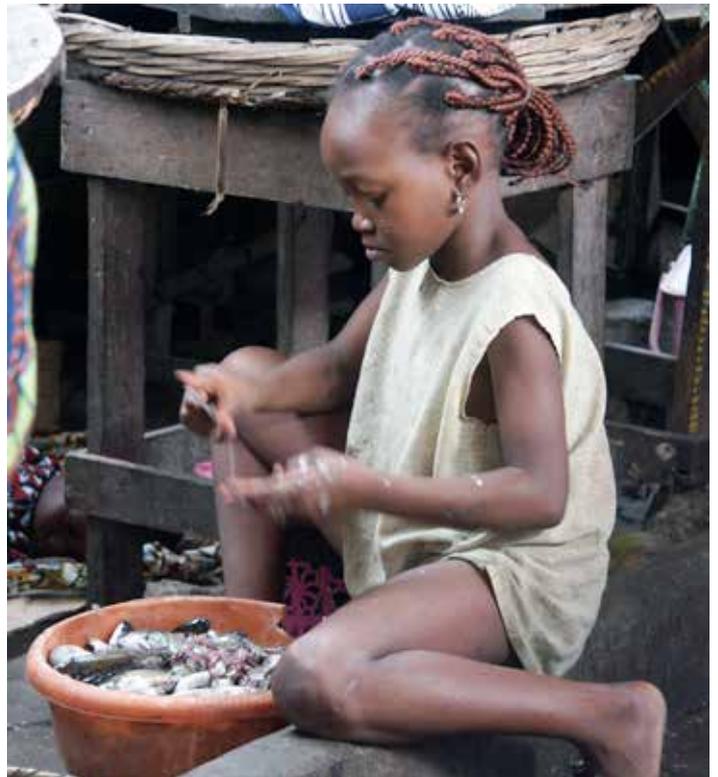
g- Abus de pouvoir ou d'autorité.

4.14 L'abus de pouvoir ou d'autorité dans le cadre du travail peut intervenir aussi bien avec les parties prenantes extérieures qu'avec d'autres membres du personnel à l'intérieur. Il peut avoir de graves conséquences affectant le moral du personnel et les relations professionnelles.

L'abus de pouvoir ou d'autorité peut prendre diverses formes dont les suivantes :

- *Intimider ou harceler le personnel ;*
- *Demander des faveurs ou services personnels ;*
- *Faire pression sur le personnel pour l'amener à déformer la réalité des faits ou à violer les règlements ;*
- *Entraver l'aptitude d'un collègue à travailler efficacement (en l'empêchant d'accéder à des informations ou des ressources, par exemple).*

4.15 Toutefois, à aucun moment il ne peut être considéré comme abus de pouvoir ou d'autorité, les demandes d'un supérieur relatives à la réalisation par un collaborateur des tâches, responsabilités selon les temps et périodes impartis à cet effet.





V-DEFINITION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES

5.1 Les populations des zones qui font l'objet de nos interventions en Afrique de l'ouest et du centre connaissent de réelles difficultés à accéder aux services d'éducation et aux soins de santé. A cela s'ajoute le déficit vivrier, l'insécurité alimentaire, la dégradation rampante de l'environnement, des conflits armés, une mortalité et une morbidité élevées, l'ensemble souvent expliqué par une politique de "développement erronée", des méthodes culturales et d'élevages archaïques et anarchiques, une gestion de l'environnement abusive pour le peu qu'elle existe etc... Toutes des causes et explications qui impliquent que des solutions existent.

Au sujet des explications, il convient de rappeler que la non-application d'un remède n'est pas la cause de la maladie. Autrement dit, la non application des solutions (bonnes ou mauvaises) n'est pas l'explication de la dégradation de la situation dans ces pays. Les vraies causes peuvent se trouver en tentant de répondre à la question : « qu'est ce qui a changé pour que les méthodes de production qui ont fait leurs preuves pendant des siècles se mettent à détruire l'environnement et ne parviennent plus à satisfaire les besoins fondamentaux de la population ? ».

5.2 A cette question deux réponses s'imposent fréquemment à savoir :

la sécheresse et une croissance démographique non maîtrisée entraînant chacune leur cortège d'insuffisances dans la prise en charge.

La réponse à ce drame paraît donc évidente : il faut produire plus, tout en diminuant la pression sur les ressources. Autrement dit, une population éduquée et ayant accès aux services de santé, organisée au travers d'une gouvernance responsable et démocratique consciente de ses forces et faiblesses au travers d'une information libérée s'avère nécessaire. Ce sont là les défis de politique et les stratégies que se fixe la Fondation ATEF OMAIS et qui s'articulent autour de la Santé, de l'Education, de la Culture, de la Protection de l'Environnement et du Partenariat.

5.3 Le constat qui s'impose est qu'en amont de la mise en œuvre des programmes et activités se situe le travail institutionnel. Ce travail qui consiste à appuyer les personnes physiques ou morales à : formuler, élaborer et conceptualiser des cadres institutionnels ne peut relever de la compétence de la Fatom du fait de sa mission dont les objectifs sont de se situer en aval de ce travail de conceptualisation. Cette approche vise donc davantage à mettre l'accent sur le renforcement de l'offre de services de qualité.

Il s'agit donc, pour la Fatom, de contribuer à la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes tels que définis par les gouvernements et contenus dans les déclarations des conférences internationales après avoir fait l'objet d'un consensus du niveau national quant aux priorités des populations et relatives à leurs besoins et aspirations. Dans cette perspective et sur la base des défis qui sont posés et qui s'inscrivent dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la Fatom se propose de travailler dans les domaines suivants :



A- LA SANTE POUR LE DEVELOPPEMENT



5.4 Cinquante ans après leur accès à la souveraineté nationale, les pays d'Afrique sub-saharienne subissent encore, de façon très discordante, une situation sanitaire inacceptable en ce début du XXI^e siècle.

Mais contrairement à une idée largement répandue, les principaux indicateurs de santé s'améliorent grâce aux effets du développement, à l'engagement des Etats et au soutien de leurs partenaires (internationaux, société civile, secteur privé et citoyen). Les facteurs qui expliquent la faiblesse des résultats sont multiples et peuvent être attribués à des erreurs stratégiques, au manque de responsabilisation des Etats dans la définition et la mise en œuvre de leur politique et à un excès de verticalité des programmes. Y ont également contribué : le manque de capitalisation des acquis de l'expérience, l'influence des médias et une tendance à la "soviétisation" de l'aide.

5.5 Les axes à promouvoir d'une façon générale concernent l'affirmation de la responsabilité à la fois de l'Etat et de chaque individu vis-à-vis de la santé, l'importance de la gestion axée sur les résultats, la mutualisation de la couverture des risques, le rôle majeur de la recherche, l'utilisation judicieuse des technologies modernes et un engagement croissant en faveur de l'intégration africaine. D'une façon plus spécifique plus qu'ailleurs, l'offre de soins de qualité reste insuffisante. La construction/réhabilitation/rénovation d'infrastructures sanitaires et l'amélioration des programmes sont en effet une priorité notamment en milieu rural. Mais suffisent-elles à améliorer la santé ? La question se pose.

5.6 On a vu que l'installation de plateaux techniques performants et modernes dans des régions mal desservies ne s'accompagne pas d'une amélioration des indicateurs de santé (en tout cas pas dans l'immédiat). L'expérience montre que la recherche de la qualité doit s'accompagner de la circulation de l'information nécessaire, comme de la compréhension de ces "freins" culturels qui empêcheraient la modernité de se diffuser.

5.7 La problématique dans le domaine de la santé étant posée, comment va s'organiser la contribution de la Fatom dans ce secteur et cela indifféremment en milieu rural et urbain (rappelons que sur ce dernier élément, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages indiquent une pauvreté plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural même si la disponibilité des infrastructures et du personnel de santé y est plus importante).

- *Quelques indicateurs en Afrique sub-saharienne, de l'Ouest et du Centre.*
- *Malgré les besoins en santé considérables, les ressources consenties y sont réduites : seulement 3% du personnel sanitaire et 1% des ressources financières mondiales (OMS 2006)*
- *Les écarts entre le Nord et le Sud s'accroissent, ainsi que le taux de mortalité des moins de 5 ans est 7 fois plus élevé en Afrique qu'en Europe au lieu de 4,5 en 1990.*

La mortalité maternelle demeure un problème majeur avec 900 décès pour 100 000 naissances contre 9 en Europe (OMS 2007). En Afrique de l'ouest ce sont près de 30 femmes qui meurent par jour en donnant la vie avec un ratio de 1050 pour 100 000 naissances vivantes et 1150 pour l'Afrique centrale.

Pour que les services de soins soient effectivement utilisés, il faut en assurer l'accessibilité économique, géographique, mais aussi l'accompagnement socio-culturel. En effet, différents facteurs liés aux comportements d'ordre individuel ou collectif (associés au ménage ainsi qu'à l'environnement social, économique et sanitaire) influent sur les comportements démographiques et sanitaires.

Au niveau des taux de fécondité, les femmes en Afrique de l'ouest ont en moyenne 5,7 enfants pour 6,1 enfants en Afrique centrale.

Investir dans la Santé de la Reproduction afin que les femmes et les enfants aient accès aux soins nécessaires à l'accouchement, au suivi post-natal et aux soins néo-natals est une préoccupation et un objectif de la Fatom.

Cette contribution visera à :

a- Renforcer l'offre de services de qualité par la réhabilitation/construction/rénovation des services de gynéco-obstétriques (maternités, blocs opératoires, services pré et post-natals)

5.8 • *La fourniture de matériels, équipements et plateaux techniques*

• *La fourniture en médicaments essentiels en particulier à des infrastructures construites ou réhabilitées par nos soins.*

b- Survie de l'enfant et du nourrisson

5.9 En 2012, 18000 enfants sont morts chaque jour dans le monde avant d'avoir atteint leur 5^{ème} année (UNICEF, Banque Mondiale, OMS), soit à peu près la moitié du nombre d'enfants de moins de 5 ans qui sont décédés en 1990 et qui a vu mourir 12 millions d'enfants. Cette tendance est positive et nous pouvons faire encore mieux. Parmi les causes principales de décès d'enfants âgés de moins de cinq ans figurent la pneumonie, la naissance avant terme, l'asphyxie du nouveau né, la diarrhée et le paludisme.

D'une façon générale 45% des décès de ces enfants sont liés à la sous-nutrition.

Les nouveau-nés sont particulièrement vulnérables. Une prise en charge de la mère et du bébé dans les premières 24 heures de la vie de n'importe quel enfant est essentielle pour les deux. Près de la moitié des décès de nouveau-nés surviennent au cours de la première journée. Des soins de qualité par un personnel formé, des médicaments peu coûteux comme les antibiotiques, des pratiques comme le contact peau à peau entre la mère et le nouveau-né ainsi que l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois sauvent des vies. Malgré la réduction importante observée de la mortalité infanto-juvénile, il demeure insuffisant pour atteindre l'objectif 4 des OMD qui vise à réduire des 2/3 ce taux entre 2000 et 2015.

Pour améliorer ce taux, la Fatom s'engage à contribuer à l'accès universel à la vaccination, à améliorer l'accès aux médicaments de première priorité comme les antibiotiques de base ou les sels de réhydratation orale.

c- Récupération nutritionnelle et autonomisation des femmes.

5.10 Comme le souligne l'UNICEF, la bonne nutrition est un bien précieux. Les personnes bien nourries ont de meilleures chances d'être en bonne santé, d'être productifs et de pouvoir s'instruire. La malnutrition est dévastatrice. Elle contribue dans plus d'un tiers des décès d'enfants dans les pays au sud du Sahara. Elle affaiblit les capacités intellectuelles, limite la productivité de tous ceux qui en sont victimes et perpétue la pauvreté. **38%** seulement des enfants de moins de **6 mois** sont nourris au sein. Même si des progrès notables ont été enregistrés concernant la supplémentation en vitamine A et l'iodation du sel, la carence en micronutriments, elle représente toujours un problème de Santé Publique dans les pays en développement.

5.11 S'attaquer à la dénutrition sauve des vies. La contribution de la **Fatom** est donc de fournir en médicaments essentiels les centres de santé qu'elle construit ou réhabilite. Une approche multi-sectorielle prenant en compte la formation, l'information des personnels de santé et des mères et des actions visant à soutenir la famille et à améliorer directement la survie, la croissance et le développement du jeune enfant sont nécessaires. La collaboration avec les initiatives relatives aux maternités accueillantes, des hôpitaux amis des bébés et des appuis aux programmes de communication et de mobilisations sociales communautaires sont aussi à développer.

Un appui dans les situations d'urgence et visant à palier aux conséquences des pénuries alimentaires, du manque d'eau salubre et de l'insuffisance des soins de santé et des installations sanitaires et d'hygiène, sera examiné par chaque bureau selon le degré de l'urgence et la situation de catastrophe telle qu'indiqué par le gouvernement et les organisations internationales travaillant dans ce domaine.

Ici aussi, considération sera donnée aux aides alimentaires aux femmes enceintes, aux femmes qui allaitent et aux enfants de moins de cinq ans. Une contribution à améliorer pour la consommation des autres micronutriments (vitamines A, iode, acide folique, Zinc) afin de contribuer à réduire les décès maternels et les insuffisances pondérales chez le nourrisson. Cette action contribuera aussi à lutter contre le bec de lièvre (une activité que mène **la Fatom**).

d- Eau, assainissement et hygiène.

5.12 **2.5** Milliards de personnes, **37 %** de la population des pays en développement manquent d'installations sanitaires de base. Des milliers de personnes meurent par jour de maladies diarrhéiques et d'autres transmises par l'eau ou causées par un manque d'assainissement et d'hygiène. Bien plus nombreux sont ceux qui souffrent de maladies ou sont affaiblis.

Le manque d'eau salubre et d'assainissement a de nombreuses autres graves répercussions. Des enfants (en particulier des filles) sont privés de leur droit à l'éducation parce qu'ils doivent passer du temps à aller chercher de l'eau ou ne vont pas à l'école du fait de manque d'installations sanitaires adéquates et non mixtes. Les femmes doivent aussi passer une partie importante de leur journée à aller chercher de l'eau. Sans eau salubre et sans assainissement, le développement durable est impossible. L'action de la **Fatom** sera de contribuer à améliorer l'approvisionnement en eau et les installations sanitaires dans les centres de santé et d'éducation et à promouvoir des pratiques hygiéniques.

e- La Vaccination

5.13 Les programmes de vaccinations offerts par l'**OMS**, le **Rotary**, l'**UNICEF**, l'**Alliance GAVI** offrent une protection contre certaines causes principales de mortalité chez l'enfant : la pneumonie et la diarrhée. La poliomyélite est sur le point d'être éradiquée, les décès par rougeole ont été réduits à **78%** entre **2000** et **2008**, et le tétanos maternel néonatal a été presque éliminé comme maladie menaçant la Santé Publique. La vaccination permet de fournir d'autres prestations de services de prévention, comme par exemple la fourniture en vitamine A, de vermifuges, d'insecticides voir de moustiquaires imprégnées. Malgré les succès, la vaccination demeure un programme inachevé.

La Fatom travaille avec le Gouvernement, la société civile, ses partenaires et les communautés notamment celles à la périphérie des écoles et centres de santé réhabilités ou construits afin d'augmenter la demande de vaccination.

f- Le sport au service de la santé et du développement

5.14 Le sport et le jeu sont importants pour la **Fatom** car ils jouent un rôle capital pour la santé, le bonheur et le bien-être des enfants et des jeunes. Le sport participe à promouvoir l'égalité du genre, la survie des enfants, la protection contre la violence, le partenariat et le plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et de la dignité des **Hommes**.

Le sport est un instrument de lutte contre les discriminations, l'exclusion et la marginalisation incluant les enfants handicapés et les personnes âgées.

La fatom contribue à promouvoir le sport et les jeux afin de renforcer dans les entreprises partenaires, dans les écoles réhabilitées ou construites, les orphelinats, les structures de prises en charge du handicap ou des seniors (maisons de retraites) des activités récréatives ou sportives favorisant le **vivre ensemble**.

g- La lutte contre les violences basées sur le genre

B- L'ÉDUCATION POUR LE DÉVELOPPEMENT



5.15 L'éducation constitue un droit de l'homme fondamental : chaque enfant y a droit. Il est indispensable au développement des individus comme des sociétés et il aide à tracer la vie vers un avenir fructueux et productif. Tous les enfants méritent une éducation de qualité axée sur les droits fondamentaux et enracinée, sur le concept d'égalité des sexes, ce qui permettra de créer des opportunités qui auront un effet bénéfique jusque sur les générations à venir.

L'éducation permet une vie meilleure. Elle met fin aux cycles générationnels de pauvreté et de maladie et elle donne les moyens de parvenir à un développement durable. Une éducation de base de qualité va permettre aux filles et aux garçons d'être mieux dotés aux connaissances et compétences nécessaires à l'adoption d'un comportement tenant compte de leur santé et de jouer un rôle actif dans le processus décisionnel en matière sociale, économique et politique lorsqu'ils passent de l'adolescence à l'âge adulte.

5.16 Ayant reçu une éducation, ils sont mieux en mesure, devenus adultes, d'avoir le nombre d'enfants désirés, de planifier les naissances, de connaître les pratiques appropriées d'éducation des enfants et de faire en sorte que leurs enfants commencent l'école à l'âge voulu et soient prêts à apprendre.

En outre, une éducation suivant une démarche axée sur les droits fondamentaux permettra de lutter contre les inégalités de nos sociétés, profondément enracinées et souvent sexistes. Des milliers d'enfants (notamment les filles) sont exclus de l'école à cause de ces inégalités qui les condamnent à une éducation de très mauvaise qualité, et au-delà, à une vie sans avenir.

La Fatom plaide en faveur d'une éducation de base de qualité pour tous les enfants (filles et garçons) en insistant sur l'égalité entre les sexes et l'élimination des disparités de toutes sortes. La Fatom met l'accent sur les enfants les plus défavorisés dans les pays où elle développe des activités : les exclus, les plus vulnérables et défavorisés.

5.17 En coopération avec de nombreux partenaires locaux, nationaux et internationaux, nous travaillons à la réalisation des objectifs en matière d'éducation et d'égalité des sexes fixés dans la déclaration de l'objectif 6 des OMD et dans la déclaration sur l'éducation pour tous. Nous nous efforçons aussi par des actions de plaidoyer, de communication, d'information mais aussi structurelles relatives à la construction/réhabilitation/rénovation d'infrastructures scolaires, de sensibilisation des populations sur les textes de lois, de provoquer des changements essentiels et nécessaires afin de parvenir à la justice sociale et à l'équité pour tous.

Trop d'enfants et de jeunes en Afrique au sud du Sahara quittent l'école ou reçoivent une éducation ponctuelle et irrégulière. Chacun d'eux a des rêves inachevés ou impossibles à accomplir, leur potentiel ne sera jamais atteint. En contribuant à ces actions sus-indiquées nous posons les bases de la croissance, la transformation, l'innovation, l'opportunité et l'égalité. Que ce soit en temps de crise ou les périodes de paix, dans les villes ou villages (répondant à nos critères de sélection), nous nous attachons à la réalisation d'un but fondamental, non négociable : **l'éducation de qualité pour tous.**

a- Quelques indicateurs et analyse de la situation.

5.18 L'éducation ne joue pas son rôle moteur dans la société africaine. Cette clé de l'avenir est oubliée au présent par de nombreux pays au sud du Sahara dans leur marche vers la croissance et le développement. Ce déplorable oubli trouve sa raison dans les choix politiques des gouvernants depuis l'aube des indépendances. Les systèmes éducatifs jugés trop étatiques montrent que les investissements accordés à des écoles publiques ont entraîné la baisse du niveau général des élèves (du fait aussi de l'incompétence des enseignants, de l'absence de formation pédagogique, des choix politiques quant à leur recrutement et des grèves multiples) et donc l'échec scolaire.

Quels sont les causes de ces échecs ?

5.19 En Afrique de l'ouest, les taux de redoublement moyen sont de l'ordre de 22%, les taux d'alphabétisation des adultes de 35,7%, le ratio élèves/maître est de 52,1 le pourcentage d'enseignants qualifiés 35%, le taux de survie en fin du cycle primaire 74,5% , le taux net total de scolarisation primaire 44,7% et le taux net de scolarisation pour les filles 34,9%. Les dépenses du primaire par rapport au pourcentage du PNB étant de 1,5%. **En Afrique de l'ouest, ils sont 65 millions d'adultes soit 4% qui ne savent ni lire, ni écrire.**

Or chaque année d'instruction augmente d'au moins 10% les revenus potentiels selon les Nations Unies. Dans ces pays de l'Afrique de l'ouest, les taux de mortalité des enfants dont la mère a fréquenté l'école secondaire est environ deux fois moins élevé que celui des enfants dont la mère n'est pas instruite. Il vaut mieux investir dans l'alphabétisation que renflouer des banques ; c'est essentiel pour le développement. Une population instruite manifesterait un soutien plus marqué en faveur de la démocratie peut-on lire aussi dans de nombreux rapports. Ainsi les études nous indiquent que le niveau d'instruction est le premier facteur qui détermine le degré de soutien en faveur de la démocratie et le rejet de l'alternative non démocratique. L'instruction ne permet pas seulement de faire carrière ou de changer de statut économique, c'est aussi un moyen de commencer à comprendre son gouvernement et de lui en demander plus.

5.20 Pourtant dans bien des cas en Afrique de l'Ouest, les acteurs politiques eux-mêmes ne maîtrisent pas les notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul essentiels à la planification, à la collecte de fonds et à la communication. Aujourd'hui de nombreux jeunes et surtout des filles se voient des ambitions, qui dans l'ouverture d'un maquis, d'un salon de coiffure ou d'esthétique, qui dans la vente de mèches, limitées dans ce que l'on dénomme la série "C" à savoir : la couture, la coiffure et la cuisine sans le minimum de connaissances nécessaires à la tenue de ces petites "entreprises" ou commerces. Les échecs sont irrémédiables.

Où sont les fonds ?

L'éducation est souvent le poste le plus important des budgets publics Ouest-africains, mais aucun n'atteint la barre des sept pour cent (7%) du PIB comme nous l'avons déjà vu. De plus, la mobilisation des ressources dans ce domaine est très difficile.

Ainsi l'aide totale à l'éducation accordée à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par les bailleurs de l'OCDE, qui est passée de 500 millions de dollars en 2005 à 1,2 milliards de dollars en 2007, représente à peine 30% des besoins de ladite zone. Dans cette perspective, la contribution de la Fondation ATEF OMAIS visera de façons prioritaires les domaines suivants :

b- La réhabilitation, la construction et la rénovation des infrastructures scolaires.

5.21 Il s'agira, dans les pays où des représentations ont été mises en place, d'identifier en partenariat avec : le gouvernement, la société civile et le secteur privé les besoins selon les programmes nationaux et les critères préalablement énoncés et propres à la Fatom qui répondent à ses capacités. Ces dernières privilégient : les zones d'activités des entreprises partenaires et les populations concernées, les populations vulnérables, l'égalité des sexes à l'accessibilité des services, la capacité de suivre et d'évaluer les activités afin de rendre compte aux partenaires financiers et au gouvernement. Les classes seront construites selon les normes et standards requis au plan national et international.

c- Alphabétisation et Education de base des adultes.

5.22 Il est reconnu que le continent souffre le plus de l'analphabétisme et de l'absence d'une éducation de base. Les difficultés économiques, les migrations, la pandémie du SIDA (laissant souvent aux grands-parents la charge des enfants) ont aggravé la situation au fil des années et il est généralement reconnu que les déclarations et appels à l'action visant l'éducation pour tous, tels qu'ils ont été claironnés à Jomtien en 1990 et réaffirmé à Dakar en 2000 n'ont pas eu grand suite.

5.23 Nous le savons en Afrique, les nouvelles technologies de l'information et de la communication reposant sur l'ordre de la mondialisation, exigent de toutes les nations qu'elles disposent d'une main-d'œuvre très éduquée et hautement qualifiée (sinon, dans cet environnement régi par la concurrence où seuls les plus forts survivent, elles subiront les conséquences de ne pas en être dotées). Dans la pratique, en raison de la rapidité des progrès techniques, pour être hautement qualifiée et éduquée, la main-d'œuvre doit s'instruire et se former continuellement tout au long de sa vie.

5.24 L'alphabétisation, au-delà d'un droit fondamental, est une stratégie de développement transversal qui permet aux concernés à participer à la vie politique, sociale et économique de leur société et à lutter contre l'exclusion et les barrières. C'est le col invisible qui soutient l'atteinte des buts du développement, à savoir ceux (individuel et communautaire) améliorant la confiance pour mener des actions de plaidoyer et accéder aux droits.

Aussi, conscient du fait qu'investir dans l'alphabétisation des adultes contribue à :

- La réduction des inégalités entre les sexes ;
- développement des enfants sur les plans de la santé et de l'éducation ;
- développement humain et économique ;
- lutter contre les maladies et pandémies ;
- Mettre en place des programmes qui donnent des résultats ;

La Fatom appuiera les institutions de la société civile qui développent des programmes dans ce sens et, en particulier en direction des femmes (mères et filles) et des migrants afin de renforcer leur autonomisation et leur insertion dans les tissus: social et économique et dans les entreprises.

d- Education des filles.

5.25 L'éducation constitue un droit fondamental inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme et une expérience épanouissante permettant aux filles et aux garçons d'atteindre tout leur potentiel dans la société. Pourtant encore des milliers d'enfants, dont une majorité de filles, sont déscolarisés en Afrique. Une proportion de 47% des enfants déscolarisés dans le monde se trouve en Afrique sub-saharienne et les filles représentent 54% de ces enfants déscolarisés. En 2006, 35 millions d'enfants n'étaient pas inscrits à l'école, soit un tiers de la population en âge de scolarité.

5.26 Les disparités entre les genres, particulièrement au niveau du primaire, sont plus marquées dans les zones rurales et dans les foyers pauvres. De plus, les inscriptions au niveau secondaire concernaient seulement 30% de garçons et 25% de filles. Pour corriger cet état de fait, il sera nécessaire pour la Fatom d'investir consciencieusement afin d'encourager davantage d'enfants, à la fois garçons et filles, à poursuivre leurs études dans le secondaire pour atteindre la parité entre les genres.

Ainsi la priorité sera donnée aux écoles favorisant cette parité (voir aux écoles de filles). Les investissements dans les infrastructures mettront un accent à l'accès, dans les écoles, aux toilettes pour chacun des deux sexes, idem à l'eau.

Une considération particulière sera accordée à l'accueil des jeunes filles dans des internats et dans des foyers de jeunes filles qui seront, lorsque le besoin se fera sentir, réhabilités, construits ou équipés (lits, matelas, cantines scolaires).

5.27 Au niveau supérieur et tertiaire, des appuis seront accordés aux établissements lorsqu'ils accueillent ou accordent plus d'attention (quotas) à l'inscription des filles. Des bourses pourront être aussi accordées selon des filières précises et l'excellence des résultats qui jalonnent le cursus/parcours scolaire de la jeune fille. Il s'agit là, de contribuer à l'élimination des disparités et inégalités entre les genres.

aimer c'est partager



e- Education pour tous et les enfants exclus

5.28 Chacun compte. La convention des droits de l'enfant affirme le droit pour tout enfant à une éducation appropriée et de bonne qualité. Elle confirme et élargit la conviction de nombreuses cultures selon laquelle il y a un contrat social et un engagement moral des Etats pour assurer l'équité et le bien-être de ses concitoyens. Elle apporte le poids moral d'un instrument international pour impulser des changements majeurs de perspectives au niveau des Etats et des Bailleurs de fonds dans la mise en œuvre des actions en faveur de l'éducation pour tous.

5.29 L'exclusion des enfants constitue un réseau vaste et inextricable de violations des droits de l'homme. Des milliers d'enfants sont vulnérables à cause : des conditions de vie misérable, de la marginalisation socio-culturelle, de l'isolement géographique ou encore de préjugés de race ou de sexe. Ils sont aussi accablés par les problèmes corollaires de maladies et incapacités diverses, d'exploitation sexuelle, de travail ou encore d'engagements forcés dans les conflits civils et militaires. L'exclusion de ces enfants de l'éducation est simplement une des manifestations de cet enchaînement de violations des droits. Mais elle est particulièrement tragique.

Sans accès à une éducation de bonne qualité, on refuse aux enfants les occasions d'acquérir des connaissances, des compétences et la confiance en soi nécessaire,

d'abord comme enfants puis comme adultes, d'agir en leur propre nom afin de changer les conditions de leur exclusion.

L'organisation Internationale du Travail (OIT) estime aujourd'hui que **245 millions** d'enfants travaillent dans le monde. **135 millions** d'entre eux exercent un travail dangereux pour leur santé : esclavage (travail dans les mines, les plantations de café-cacao, vidomegon, etc...), prostitution, trafic de drogue, enrôlement dans un conflit armé.

Selon l'UNESCO, 180 millions d'enfants vivent dans la rue et 30% d'entre eux sont atteints de handicap.

5.30 Selon les statistiques des Nations Unies, environ 10% de la population mondiale soit 700 millions vivent avec des handicaps. Dans les pays en développement, 90% des enfants en situation de handicap ne sont pas scolarisés. L'objectif pour la Fatom est d'éduquer au respect de la différence et de faciliter la réinsertion des personnes marginalisées. Nous appuyons les actions des partenaires de la société civile visant à donner des réponses à la prise en charge du handicap chez les enfants et marginalisés de par la maladie (équipement de centres d'accueil).



Au niveau scolaire :

- i) nous finançons des aires de jeux, des programmes scolaires ;
- ii) nous équipons et réhabilitons des centres d'accueil ;
- iii) nous contribuons à équiper des maisons de retraites en leur procurant : des livres, des jeux, des équipements audio-visuels et renforcer ainsi l'accès à l'information et la communication des personnes âgées.

• La Protection et l'éveil de la petite enfance

Cette tranche d'âge représente en Afrique de l'Ouest près de 80 millions d'enfants. L'objectif défini par l'éducation pour tous est l'expansion des activités de protection et d'éveil de la petite enfance, y compris les interventions au niveau de la famille ou de la communauté, particulièrement en faveur des enfants pauvres, défavorisés et handicapés. Seul un pourcentage infime de cette tranche de la population (0-8 ans) est pris en charge dans nos zones d'intervention (environ 4% dans les structures formelles de l'enseignement préscolaire et 96% évoluant dans le cadre familial) dans les structures non formelles et informelles.

5.31 Parmi toutes les stratégies d'éducation sanitaire, la Fatom accorde une attention particulière au programme nutritionnel des enfants de 0 à 8 ans. L'analyse de la situation nutritionnelle de tous ces pays, sans parler de ceux qui sont en crise où en situation endémique de sécheresse, montre que des progrès majeurs restent à faire et, notamment au niveau des mentalités, pour réduire le taux de malnutrition dépisté et qui demeure encore notable, même pour des pays comme la Côte d'Ivoire (8%).

De façon générale, plusieurs facteurs sont liés aux problèmes nutritionnels de l'enfant. On peut citer :

- La précarité de l'âge de sevrage,
- Le sevrage brusque ou trop tardif,
- La fréquence des maladies infectieuses et parasitaires chez les enfants,
- Les diarrhées ayant comme conséquence la déshydratation aigüe
- Les naissances trop rapprochées dans un grand nombre de ménages.



Même si le nombre de classes dans l'enseignement préscolaire augmente, il reste encore beaucoup à faire et reste un phénomène essentiellement urbain avec plus de 60%. La Fatom concourt à l'amélioration des activités dans ces infrastructures notamment : i) des centres sociaux dont les activités consistent à des séances de pesées, de vaccination, d'éducation nutritionnelle et de mobilisation sociale ; ii) des centres de protection de la petite enfance, des pouponnières, des orphelinats et ; iii) des Centres d'Action Communautaire pour la petite Enfance(CACE). Ces derniers qui sont des structures légères, implantées au sein des communautés qui les gèrent, ont pour mission d'assurer, par des activités de développement physique, sanitaire, moteur, intellectuel et socio-affectif l'épanouissement des enfants de 0 à 6 ans. Nos actions consistent pour la plupart à participer aux financements visant à leur réhabilitation, construction et équipement en jeu éducatifs et matériels d'éveil (voir pédagogiques) pour le secteur socio-éducatif (centres sociaux, orphelinat, pouponnières) et les secteurs des loisirs (centres aérés, bibliothèques, centre de loisirs, etc. . .).

Notre participation à l'éveil de la petite enfance ainsi qu'à l'éducation au bien-être des familles se fait aussi à travers l'action de ces structures d'encadrement que sont :

les garderies villageoises, les Institutions de Formation et d'Education Féminine(IFEF) pour la formation des femmes à l'éducation maternelle, à l'économie domestique, à l'hygiène alimentaire, à l'hygiène environnementale, à la cuisine, à la puériculture et à l'éducation à la vie familiale en vue de l'encadrement et de la protection de la famille. L'ensemble de cette contribution se fait en partenariat avec l'Etat, la société civile et les entreprises privées.



C- CULTURE ET DEVELOPPEMENT



5.32 En ces temps où l'idée d'un "choc des cultures" suscite un écho aussi puissant et de manière inquiétante sur toute la planète, il est à nouveau important de trouver des réponses aux vieilles interrogations sur la manière de gérer et apaiser au mieux les conflits de langue, de religion, de culture et d'ethnicité.

Pour les praticiens du développement, cela n'a rien d'une question abstraite. Si l'on veut que notre monde atteigne les Objectifs du Millénaire pour le Développement et, finalement éradiquer la pauvreté, il doit commencer par relever le défi de savoir construire des sociétés intégratrices qui respectent les diversités culturelles. Pas seulement parce que de cela dépend la possibilité pour les pays de se concentrer réellement sur d'autres priorités telles que : la croissance économique, la santé et l'éducation de tous les citoyens, mais parce que permettre aux individus une expression culturelle pleine et entière est en soi un objectif de développement important.

Le développement humain consiste, d'abord et avant tout, à permettre aux gens de mener le genre de vie qu'ils veulent et à leur donner les outils et les opportunités pour faire les meilleurs choix.

5.33 Il n'existe pas de règle simple, ni universelle quant à la meilleure manière de construire des sociétés multiculturelles viables. Réussir n'est pas simplement une question de changements législatifs et politiques, si nécessaires soient ils. Les constitutions et les législations qui apportent protections et garanties aux minorités, aux peuples autochtones et aux autres groupes imposent les fondations essentielles pour de plus grandes libertés.

Mais à moins que la culture politique ne change elle aussi, à moins que les citoyens n'en viennent à penser, à ressentir, à agir de manières à faire sincèrement place aux besoins et aux aspirations d'autrui, il n'y aura pas de vrais changements.

Qu'il s'agisse de groupes autochtones laissés pour compte un peu partout, de minorités malheureuses ou de nouveaux immigrants, lorsque l'on ignore les griefs des groupes marginalisés, on ne crée pas simplement une injustice. On se fabrique également de réels problèmes pour l'avenir : **une jeunesse insatisfaite et sans travail, furieuse du statu quo, et exigeant, souvent violemment que les choses changent. Cela est encore plus vrai dans les sociétés africaines gérontocratiques, en mal de repères, de bonnes gouvernance, de références et d'exemplarité.**

Voilà les défis. Mais il existe aussi de véritables opportunités : les actions de la Fatom dans ce domaine tendront à mettre en évidence le vaste potentiel pour chacun et les peuples de bonne volonté, pour la construction d'un monde et d'un environnement paisible et prospère en portant les questions liées à la culture au cœur de la pensée et de la pratique majoritaires du développement. Non pour qu'elles se substituent à d'autres priorités plus traditionnelles, mais pour qu'elles les complètent et les renforcent.

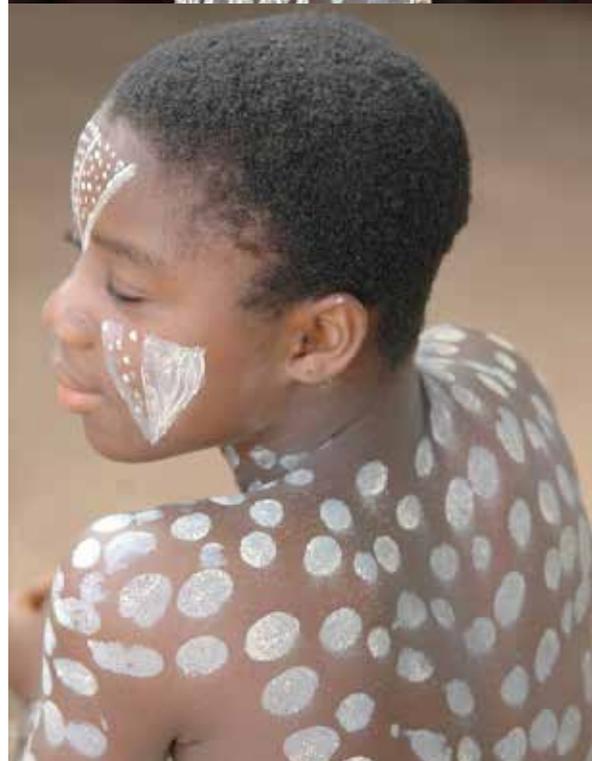
5.34 En effet, l'envers de la fracture est que les pays en développement sont en mesure de s'appuyer sur les traditions culturelles plus riches et plus diverses que véhiculent : le langage, l'art, la musique, les danses et gestuelles, etc... que celles de leurs homologues plus opulentes du Nord.

La mondialisation de la culture de masse, des livres aux films en passant par la télévision, les réseaux sociaux peuvent représenter une menace significative pour ces cultures traditionnelles. Mais elle suscite aussi des opportunités quand elle permet à des groupes défavorisés de tirer profits des marchés mondiaux de l'art ou de façon plus large en faisant naître des sociétés plus vibrantes, encore plus créatives, plus enthousiastes, tout simplement des sociétés qui sont dépositaires de symboles et d'identité comme toutes les autres et qui font qu'elles existent encore et perdurent.

Respecter et promouvoir la diversité culturelle dans une approche centrée sur les droits de l'homme facilite le dialogue interculturel, prévient les conflits et protège les droits des groupes marginalisés. De même, la culture envisagée comme secteur d'activité incluant le patrimoine matériel et immatériel et les industries créatives est elle-même un puissant vecteur du développement avec des conséquences sociocommunitaires, économiques et environnementales.

L'expérience montre que les ressources culturelles d'une communauté peuvent être transformées en richesse économique en promouvant le caractère unique de l'identité, les traditions, les produits culturels et les services d'une région dans le sens où ils génèrent emplois et salaires.

Par ailleurs, miser sur la conservation des biens culturels, promouvoir les activités culturelles, le savoir traditionnel et les compétences développées par l'Homme à travers les âges sont des moyens très efficaces pour renforcer le développement durable et le capital social des communautés.



a- La culture et les droits de l'homme

5.35 Personne ne peut invoquer la diversité culturelle pour enfreindre les Droits de l'homme institués par la loi internationale, ni pour limiter leur portée". Déclaration Universelle sur la Diversité culturelle (UNESCO 2001).

La nature universelle des Droits de l'homme est clairement établie dans la loi internationale de la Charte des Nations Unies "pour tous sans distinction". L'accent est mis sur la reconnaissance, la compréhension et la tolérance des autres cultures sur la base d'une éthique mondiale obligatoire qui s'appuie sur les valeurs universelles et le respect mutuel au-delà des frontières culturelles. Les Droits de l'homme comprennent de nombreux droits à la culture très importants auxquels nous devons porter une attention égale, tels que le droit de participer à la vie culturelle, apprécier sa culture, etc...

5.36 Cependant même ceux-ci ne sont pas illimités. Selon la loi internationale, le droit à la culture s'arrête là où elle impacte un autre droit de l'homme.

Il est important que la Fatom participe à l'éveil des consciences et à la diffusion de l'information auprès des populations mais surtout de celles les plus vulnérables. Ainsi notre contribution pourra prendre la forme, de l'écriture par l'édition des guides, carnets culturels et d'ouvrages traitant de la diversité tels que : Arts au féminin, Ivoiriennes aujourd'hui, la publication d'articles de presses mettant en exergue cette diversité culturelle et les Droits de l'homme sur nos portails

et sites informatiques que sont: **www.aniama.net** et **www.kintemag.com** (dont nous parlons plus précisément dans la programmation), mais aussi la communication d'informations sur des radio partenaires.

b- Égalité des sexes

5.37 Les rôles socialement construits imposés aux filles et aux femmes les empêchent souvent de réaliser tout leur potentiel. En raison de la discrimination, elles n'ont pas accès aux soins de santé et à l'éducation.

On leur cache des informations dont elles ont besoin pour se protéger des violences et du VIH/Sida. La discrimination prive les filles et les femmes du pouvoir de prendre des décisions, de gagner un revenu et de se prémunir des mauvais traitements et de l'exploitation.

Souvent elle les prive même de toute protection juridique. La Fatom s'est engagée à améliorer la situation des filles et des femmes. Pour cela il faut s'assurer que tous les enfants aient leurs chances égales de développer leurs talents. Pour cela un accès égal aux soins de santé, à l'éducation de qualité qui les préparent à une vie productive.

5.38 C'est en prenant conscience de la discrimination qui frappe les filles et les femmes et en la combattant que nous pouvons l'éliminer durablement sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de : la discrimination fondée sur la classe sociale, la race, l'appartenance ethnique ou l'âge.

Nous avons vu des sociétés prospérer lorsqu'elles donnent aux filles et aux femmes les moyens de devenir des membres à part entière de la communauté.

En contribuant à diffuser ces informations sur nos sites internet dans les guides et les carnets que nous publions, dans les critères fixant l'éligibilité des centres de santé ou écoles, dans les appuis que nous donnons à l'autonomisation des femmes portant le leitmotiv doit être l'égalité des sexes à l'accès aux services et à l'information.

c- L'économie culturelle et créative.

5.39 Le champ de l'économie culturelle et créative est difficile à circonscrire et pose un premier problème de terminologie. On parlera alternativement d'économie culturelle ou d'économie créative, l'un recouvrant souvent l'autre ; mais aussi d'économie de la connaissance ou de l'innovation, d'industries culturelles, d'économie du savoir, de capitalisme cognitif ou encore de villes créatives ou de classes créatives. Nous ne confondons pas avec l'économie de la culture qui n'est pas le champ lui-même, mais son étude par des outils de la science économique. D'un point de vue sectoriel, la définition générique la plus satisfaisante de l'économie culturelle et créative est la suivante : un ensemble d'activités exploitant dans une perspective marchande, l'inventivité esthétique et artistique de groupes de travailleurs créatifs.

Ici l'enjeu est bien de saisir une dynamique qui engage un large éventail d'acteurs privés et publics bien au-delà du cercle des producteurs ou consommateurs de culture. Et, sur cette base, de voir comment cette dynamique peut être mise au service d'une stratégie coordonnée.

Aujourd'hui encore, les outils méthodologiques et statistiques sont peu nombreux et incomplets. La reconnaissance du champ de l'économie culturelle coïncide avec le déclin et la crise des années 70 de grandes industries. Par contraste, le dynamisme des industries culturelles s'impose comme une réalité indiscutable : cinéma, édition, jeux-vidéos, mais aussi design et publicité. L'argument culture = levier de développement économique est aujourd'hui généralement admis avec des impacts qui se traduisent en créations d'emplois, de recettes fiscales et d'activités économiques. En résumé, le secteur culturel et créatif se développe nettement plus rapidement que le reste de l'économie, crée davantage d'emplois, souvent d'un haut niveau de qualification.

5.40 Dans les pays où nous travaillons, ce sont des milliers d'emplois qui sont générés par : l'artisanat, la musique, le cinéma, le théâtre, la sculpture (bois, métal, bijoux sans oublier les batiks colorés), la couture, la coiffure et le mannequinat, les sports traditionnels. Les cérémonies et fêtes culturelles sont légions et constituent l'âme de ces pays.

A elle seule, Ouagadougou la vibrante héberge **28** festivals et rencontres internationales. Au Sénégal, au Mali et en Côte d'Ivoire, ce sont plus de **100** rendez-vous (culturels, culturels, d'affaires) drainant des centaines de milliers de Touristes qui sont répertoriés. Il est aussi à noter que la plupart de ces touristes viennent de la sous-région facilitant : la circulation marchande, l'internationalisation des processus et l'intégration sociale.

La **Fatom** promeut l'innovation et la société de connaissance en répertoriant, sur ses plateformes informatiques (sites et portails web), l'ensemble de ces connaissances aux niveaux national et sous régional au travers d'un inventaire : des infrastructures (hôtels, restaurants, galeries d'art, patrimoines, marchés, etc...), des cérémonies et manifestations culturelles, des sites touristiques et circuits et de toutes autres informations visant à promouvoir l'image touristique et les affaires.

Les guides Fatom, préfacés par de hauts responsables politiques et parrainés par des investisseurs nationaux et internationaux sont aussi des outils à cette promotion.

5.41 Le site www.kintemag.com a aussi cette ambition de révéler et promouvoir l'innovation et le génie créatif des artistes, stylistes et modélistes sur tout ce qui touche : l'esthétisme, les soins de santé, le mannequinat, le patrimoine culturel et touristique, le design. Il s'agit là principalement de faire connaître les spécificités nationales, leurs acteurs et animateurs.

Subséquemment, ces portails informatiques qu'accompagne le guide Fatom visent à créer des synergies et des rencontres entre ces créateurs, les investisseurs et les consommateurs.

d- Les villes et le patrimoine culturel : espaces des cultures et des peuples.

5.42 *Le patrimoine culturel se définit comme l'ensemble des biens (matériels ou immatériels) ayant une importance artistique et/ou historique certaine, et qui appartiennent : soit à une entité (personne, entreprise, association, etc...), soit à une entité publique (commune, département, région, pays, etc...); cet ensemble est généralement préservé, restauré, sauvegardé et montré au public, soit de façon exceptionnelle (comme dans des journées annuelles du patrimoine), soit de façon régulière (palais du gouverneur, églises, cathédrales, palais royaux, musées, etc...) gratuitement ou au contraire moyennant un droit d'entrée et de visite payant.*

5.43 *Le patrimoine dit matériel est surtout constitué des paysages construits, de l'architecture et de l'urbanisme, des sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier, du patrimoine industriel (outils, instruments, machines, bâti, etc...).*

Le patrimoine immatériel peut revêtir différentes formes : chants, costumes, danses, traditions gastronomiques, jeux mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captation de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives), etc. . .

Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par des générations qui nous ont précédés, et que nous devons transmettre intact ou augmenté aux générations futures. Le patrimoine ne se limite pas aux chefs-d'œuvre et aux grands ouvrages. Il englobe aussi le tissu ordinaire de la ville et sa dimension sociologique.

Par patrimoine, on entend donc : les monuments historiques, les vestiges archéologiques, les ensembles architecturaux (urbains ou ruraux), les paysages mais aussi les témoignages matériels ou immatériels de l'histoire et des cultures de nos sociétés.

Ces biens se dégradent, certains sont déjà perdus. Les menaces ne manquent pas. Elles s'appellent: ignorance, pollution, guerre, urbanisation anarchique, tourisme incontrôlé.

Alors que les villes accueillent des populations toujours plus nombreuses, venues d'horizons différents, la politique municipale de patrimoine apparaît comme un facteur de cohésion sociale autant que de dynamisme économique. La valorisation des patrimoines est une source de notoriété pour la ville et favorise son développement touristique. Elle suscite également dans la population, un sentiment d'appartenance à la ville et favorise une appropriation, par les habitants, de l'espace qu'ils partagent ensemble.

5.44 La Fatom du fait de ses partenariats avec les villes, au travers de ses actions avec les municipalités, encourage la protection et la préservation du patrimoine localisé dans les villes par :

*** *L'élaboration d'un inventaire des sites à sauvegarder.***

Il s'agit ici, en collaboration avec les maires, d'identifier ce patrimoine auquel les populations se sentent liées et dans lequel elles se reconnaissent. D'en rappeler l'historique et l'origine. De révéler son contenu, les événements et les personnes qui les ont façonné.

*** *La réhabilitation et la valorisation***

En collaboration avec les partenaires du Gouvernement (Ministères concernés par la Culture), les mairies, les privés et les internationaux (comme AIMF, UNESCO, etc. . .), il s'agit de revitaliser les patrimoines identifiés en en faisant un espace culturel et éducatif (ouvert aux jeunes, aux associations et aux clubs à vocation culturelle), mais aussi touristique, commerciale (où l'activité culturelle pourra être stimulée par la création musicale, picturale, artistique, architecturale, etc. . .).

*** *La revalorisation des espaces publics.***

La valorisation des espaces publics favorise le bien-être des habitants et l'accessibilité des visiteurs. Le jardin public est le lieu privilégié de la communication et des pratiques populaires informelles.

Avec les traditions et le contexte environnemental des aménagements, ils mettent le patrimoine en perspective.

Dans un premier temps, et du fait des partenariats avec les municipalités, un inventaire de ces espaces publics sera fait et les aménagements seront décidés avec les communautés riveraines. Une préférence sera accordée aux espaces publics mitoyens ou à proximité des écoles et des maternités réhabilitées.

Il s'agit ici de valoriser et favoriser l'appropriation du patrimoine environnemental. La fatom sera attentive aux plans verts élaborés par les municipalités. Chaque année, la fête de l'arbre sera l'occasion de sensibiliser et faire connaître, avec les associations partenaires, le patrimoine nouveau et ancien dont recèlent les parcs de la ville.

L'ensemble de ces inventaires est consigné sur le site www.akwaba.fatom.org réalisé en partenariat avec les ministères de la Culture et/ou du Tourisme concernés.

e- Routes thématiques et Tourisme culturel.

5.45 C'est dans le cadre de la décennie mondiale pour le développement culturel (1988-1997) que les projets interculturels des routes ont été lancés, en particulier celui des "Routes de la Soie". Toutes les routes mettent en évidence les interactions qui illustrent la réalité du dialogue dans les sociétés multiethniques. Les 16 pays de la CEDEAO renferment à eux seuls plus de 500 ethnies. L'Afrique au sud du sahara détient, par contre, plus de la moitié des 5000 ethnies du monde entier. Il s'agit là, plus que d'une richesse, d'un eldorado et d'une bénédiction.

En analysant les transformations globales générées par les rencontres parfois conflictuelles entre les peuples et continents, les "routes" n'offrent pas seulement un historique et une géographie du dialogue interculturel à travers les siècles ; elles contribuent également à la réflexion sur le futur du dialogue interculturel entre les sociétés où traditions et modernités coexistent.

Les activités relatives au tourisme culturel constituent autant d'opportunités concrètes pour encourager un dialogue authentique entre visiteurs et hôtes, promouvoir de nouveaux types de coopérations, mieux connaître les patrimoines des territoires (régions et pays) et contribuer au développement économique et humain et à renforcer l'intégration et la cohésion sociale.

5.46 A elle seule, l'Europe propose plusieurs centaines de routes thématiques. La création des routes touristiques à thème participe, depuis plus d'une décennie, à un vaste mouvement d'affirmation identitaire et de valorisations territoriales fortement enracinées. La désignation de telles routes peut constituer une formule privilégiée de mobilisation des acteurs, de développement des activités et d'aménagement du territoire.

Ces projets trouvent souvent un écho favorable auprès des autorités nationales et des responsables des collectivités territoriales.

Le tourisme est une activité sociale, culturelle et économique. Mais il est aussi et d'emblée, le déploiement de trajectoires de mobilité dans l'espace.

Une route ou un circuit touristique se définit comme un trajet à suivre pour atteindre une destination en passant par des sites touristiques ouverts aux visiteurs le long d'un chemin pittoresque, où les services sont disponibles. Il peut être appelé "circuit" si le trajet est en boucle, c'est-à-dire si le départ et l'arrivée se font au même point.

5.47 Il sera appelé "route" si les points de départ et d'arrivée sont différents.

D'une façon plus large, le principe d'une route à thème consiste à créer un système de relations entre des patrimoines de même nature, afin de concevoir un produit capable de dynamiser l'économie touristique d'un territoire. Accroître la fréquentation, l'organiser et l'étaler dans le temps, tout en suscitant des retombées économiques directes et indirectes le long de l'itinéraire, valoriser un patrimoine, trouver des débouchés supplémentaires pour les producteurs, allonger la durée des séjours, etc... sont souvent parmi les principaux objectifs à la base de la création de ce type de produit.

La découverte d'un thème simple et cohérent constitue le fil conducteur de la route et se décline sur les différents pôles d'intérêt du parcours (sites naturels, patrimoines bâti, artisanat d'art, productions locales, etc...) (Carlier, 2000).

Cette deuxième définition mettant davantage l'accent sur la dimension économique du projet plutôt qu'infrastructurale.

En partenariat avec les acteurs sociaux (Etats, société civile, secteur privé), la Fatom contribuera à une plus grande connaissance de ces potentialités, de leur cadre d'organisation et de leurs principaux acteurs.

Ainsi la création du site met à la disposition des décideurs politiques et des opérateurs économiques, toutes les données se rapportant aux différentes formes et organisation de tourisme.

Ainsi en collaboration avec les partenaires et les acteurs sociaux, des bases de données seront disponibles sur : les infrastructures (hôtels, restaurants, auberges, maquis, chambres d'hôtes, etc...), les regroupements des producteurs agricoles ou d'artisans, propriétaires de lieux ou de monuments historiques, syndicats d'initiative, organismes de promotion économique et une cartographie (nomenclature, périodicité des lieux et événements).

5.48 Cela permettra de fixer les cadres institutionnels, de canaliser les fréquentations, d'organiser l'accueil, de mobiliser les acteurs économiques (voir de redynamiser des secteurs d'activités moribonds) et de mieux distribuer les retombées économiques.

Ainsi dans les pays qui font l'objet de notre intervention, il est élaboré préalablement à ce tourisme culturel un guide de promotion du tourisme et des affaires qui accompagne un portail informatique, les cadres institutionnels, politiques, juridiques, économiques et sur les infrastructures touristiques d'accueil et de visites. Une collection d'ouvrages de grands formats sur la diversité ethnique, les activités économiques et socio-culturelles

(artisanat, patrimoines, marchés) viennent, avec des carnets culturels de la collection Culture et Tradition, enrichir les sites informatiques.

Dans les pays des zones que nous couvrons, des informations sont disponibles sur les sujets susmentionnés et sur diverses thématiques culturelles qui fondent les pays.

Sur les routes thématiques, des informations sont disponibles sur :

- *Les routes de l'ivoire*
- *Les routes des Rois et des reines*
- *les routes du fer*
- *les routes des masques et statuaires*
- *les routes des esclaves*
- *les routes des danses et musiques*
- *les routes culinaires*
- *les routes de la teinture et du filage*
- *les routes de l'or*
- *les routes fluviales, lagunaires et des grands bassins*



D – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT



5.49 Les facteurs environnementaux contribuent, à près de 28%, au fardeau des maladies en Afrique. Cette charge de morbidité est dominée par la diarrhée, les infections respiratoires et le paludisme qui, mis ensemble, représentent 60% des impacts connus sur la santé de l'environnement.

Les liens entre santé et environnement étant donc évident, l'action de la Fatom dans les pays que nous couvrons consistera à en réduire les effets.

5.50 Près de de la charge de morbidité en Afrique est imputable à l'insalubrité et aux quantités insuffisantes de l'eau, au manque de systèmes d'assainissement appropriés et aux mauvaises conditions d'hygiène.

Les enfants en sont les principales victimes.

L'accès à l'eau potable et aux systèmes appropriés d'assainissement est vital pour la santé humaine et doit être renforcé par l'élimination d'obstacles tels que : l'insuffisance des infrastructures (à plus forte raison à l'école et dans les centres de santé), la pollution des sources d'eau, la précarité des conditions d'hygiène, les interdits culturels d'un autre temps et les disparités fondées sur l'appartenance sexuelle.

La dégradation des ressources en eau se traduit généralement par les effluents d'eaux usées et non traitées drainées par des canalisations municipales ou privées, l'infiltration, dans les puits et les sources naturelles, des eaux des matières fécales provenant des latrines situées dans les zones où la nappe phréatique est élevée, la pollution des eaux souterraines par les nitrates émanant des engrais industriels et l'eutrophisation des lacs de barrage en raison de la pollution organique.

L'expansion et la protection des réseaux d'approvisionnement en eau potable et le choix minutieux des sites d'implantation des forages contribueraient à réduire progressivement les disparités criantes en matière d'accès à l'eau potable et d'infrastructures d'assainissement qui prévalent actuellement entre les centres urbains et les zones rurales.

La sécheresse et la déforestation augmentent, par ailleurs, l'insolation, la température et la disponibilité des eaux de surface et créent ainsi de nouveaux sites de reproduction du moustique "**anophèle**", le vecteur du paludisme.

D'autres changements anthropiques responsables des écosystèmes tels que : l'exploitation forestière ou arbustive pour la construction des routes et l'exploitation des essences ou la consommation du bois de chauffe sont la cause du fait de la croissance démographique et de l'appauvrissement des sols, de la déforestation, de la désertification et de tous les problèmes de santé et d'éducation qui en découlent.



5.51 Dans les zones d'Afrique de l'Ouest et du centre, il est de plus en plus observé :

- * La fréquence élevée des événements météorologiques extrêmes entraînant la recrudescence de la mortalité et de la morbidité.
- * La prolongation des périodes de sécheresse menace la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'accès aux plantes médicinales
- * le réchauffement excessif des températures favorise la propagation des maladies nuisibles aux conditions météorologiques parmi lesquelles : le paludisme, la méningite, les fièvres (dingue, jaune), l'apparition de parasites tels que : les ankylostomes et les ascaris.
- * les inondations fréquentes favorisant la propagation de maladies d'origine hydrique telles que le choléra, les infections parasitaires, la typhoïde, etc...
- * la gravité de la sécheresse entraîne des conflits sur les ressources naturelles très rares telles que : l'eau, les forêts et les pâturages.

5.52 La vulnérabilité de l'ensemble de ces pays est accentuée par le fait que des pans entiers de la population du continent dépendent essentiellement des ressources naturelles. Les modifications des conditions météorologiques qui ont un impact négatif sur l'agriculture se traduisent facilement, pour les communautés marginalisées, par l'insécurité sur le plan du revenu, de l'alimentation et de la nutrition.

Par ailleurs, le seul recours de la plupart des producteurs à l'agriculture pluviale signifie que de petits changements du régime des précipitations peuvent considérablement compromettre leurs moyens de subsistance.

L'adaptation au changement climatique est compliquée par la diversification limitée des opportunités économiques, la première des ressources et la quasi-absence de couverture d'assurance pour les investissements sensibles aux conditions climatiques tels que l'agriculture.

5.53 Avec un taux annuel de croissance démographique de l'ordre de 3% dans nos pays de couverture, associée à l'urbanisation rapide, à l'industrialisation et l'exploitation minière croissante, les différentes utilisations concurrentes de l'eau pour la consommation humaine, les activités de production et la préservation des écosystèmes deviennent de plus en plus préoccupantes.

40% de la population africaine et près de 60% de celle de nos zones d'intervention vit dans les zones arides et semi-arides où les précipitations sont insuffisantes.

La disponibilité annuelle en 2008 était de 4008 m³ par habitant contre une moyenne mondiale de 6498 m³ par habitant.

L'eau potable et l'assainissement adéquat sont essentiels pour la vie et son développement.

a- Hydraulique villageoise.

5.54 Il s'agit de contribuer à la mise en place des réseaux simples et de faibles dimensions permettant d'alimenter en eau de consommation des villages ou des petites villes situées en zones rurales, à l'écart des réseaux de distribution urbains.

En effet, dans les zones rurales, l'éloignement des points d'eau constitue un problème pour l'approvisionnement en eau potable des populations. Un individu a besoin d'un minimum de 20 litres d'eau par jour pour subvenir à ses besoins quotidiens.

Or par endroit, il est nécessaire de parcourir plusieurs kilomètres pour avoir accès à une source d'eau potable. Ceci a des conséquences néfastes pour la santé car l'éloignement incite à utiliser en substitution des eaux plus proches mais de qualité douteuse, favorisant ainsi l'émergence de maladies hydriques, mais aussi sur la scolarisation des enfants en raison du poids et de la durée de la corvée d'eau dont ils sont souvent chargés et comme on le sait en premier les jeunes filles.

5.55 Cette technique est particulièrement adaptée aux zones rurales ou périurbaines où la densité de population est forte mais dont les habitants sont éloignés des réseaux et d'infrastructures de distribution d'eau.

Ce système est mis en place par un procédé de captage (forage), de traitement, un réservoir de stockage situé en élévation (d'une capacité de 30 à 300m³ en fonction du nombre d'utilisateurs sur le réseau placé sur un château d'eau pour permettre, par gravitation, l'alimentation qui peut se faire de façon solaire).

Un réseau de distribution constitué de conduites dont la longueur peut aller jusqu'à **30** km. Les tuyaux utilisés sont des **PVC** ou **PET**.

Ce réseau est terminé par des bornes fontaines installées dans les différents quartiers (moins de **250m** des habitations). Chaque borne peut compter plusieurs robinets. Il convient d'associer étroitement la population et en particulier les femmes. Un abri pour le groupe électrogène et un magasin de stockage des pièces de rechanges seront construits.

Les coûts en général n'excèdent pas les **50 000** euros.

Des partenaires comme : **Hydraulique sans frontières, Helvetas, PS Eau, L'ONEP** en Côte d'Ivoire, **GEMA SA** sont recommandés, tout comme les pompes à motricité humaine de type **ABI, MN** et **ASM**.

La **Fondation ATEF OMAIS**, en partenariat avec l'Etat, la société civile, les régions et municipalités, les institutions internationales et le secteur privé, contribue à mobiliser des ressources et à financer ces matériels et équipements.

b- Puits et Forages

5.56 La **Fondation ATEF OMAIS** souhaite contribuer à répondre aux besoins des populations vulnérables et notamment dans les centres de santé, les maternités, les écoles, les cantines scolaires, les villages au travers de l'installation des puits et forages domestiques. Cette contribution répond à un objectif environnemental permettant aux services d'alimentation en eau potable et aux populations de s'assurer que ces ouvrages ne risquent pas de contaminer la ressource en eau.

Il répond aussi à des enjeux sanitaires et d'éducation. Dans la région sahélienne que nous couvrons, les besoins sont immenses malgré les efforts faits par les États, la société civile et les populations elles-mêmes.

Les projets de développement ont permis la construction de puits "modernes" revêtus d'anneaux en béton, ou de briques liées avec du mortier, pour améliorer la salubrité et la qualité de l'eau. Outre les innombrables puits traditionnels, la population rurale dans ces pays (> 65%) est aussi faiblement desservie par des points d'eau modernes, revêtus de ciment, forés mécaniquement et équipés de pompes à main et de nombreuses canalisations de petite taille (chaque point d'eau moderne dessert 250 usagers).

Dans ces zones rurales, le taux de couverture varie de 40 à 60%. Celui de la fonctionnalité des dites pompes est à peine de 20% (l'approvisionnement en pièce étant toujours problématique).

5.57 Il y a donc lieu de penser que le nombre de ces populations sahéliennes restent encore tributaires des puits traditionnels (souvent creusés à la main).

Régulièrement victime de la sécheresse et de la famine, la majorité de la population de cette zone sahélienne est tributaire de l'agriculture pluviale. L'irrigation à petite échelle assure une certaine sécurité alimentaire.

Du fait de la vocation de certains de ses partenaires, la Fatom contribue à la mobilisation des ressources financières et à la fourniture d'équipements tels que des PVC, ou des pompes à pédales fabriquées localement (pompes aspirantes ou pompes aspirantes-refoulantes à pied ou à main, voir par des pompes motorisées).

Ces dernières, rappelons le, sont limitées (7m de profondeur) alors que les pompes à cordes fabriquées aussi localement peuvent pomper l'eau jusqu'à 20 m. Les puits et forages, tout en contribuant à lutter contre les maladies hydriques, favorisent la scolarisation des jeunes filles, fournissent aux ménages, grâce à des opérations d'irrigation à petite échelle, à faire du maraichage et des produits de contre saison divers venant apporter aux ménages et aux femmes, un soutien économique évident et une autonomie financière.

Là encore, les tubes en PVC peuvent être découpés selon les besoins afin d'être posés comme filtre pour les puits sur le terrain.

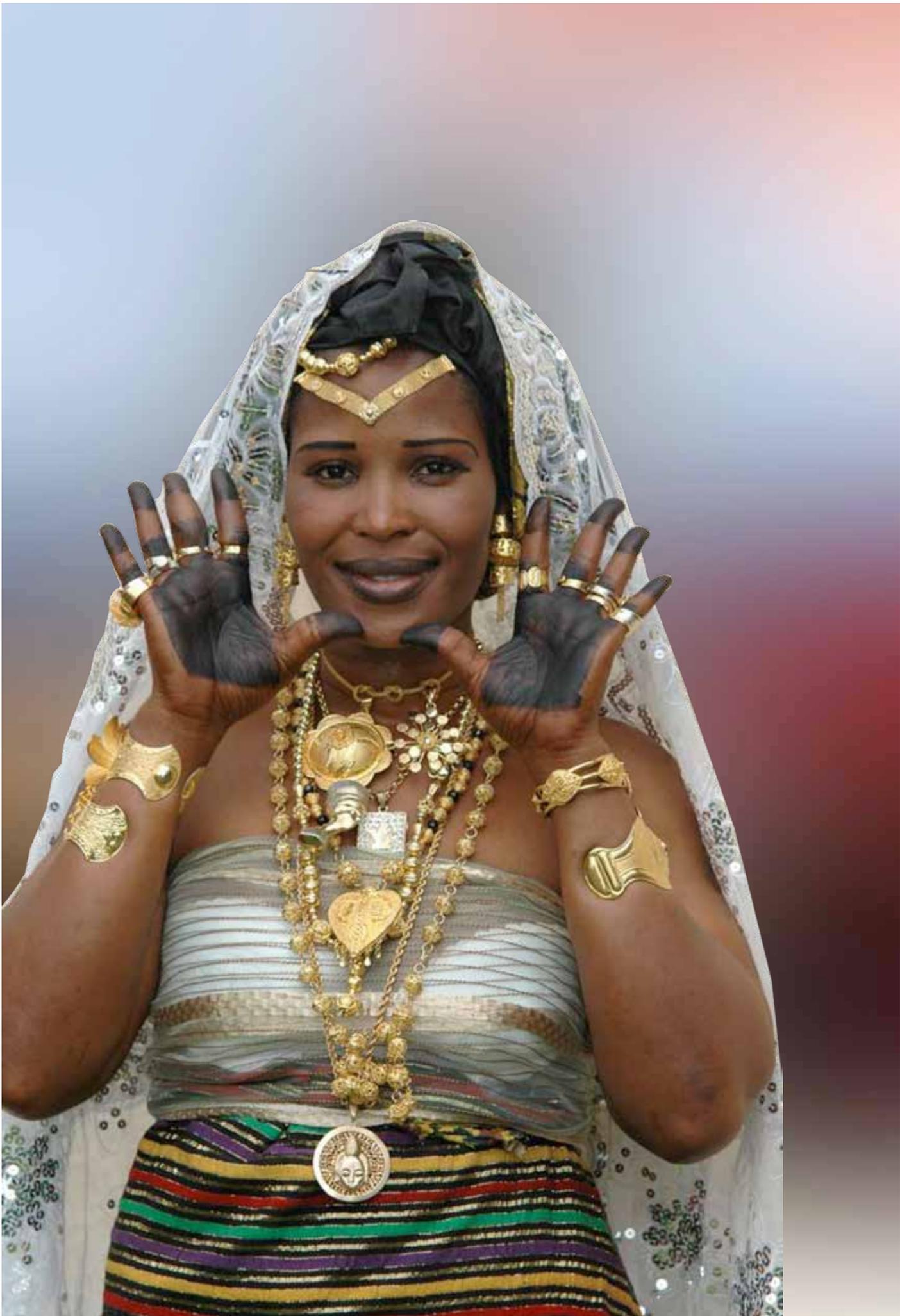
c- Amélioration de l'hygiène en milieu scolaire et sanitaire.

5.58 A l'échelle mondiale on estime que 2000 enfants de moins de cinq ans meurent chaque jour de maladies diarrhéiques et qu'environ 1800 de ces décès sont liés à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Souvent, nous accordons tellement d'attention aux chiffres que nous ne voyons plus les tragédies humaines que dissimulent les statistiques.

Près de 90% des décès d'enfants dus aux maladies diarrhéiques sont directement liés à l'eau contaminée, au manque d'assainissement ou à une hygiène inadéquate.

La contribution de la Fatom sera de s'assurer que dans toutes ses réhabilitations de classes ou de maternités, l'accès à l'eau et à l'hygiène est assuré et ceci par la construction de latrines, de bacs d'eau pourvus de robinets et de canaux d'évacuation.



VI-OPERATIONNALISATION DES PROGRAMMES DE LA FATOM

A-CONTEXTE GENERAL



6.1 Comme indiqué préalablement, l'action de la Fatom s'inscrit dans le cadre du développement humain durable. L'évolution de la pauvreté et le résultat de ses conséquences dramatiques sur la santé, l'environnement et l'éducation des populations des pays qui sont couverts par nos actions, montre bien,

'au travers des expériences, que l'augmentation des revenus ne se traduit pas nécessairement par une amélioration des conditions de vie de ces dernières.

Tout le monde s'accorde donc à dire que la réduction de la pauvreté ne peut être obtenue qu'au moyen d'une approche globale qui ne se limite pas à la croissance du revenu.

opérationnalisation de ce développement durable, au travers de nos programmes, ne peut avoir pour ambitions de s'attaquer à toutes les causes de la pauvreté. Elle vise dans un premier temps à parer au plus pressé, dans des pays où l'immédiateté et l'urgence se conjuguent au quotidien à savoir :

- * **accroître les opportunités et les possibilités d'accès, aux plus démunis, aux services de base de qualité voir de s'insérer dans le marché et d'en sortir à partir de leurs potentiels actuels et de leur propre créativité ;**
- * **rendre possible le développement humain durable en valorisant les initiatives locales ;**
- * **montrer que l'opérationnalisation est possible avec des moyens modestes.**

L'approche aux opportunités sociales et économiques, comme le marché, constitue la porte d'entrée dans la gamme des domaines prioritaires du développement et de l'approche du développement humain durable qui comprend : l'éducation, la santé, l'eau potable, la protection de l'environnement, le micro-crédit, etc. ...

Depuis sa création, la **Fondation ATEF OMAIS** négocie, dans le cadre de son mandat et dans tous les pays qu'elle couvre, des accords de partenariat ou des conventions avec : les gouvernements hôtes, la société civile et le secteur privé qui, au-delà des questions relatives à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations, doivent être l'occasion de renforcer l'intégration sous régionale et de mettre l'économie et le social au service du développement.

Ce cadre doit être à même, pour la **Fatom** ayant l'ambition de ses objectifs, d'intensifier les besoins des pays couverts et notamment des sous régions de l'Afrique Occidentale et Centrale dans les domaines qui sont les siens et de réaliser son potentiel.

Au-delà de la mobilisation des ressources, la Fatom pourrait contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide d'une façon générale mais aussi, la participation de la société civile et du secteur privé à l'opérationnalisation et la mise en œuvre des programmes de développement en favorisant pour ces deux entités plus de cohérence et de coordination dans les pays couverts.

Ce programme d'action et de partenariat qu'entend développer la Fatom se veut un programme quinquennal glissant qui a été formulé et élaboré selon une approche participative après de larges

concertations avec les différents acteurs sociaux économiques tant au niveau des pays que des institutions sous régionales de la **CEDEAO et de l'UEMOA**.

6.2 Ce programme s'articule autour de 5 axes qui se déclineront à leur tour en 19 composantes. Les besoins sont précisés en termes de projets via des plans opérationnels nationaux que sous tendent des plans d'information et de communication, de mobilisation de ressources (financières et humaines/expertises) et de suivi-évaluation pour un montant total estimé à... (un montant sera précisé à cet effet). Le programme d'action couvre les pays où des représentations/bureaux sont ouverts et où une collaboration effective avec le réseau des partenaires privé et publique est établie. L'effectivité de ce partenariat se constitue à partir de l'élaboration du guide Fatom point de départ des synergies/ réseaux recherchés. Le programme d'action est un programme quinquennal glissant dont la formulation procède d'une large concertation menée par les bureaux auprès des acteurs nationaux (gouvernements, secteur privé et société civile). Le bureau du Burkina Faso en collaboration avec les autorités compétentes de la **CE-DEAO** et de l'UEMOA sera une tête de pont dans l'éclairage des choix et de la cohérence du programme d'action entre les priorités régionales et nationales.

Partant de là, le programme d'action identifie un ensemble de projets intégrateurs aux niveaux sous-régional et national en vue de leurs effets catalyseurs pour la réalisation des objectifs de développement socio-économique.

6.3 Le programme s'organise autour de 5 axes stratégiques :

- 1) organiser en direction des plus vulnérables un système de diffusion de l'information et de la communication entre les acteurs sociaux.
- 2) réhabiliter et moderniser des infrastructures et en développer une offre de services de qualité en faisant appel à un partenariat solidaire entre le secteur privé et les communautés de base,
- 3) mettre en place un partenariat entre les acteurs sociaux pour la mobilisation des ressources et le financement du programme qui valorise avant tout les initiatives endogènes non productives : éducation, santé, eau, communication (de préférence réussies ou exemplaires) et aisément appropriables par les populations afin de créer et renforcer les conditions de leur diffusion auprès des communautés demandeuses ;

4) instaurer des mécanismes de coordination de mise en œuvre et de suivi-évaluation

5) fournir un cadre cohérent de collecte de données et d'information pour appuyer la planification opérationnelle.

La mise en œuvre de ces axes stratégiques, nous invite dès le moment où nous avons situé notre action en aval de la conceptualisation mais aussi de la formulation (cela n'empêche la participation à la réflexion) des cadres institutionnels à donc nous appuyer sur les environnements institutionnels déjà en place aux niveaux régional, sous régional et national pour éviter la redondance et renforcer la cohérence. Nous y reviendrons.



B-LES OUTILS D'AIDE A L'OPERATIONNALISATION DES PROGRAMMES

6.4 En 2050, l'Afrique sera la première puissance démographique mondiale. Un tiers sur quatre sera africain en 2050, selon le rapport des Nations Unies et notamment de l'UNFPA présenté le 13 Juin 2013 à New York.

C'est l'Afrique qui assure plus de la moitié de la croissance de la population mondiale, passant de 2,4 milliards d'habitants au 2050 à 4,2 milliards en 2100.

La population chinoise devrait amorcer une diminution après 2030 pour atteindre 1,1 milliard d'habitants en 2100. L'Inde, pour sa part à cette date, sera stabilisée à 1,5 milliards d'habitants. A cette date, plusieurs pays dépasseront le cap de 200 millions d'habitants parmi lesquels, le Nigeria, la République Démocratique du Congo ou l'Ethiopie.

En Afrique, un pays se distingue. C'est le Nigeria où il naît chaque année plus d'enfants que dans l'Union Européenne. Actuellement il est au 7ième rang de la population mondiale avec 162.3 millions d'habitants. Il sera en 2050, le 3ième pays après la chine et l'Inde avec 433 millions d'habitants. Et pourtant, il est déjà le 2ième pays par le nombre de décès annuels d'enfants de moins de un an et le 3ième en nombre de naissances annuelles (avec 8 fois plus de naissances qu'en France). On notera pour les autres pays à l'horizon 2050 : 22 millions de Béninois, 40.8 millions de Burkinabés, 36.7 millions de Camerounais, 43.4 millions d'Ivoiriens, 6.9 millions de Congolais, 147.5 millions de Congolais(RDC), 2.5 millions de Gabonais, 24 millions de Guinéens, 28.3 millions de Maliens, 58.2 millions de Nigériens, 26.1 millions de Sénégalais, 27.6 millions de Tchadiens, 13.2 millions de Togolais, 6.1 millions de Mauritaniens pour les pays qui sont dans les zones couvertes.

6.5 En milieu urbain, la population des villes passera de 414 millions (en 2012) à 1.2 milliards (en 2050). Le taux d'urbanisation passera d'une moyenne de 40% à 60%.

Cette population, on le sait, sera composée majoritairement de femmes (52%) avec un taux de jeunes de moins de 15 ans de 42% et 55% ayant moins de 20 ans.

Cette jeunesse, si elle constitue un levier potentiel d'innovations et de progrès à moyen et à long terme à conditions que des ressources soient mobilisées pour leur protection et préparation à la vie adulte, à court terme, induit des rapports élevés de dépendance qui réduisent les capacités d'épargne des familles et des ménages et contribuent à reproduire la pauvreté, car c'est au sein des populations pourvues que le nombre d'enfants est le plus élevé.

Cette dynamique démographique associée aux variations climatiques désavantageuses, pour tous et les sahéliens en particulier, nous donnent un aperçu des défis qu'il faudra relever ; tant cette dynamique génère une demande sociale élevée et engendre le risque que d'énormes ressources soient consacrées à des investissements démographiques au détriment de ceux productifs.

A cela, la migration demeure un fait social important à laquelle des anticipations politiques et des prises en charge de ces migrants devront être trouvées. Idem pour la maîtrise de la fécondité qui pour ces deux problématiques feront appel à des changements culturels auxquels participeront des volontés politiques bien affirmées et cohérentes.



I-INFORMATION ET COMMUNICATION

6.6 Les Etats appuyés en cela par tous les acteurs sociaux doivent promouvoir l'intelligence économique et sociale en vue de disposer d'informations pertinentes permettant : de comprendre et d'anticiper l'environnement national et international, d'identifier les opportunités et les contraintes (notamment socio-culturelles) d'accès pour le plus grand nombre aux marchés et ceci grâce à l'innovation et à la créativité. Pour ce faire, la veille économique et technologique, la gestion des propriétés intellectuelles et productives, la protection, le partage des connaissances/savoirs faire et savoir être, la sécurité de l'entrepreneuriat, et la gestion et l'exploitation des connaissances de l'information et de la communication sont des instruments importants et adéquats pour prévoir et anticiper l'avenir.

Il y a urgence à rendre accessible les technologies de l'information et de la communication pour répondre aux enjeux du développement durable. La complémentarité de ces outils et de cet objectif nécessite la mobilisation et la participation des parties prenantes pour coproduire le cadre des programmes d'éducation critiques aux médias pour tous et en particulier des enfants et des adolescents.

6.7 Le bon usage des TIC doit permettre la mise en œuvre plus fluide et accessible des moteurs du développement durable.

Nous avons quitté une illusion d'abondance de ressources et de pauvreté d'information pour le monde du 21^{ème} siècle qui est un monde d'abondance d'information et de pauvreté de ressources.

Il y a urgence pour relever le défi de l'éducation critique aux médias et aux technologies de l'information et de la communication afin de mettre en œuvre le développement durable.

Comme toute mutation profonde, celle du développement durable et de la société de l'information, s'accompagne d'une grande question : comment assurer l'égalité de l'accès à ces technologies.

Il est certain qu'il y a des raisons évidentes pour construire une société plus ouverte, utile solidaire et motivante.

La fatom entend promouvoir une démarche éducative permettant d'évoluer dans un univers de responsabilités sociales et environnementales pour vivre et travailler dans des réseaux sociaux et avec des objets intelligents tout en veillant à ne laisser personne au bord de la route.

6.8 Les solutions doivent être construites avec l'ensemble des parties prenantes : parents, agents de santé, éducateurs, experts, universitaires, média, responsables d'entreprises, experts des civilisations numériques.

Au-delà des établissements scolaires, il faut surtout se pencher sur les usages autour des TIC.

Internet et les nouvelles technologies doivent être utilisés afin de se mettre au service des plus vulnérables et apporter une qualité de vie partagée par le plus grand nombre en développant de nouvelles créativité.

C'est dans cette démarche que la Fatom s'inscrit. En effet pour promouvoir la santé de la reproduction, la maîtrise et la planification des naissances, l'éducation pour tous, lutter contre les violences basées sur le genre, promouvoir la Culture et les Affaires, le genre et le renforcement du potentiel humain, il faut d'abord reconnaître que les décisions doivent être libres, responsables et éclairées sur l'ensemble des défis proposés. Dans un contexte qui se veut démocratique, une connaissance accrue et un engagement plus affirmé créent, dans l'opinion, un climat favorable à l'adoption de décisions et de comportements informés et responsables. Fait plus important encore, ils préparent aussi la voie à l'ouverture d'un débat public démocratique et permettent ainsi la mobilisation d'une ferme volonté politique et d'un solide soutien populaire en faveur des actions nécessaires aux échelons (local, national et régional).

6.9 La mise en place d'un système d'information et de communication au service de la Fatom, de ses partenaires et des acteurs sociaux répond à la nécessité de besoins d'une communication diligente, simple, accessible et appropriée mais surtout d'un suivi-évaluation des actions que nous menons afin de rendre compte à nos partenaires.

C'est dans cette perspective et dans un monde en constante évolution technologique où la soif d'information et de communication, surtout des jeunes, est sans limites, qu'il nous est apparu opportun de nous armer de ces outils technologiques que sont les TIC et plus précisément : les portails informatique, les sites web, les webzines, les radios (thématiques, commerciales), la Télévision sans oublier des plateformes de communication que nous proposent les municipalités.

Dans le cadre du premier objectif stratégique du programme, il s'agit donc d'organiser, en direction des plus vulnérables un système de diffusion de l'information et de communication entre les acteurs sociaux.

6.10 Pour ce faire la Fondation ATEF OMAIS a créé 5 sites informatiques:

1- www.fatom.org :

pour présenter la FATOM, ses objectifs et missions assignées

2- www.reseau.fatom.org:

pour mettre les entreprises partenaires en réseau et leur offrir une traçabilité des actions pour lesquelles elles apportent une contribution.

3- www.aniamanet.net:

un portail informatique jouant le rôle de revue de presse des informations des pays de la sous région et des activités de la Fatom.

4 – www.kintemag.com :

pour une autre vitrine des activités de la fondation au niveau de la culture et de l'expression artistique (arts, mode, design) et promouvoir toutes les associations de jeunes travaillant à faire connaître ces cultures, arts et patrimoines des localités des pays couverts et surtout à primer la créativité et les micro-projets générateurs d'emplois de revenus.

5- www.akwaba.fatom.org:

il est fait, en collaboration avec les ministères de la Culture et de la Francophonie et celui du Tourisme, pour promouvoir la Culture, le Tourisme et les Affaires dans les pays de la sous région.



1- SITE DE LA FONDATION ATEF OMAIS :

www.fatom.org

6.11 Ce site présente : notre action à savoir, notre mission, nos valeurs et principes qui gèrent l'institution. Les domaines d'intervention que sont la Santé, l'Éducation, la Culture et l'Environnement ainsi que les secteurs d'intervention pour chaque domaine.

Il fait savoir qui nous sommes : l'histoire de la Fatom, les statuts et règlements intérieurs, le bureau exécutif, les conventions avec les Gouvernements et les protocoles avec les autres partenaires, les bureaux extérieurs, leurs contacts, les rapports annuels, le plan du programme d'action quinquennal glissant, une galerie de photos, un blog sur le portail www.aniama.net (pour assurer le suivi de nos actions et donner un peu plus de visibilité) et le canevas de soumission des projets à la Fatom.

2- LE SITE POUR LE RESEAU DES PARTENAIRES

www.reseau.fatom.org

612 • Ce site met en réseau l'ensemble des entreprises partenaires dans les pays couverts et est accompagné d'une fiche signalétique pour chaque entreprise.

• Il indique, à l'attention du personnel de l'entreprise partenaire et de ses responsables, les activités financées ou co-financées avec la Fatom et/ou d'autres entreprises.

Pour chaque entreprise, un compte personnel est ouvert et alimenté par des photographies et des indicateurs/données sur chaque activité financée.

• Il est alimenté régulièrement dans le but d'actualiser les informations sur : les politiques, les stratégies, la codification et les programmes développés dans chaque pays afin de mieux informer les entreprises sur les opportunités et contraintes liées aux investissements.

• Il fournit des informations sur : les grands chantiers/infrastructures en cours, les programmes d'investissement (à moyen et long terme) des gouvernements et municipalités.

• Il présente les différentes chambres de commerce et la liste actualisée des : gouvernements, contacts des grandes institutions de l'État, des représentations diplomatiques et organisations internationales.

• Il propose, selon les partenariats signés avec les mairies, et en particulier celles avec lesquelles nous développons des activités : i) une présentation de la ville et/ou de la commune suivi d'un historique sur sa création et son évolution démographique ; ii) les programmes et les projets de la municipalité et du conseil régional ; iii) ses partenariats nationaux et internationaux (jumelage, accord de coopération, etc. . .) pour le développement de la ville

• Il propose :

i) une analyse sur la vie culturelle, religieuse, artistique et économique ;

ii) une présentation des marchés, des monuments, des atouts touristiques ;

iii) un journal sur les activités municipales (mot du maire, les annonces de la municipalité, sur la santé et l'éducation, les plans d'urbanisme, les états civils, les plans cadastraux, prix du foncier urbain et rural selon les quartiers, les équipements municipaux, le prix des taxes de voiries et de marchés, annonces de la municipalité); i

v) les galeries de photos et la cartographie ;

v) une icône réservée aux annonces publicitaires et d'emplois par les entreprises, la municipalité, les institutionnels, etc. . .

• Il met à la disposition des entreprises des lucarnes publicitaires dont les produits sont reversés aux activités de la Fatom.

• Il propose des informations sur : des offres d'emplois, des événements artistiques, des concerts, des conférences, festivals, forum, etc. . .

• Il propose des éclairages sur des dossiers économiques et sociaux à l'attention des décideurs, étudiants et chercheurs. De plus, il met en ligne une partie des ouvrages publiés par la Fatom.

3- LE PORTAIL INFORMATIQUE DE LA FATOM :

www.aniama.net

6.13 • Ce portail web, animé par une équipe d'informaticiens supervisée par un ingénieur et la chargée de communication, fournit au quotidien une revue de presse sur des questions socio-politiques, économiques, culturelles et sportives pour chaque pays et sur les activités menées par les bureaux. Sur ce dernier point, il fournit des photos et des vidéos.

4- LE WEBZINE COULEURS CACAO :

www.kintemag.com

6.14 • Il est animé par une chargée de communication et un réseau d'informateurs bénévoles et rétribués. Il s'agit là d'un webzine interactif (sorte de magazine en ligne où les internautes peuvent aussi proposer et commenter des articles).

- Il a pour ambition de promouvoir les activités socio-culturelles de la Fatom et appuyer les activités d'associations et/ou de privés participant à la création et à la diffusion/promotion des arts et de la culture.

- Il expose des fenêtres sur : les arts, le folklore, le patrimoine culturel à savoir : musical, architectural, la littérature de la Côte d'Ivoire mais aussi du monde noir. Il intègre aussi la sensibilisation sur le genre et des informations favorisant une meilleure insertion socio-professionnelle des jeunes (fiches métiers, présentation d'écoles, filières qui recrutent, guide, entrepreneuriat) Tout cela au travers de publi-reportages, d'interviews, d'enquêtes et surtout de photographies et vidéos. Couleurs Cacao est le nom de ce webzine culturel et urbain avec les cultures plurielles et les esthétiques contemporaines, un titre qui fait écho aux caractéristiques polyvalentes, multi-facettes et résolument contemporaines du webzine.

- Il propose les dernières tendances, modes, restaurants et plats à cuisiner.



5- LE RESEAU DES PARTENAIRES POUR LA PROMOTION DU TOURISME ET DE LA CULTURE:

www.akwaba.fatom.org

6.15 Ce site est élaboré, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Francophonie et celui du Tourisme. Il est animé par un ingénieur maquettiste sous la supervision de l'ingénieur informatique.

Il est la résultante des produits et du travail des guides, carnets et des livres culturels.

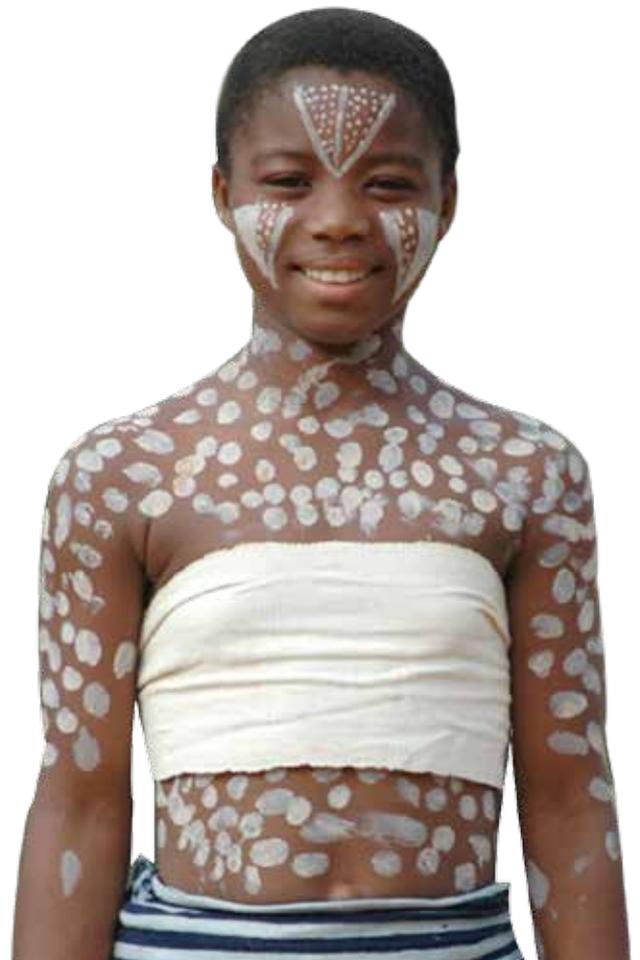
Il recense l'ensemble des destinations que représentent les pays couverts par la Fatom et propose :

- Un inventaire des : sites, manifestations, événements culturels et touristiques dans les secteurs des tourisms (culturel, religieux, sportif balnéaire, des Affaires et de l'agrotourisme).
- Il propose une cartographie des événements et manifestations culturels et des Affaires selon les religions, les ethnies et leur calendrier.
- Il propose un inventaire des sites, patrimoines culturels, marchés et galeries d'art
- Il propose, en collaboration avec les autorités régionales et collectivités locales, les circuits touristiques et des routes et itinéraires thématiques

- Il recense : les hôtels, restaurants et maquis de qualité et donne une appréciation sur chacun d'eux

- Il recense : les parcs, zones de chasse, pêche, forêts classées, lacs et lagunes et fait l'inventaire de la faune, de la flore et des ressources halieutiques.

- Il répertorie l'ensemble des instruments de musique, de danses, de proverbes et contes et légendes, coiffures et parures, objets domestiques, maquillage, masques, bijoux, pagnes, poteries, statues, vanneries et les classifie selon les thèmes de la fécondité, de la richesse, religieux, thérapeutique, initiatique, e la mort, du pouvoir et de la puissance, de la paix et de la sagesse, de la guerre.



6- REDACTION EDITION ET DIFFUSION DE GUIDE FATOM

6.15 L'élaboration du guide fatom participe à la mise en place, dans nos bureaux pays, du réseau des partenaires privés dont l'essentiel est constitué par : des donateurs privés, des chefs d'entreprises et des responsables de collectivités locales. Il constitue un élément majeur de l'identité de la Fondation, en rassemblant les synergies et en mobilisant les ressources de l'ensemble du réseau au service des plus vulnérables.

C'est un outil de promotion des activités de création et d'investissements révélant : les potentiels existants et à développer, les indicateurs socio-économiques et démographiques et, des informations sur la gouvernance pour tous ceux (chefs d'entreprises, touristes, visiteurs, amis et habitants de ces beaux pays couverts par la Fondation) qui sont à la recherche d'informations sur les dynamiques existantes et porteuses et de services de qualité.

Ce sont de ces expériences, au service de l'Afrique et de ceux que nous couvrons, qu'il s'agit de faire connaître au plus grand nombre et de vendre. L'élargissement de ce guide, au fur et à mesure, dans les pays renforce les savoir-faire et catalyse les expériences. Il contribue aussi à faire grandir le partage et les solidarités. De plus il rend opérationnel le partenariat entre tous les acteurs sociaux. Il est le fruit de réflexions et analyses des chercheurs d'horizons divers sur : l'histoire, la gouvernance (politique et économique), l'art, la culture et les patrimoines.

6.16 Le guide est une coproduction Gouvernement-Secteur Privé. Il est préfacé par de hautes autorités politiques(en général, le Premier ministre du pays couvert) et publié entre 2000 et 4000 exemplaires par les éditions Sépia. Il est disponible sur une quinzaine de sites informatique parmi lesquels amazon.fr et distribué, en partenariat, dans les librairies de France et la majorité des librairies du pays couvert. Ils sont exposés par l'éditeur dans les grandes foires internationales du livre (Montréal, Paris, Genève, etc. . .).

Il est financé par : des encarts publicitaires, nos deux principaux partenaires (la **SN SOTI-CI** et l'**Hôtel TIAMA**) et des agences du système des Nations unies telles que l'**UNFPA** et l'**UNWOMEN**.

Il est réactualisé tous les trois ans.

Les produits financiers du guide et ceux de sa vente sont intégralement reversés à la réalisation et la mise en œuvre de projets dans les secteurs qui sont ceux de la Fatom.



7- LES CARNETS ET LIVRES CULTURELS

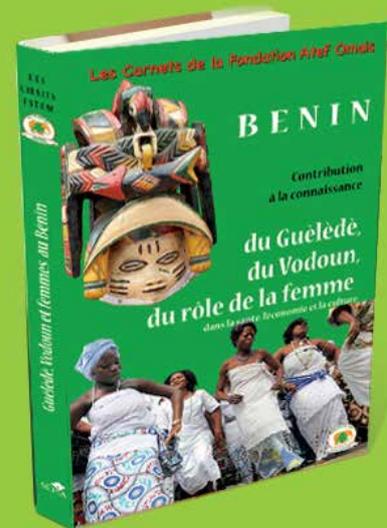
6.17 Les carnets culturels ne viennent pas, ou du moins, n'ont pas la prétention d'apporter de nouvelles découvertes et spécifications sur les mythes et symboles, mais rappeler que la répétition est pédagogique et surtout que de nombreux phénomènes sociaux perdurent et s'adaptent à l'évolution des sociétés.

Révéler encore et toujours le mystère intrinsèque et la beauté convulsive des arts, reflètent les préoccupations universelles et éternelles de l'humanité. Cet universalisme qui découle des besoins et des quêtes éperdues, traduit un renouvellement et une dynamique perpétuels. C'est dans cette dynamique que les carnets de la Fatom s'inscrivent.

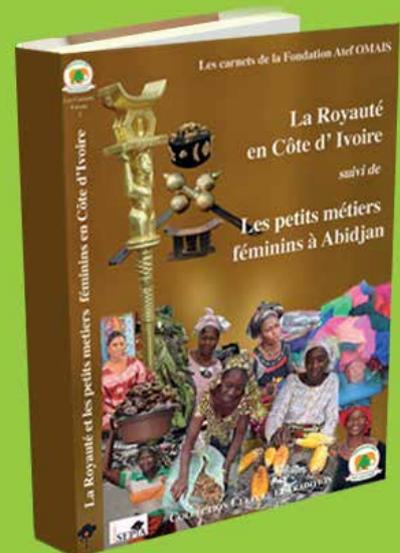
Tout en accompagnant, sinon complétant le guide, ils se veulent tournés vers la Culture et la Tradition et apportent à un instant T, un témoignage sur un patrimoine vivant, méconnu, oublié ou en danger traversé par un symbolisme féminin. La Fatom a choisi de l'illustrer par la photographie.

6.18 Dans un monde où tout va vite et où les valeurs esthétiques de la tradition et du sacré se transmettent de plus en plus et de génération en génération par des média qui obéissent davantage à des critères de rentabilité, il reste des interstices qui donnent encore du sens à des symboles et à des cultures.

6.19 Il s'agira donc, dans un monde de globalisation, de contribuer à matérialiser ce patrimoine immatériel, cette chose des ancêtres.



CARNET BENIN



CARNET ROYAUTE
CÔTE D'IVOIRE

Ce sont de ces choses, qui fondent les sociétés et qui les font perdurer, à qui nous voulons rendre hommage avant qu'ils ne demeurent pittoresques et alors qu'il leur reste des éléments de valeurs, de dignité et de sacré.

Les carnets et les livres culturels que nous construisons et publions avec de grandes maisons d'éditions françaises (SEPIA, le Cherche Midi, etc. . .) participent, conscients du fait que les initiatives culturelles ne sont pas légion, à donner des repères et du sens à ce qui nous entoure et à la révéler au plus grand nombre (élèves, étudiants, enseignants, gouvernants, investisseurs et amis de la culture). Mais aussi, à contribuer à la promotion et la valorisation des cultures africaines dans un environnement favorisant la Paix et la compréhension mutuelle.

Il s'agit d'abord, de préparer avec ces ouvrages, sinon d'aider les générations futures à connaître et s'approprier leur culture, à l'aimer et à la respecter. Le combat pour changer les autres commence par une lutte de tous les instants pour se changer soi-même, c'est la base de la cohésion sociale.

En cela, le respect des traditions, cultes religieux, de la personne humaine, des plus vulnérables et notamment de la femme et des enfants, fondements des sociétés, est essentiel.

L'histoire des peuples, les dynamiques de leurs migrations, les questions démographiques, les patrimoines, les populations vulnérables que sont les enfants, les jeunes et les femmes, les arts et les civilisations, l'espace et sa structuration, l'étude des différents pouvoirs, etc. . . . sont autant de problématiques et de champs de possibles que les équipes de recherche de la Fatom explorent et travaillent.

Considération est aussi donnée à l'appui et à la publication d'études, de mémoires, de thèses et de recherches dont l'objet rentrerait dans ce cadre.

8- RESULTATS ENVISAGES ET PERSPECTIVES ATTENDUES DES CIVILISATIONS NUMERIQUE ET LIVRESQUE UTILISEES PAR LA FATOM.

6.20 • Depuis la création des sites et réseaux numériques, dont les débuts remontent pour les deux à la fin de l'année 2010 (mise en ligne du site de communication sur les activités de la Fatom : www.fatom.org et lancement du premier guide sur Abidjan), 4 autres sites ont été créés, rassemblant une audience d'internautes de plus de 100 000 visiteurs/mois à la fin 2013.

6.21 Après la parution du premier guide, trois autres guides (sur les villes de Cotonou- Porto Novo- Ouidah et Ganvié ; Ouagadougou- Bobo Dioulasso et Banfora ; et Abidjan- Daloa- San Pedro-Bouaké et Yamoussoukro) et trois carnets Culture et Tradition (le Vodoun, les masques Guèlèdè et la situation socio-économique des femmes au Bénin ; La Royauté en Côte d'Ivoire et les petits métiers féminins d'Abidjan ; l'Histoire des capitales et les traditions sociales discriminantes en Côte d'Ivoire) ont été publiés.

Des conventions sont signées avec les Ministères en charge de la Culture et du Tourisme dans les pays couverts pour poursuivre la publication des carnets et des livres sur : Arts au féminin et Femmes d'aujourd'hui (du pays couvert).

6.22 En 2013, ce sont près de 15000 ouvrages qui ont été édités et diffusés (souvent grâce à nos accords de partenariat avec les librairies et les grandes surfaces).

Un accent particulier sera accordé sur nos sites informatique à l'information pouvant permettre aux femmes et à la jeunesse d'accéder : aux services de base ; à des connaissances générales et des métiers spécifiques (mode, stylisme, petits métiers manuels, etc. ...).

- Le renforcement dans les écoles, collèges, lycées, bibliothèques et salles d'études par la mise à disposition d'ouvrages scolaires, de kits scolaires aux élèves et d'équipements et matériels informatiques est aussi un objectif que s'est fixé la Fatom.

- Dans la même veine, le financement de documentaires et de petits films mettant en scène cette jeunesse sur les faits et événements de la vie quotidienne comme la série Terminale A3 diffusée sur RTI 1 (chaîne nationale de la Télévision ivoirienne) et Télésud, sera poursuivi et étendu.

Les radios thématiques et communautaires feront aussi l'objet de conventions et de partenariat pour :

i) lutter contre la violence basée sur le genre, l'analphabétisme, la non fréquentation des centres de santé ;

ii) promouvoir la santé de la Reproduction, la scolarisation des jeunes filles, la Culture et le Tourisme, la protection de l'environnement.



II- PARTENARIAT STRATEGIQUE SOLIDAIRE ENTRE LES ACTEURS SOCIAUX ET LA CREATIVITE CITOYENNE.

6.23 Sans vouloir tomber dans un débat idéologique, force est de reconnaître que les écarts entre riches et pauvres se creusent encore plus. On estime à plus de 36 000 Milliards de dollars, les montants nichés dans les paradis fiscaux et, qui appartiennent à non pas 1%, non pas 0,1%, mais plutôt à 0,001% de la population mondiale.

Ces inégalités sociales associées aux oligarchies, à la gérontocratie, à la corruption, conduisent à la montée des protectionnistes et identitaires qui sont le terreau des révolutions sociales et de l'extrémisme religieux.

Malgré la crise ou à cause d'elle, les plus aisés sont encore plus riches et les pauvres encore plus faisant peser sur la majorité des classes moyennes, l'essentiel de la fiscalité.

Les niches fiscales et la corruption profitent toujours aux plus nantis.

C'est sur la base de ces constats et ce, sans a priori ou préjugés que les membres de la Fatom s'engagent dans un partenariat solidaire parce que aimer c'est partager. Mais aussi parce qu'il est important pour le développement durable d'encourager les créativité citoyennes.

1- Le partenariat stratégique solidaire

6.24 Il se définit comme le regroupement des synergies des acteurs sociaux, des décideurs aux communautés locales, et qui travaillent ensemble afin de structurer leurs actions en faveur du développement durable.

Ce travail s'inscrit dans une politique nationale et sous régionale de développement économique et social qui permettent et rendent possible l'amélioration des conditions de vie des populations et leur bien-être par : le développement et la diffusion d'innovations sociales, technologiques, le partage et la solidarité.

Le partenariat et son évolution entre les acteurs sociaux et la Fatom sera guidé par les principes fondamentaux que sont l'indépendance et la souveraineté des Etats, la maîtrise de leur destin par les intéressés et la responsabilité commune, ainsi que le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques, de l'Etat de droit, et le droit au développement.

6.25 Le partenariat sera en outre régit par :

i) un renforcement du dialogue entre les parties prenantes, la cogestion et coresponsabilité dans le cadre du programme qui nous lie ;

ii) le partage des charges et la responsabilité mutuelle ;

iii) la solidarité et la confiance mutuelle, l'égalité et la justice, la sécurité des communautés et des personnes ;

iv) le respect des droits internationaux et des accords et conventions entre les parties, l'égalité des sexes et la non discrimination et en particulier une approche à long terme.

6.26 Par faciliter et promouvoir un partenariat axé sur les personnes, ambitieuse et disposant d'une large assise, la Fatom fera un plaidoyer auprès des institutionnels et gouvernements afin qu'ils habilent au mieux les acteurs non étatiques (secteur privé, société civile) à jouer un rôle encore plus actif dans les processus de développement, de consolidation de la démocratie, de prévention des conflits et surtout de reconstruction après un conflit et à créer les conditions qui permettront à ces acteurs de s'acquitter de cette mission.

Cela passe par des approches globales, par la définition et la mise en œuvre commune d'un cadre permanent d'information, de participation et de mobilisation du plus large éventail d'acteurs, d'un accès plus important de la société civile aux partenariats financiers public-privé et à leurs retombées sociales. Pour cela, il faut :

- Tirer les leçons des expériences et enseignements positifs entre les acteurs sociaux résultant de l'application dans les domaines qui sont les nôtres, de mécanismes et d'instruments efficaces et tirer les enseignements des lacunes .
- Promouvoir une connaissance mutuelle plus précise pour remplacer les images dominées par les stéréotypes négatifs qui ne tiennent pas compte des évolutions positives observées intervenues ;

- Encourager la coopération mutuelle entre les acteurs et promouvoir une utilisation meilleure et plus systématique de nos héritages culturels et de nos diversités ainsi que des richesses, créativité et potentiels qui existent.

- Œuvrer ensemble à l'adaptation progressive des politiques et cadres juridique et financier pertinents, répondant aux principes du développement durable et des droits humains et encouragent les réponses citoyennes. Une considération particulière sera accordée par la Fatom au plaidoyer et notamment la mise en œuvre d'une défiscalisation sur le don plus large et ambitieuse, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la Paix et la sécurité et, de la résolution 1612 du même Conseil sur les enfants dans les conflits armés.

2- Le Partenariat Public-privé

6.27 La traduction dans les actes d'un partenariat découle d'abord du fait que les partenaires sont convaincus que chacun d'entre eux, et notamment pour ce qui nous concerne à savoir les acteurs non institutionnels dans les pays d'exercice, doit être pleinement associé aux politiques, à la stratégie et aux programmes communs et que ces derniers peuvent grandement contribuer à faire avancer le partenariat vers ses objectifs.

En effet, pour qu'un partenariat axé sur les personnes puisse être mis en place, le partenariat institutionnel doit accorder à la société civile et aux autres parties prenantes non gouvernementales, la place de premier plan qui leur revient. La conjonction de la crise de l'investissement survenue depuis la décennie 80, marqué par la conjoncture économique et de la situation générale de crise politique, sociale et économique qu'ont traversé bon nombre de pays couverts ces quinze dernières années, a entraîné un déficit important des infrastructures productives, sociales et de base

6.28 Le besoin en financement de l'investissement s'est fortement accru et ce, d'autant plus que la locomotive économique pour l'ensemble des pays de couverture, à savoir la Côte d'Ivoire, s'embourbait dans une grave crise politico-militaire.

Alors se pose, à la sortie de cette crise décennale, une problématique de construction, d'entretien et de maintenance des ouvrages existants et d'un investissement massif dans de nouvelles infrastructures pour soutenir et accompagner la relance économique ; tout ceci sous de fortes contraintes budgétaires.

Cette crise financière internationale et les chiffres de la croissance mondiale montrent clairement qu'il faut à côté des financements classiques (Etats, partenaires institutionnels techniques et financiers, une autre solution complémentaire pour offrir une alternative viable de manière à apporter une réponse globale aux besoins des populations de nos zones).

Les réflexions et les actions en cours montrent que le succès de ces partenariats de moyenne et longue durée, résident dans la réalisation d'un certain nombre de conditions notamment, l'existence d'un cadre institutionnel, juridique, réglementaire, adéquat et d'un pipeline/banque de projets pouvant susciter l'attrait des investisseurs potentiels.

6.29 Certains pays ont déjà posé les jalons d'un tel cadre. Notons l'exemple de la Côte d'Ivoire avec la création de l'Unité Centrale des Partenariats Public-Privé (l'UCPPP) placé sous l'autorité du Ministre de l'Economie et des finances.

Ce comité de pilotage valide après proposition de la cellule technique opérationnelle : les propositions de textes réglementaires, institutionnels ou opérationnels régissent les contrats de partenariat ; les propositions relatives à la stratégie et au plan d'actions et de développement des projets de partenariats, les domaines prioritaires de développement des projets de partenariats, etc. . .

Dans de nombreux pays de la sous région, la composition de ce comité, unité de pilotage, est tripartite et comprend les membres de l'administration, du secteur privé et de la société civile.

Le constat premier est de savoir que considération est d'abord donnée au partenariat public-privé engagé afin de soutenir les secteurs de création de **"richesses nationales et de répartition équitable des fruits de la croissance"**, comme le précisent certaines stratégies ou Programmes nationaux de développement (agriculture, infrastructures économiques, transports, mines et énergies, Tourisme, Poste et TIC) ceci souvent pour environ **70%** du coût des investissements, **contre seulement 10 à 15% relatifs aux investissements visant à améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base** (éducation, santé, emploi, protection sociale, culture, sports et loisirs).

Or c'est de ce partenariat pour lequel nous souhaitons un autre engagement, encore plus important des institutionnels et en premier des Etats.

La fatom contribuera donc à promouvoir le dynamisme de la société civile et son indépendance, ainsi qu'un dialogue systématique par un plaidoyer entre elle et, les pouvoirs publics à tous les niveaux.

6.30 La communication et la diffusion de l'information, le suivi et l'évaluation des programmes et la recherche de financement sont donc les pierres angulaires de la réussite. La promotion de la diffusion et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine des TIC

ainsi que des partenariats publics-privés réussis et orientés vers le social notamment en instaurant des contacts constants avec les chambres de commerces, les entreprises et les Institutions Internationales, en reliant les initiatives locales, aux cadres et réseaux existants à l'échelon national, sous régional, régional et mondial par le biais de nos réseaux d'intelligences numériques, en élaborant des initiatives appropriées dans le domaine des compétences et de la culture numériques pour soutenir le développement de contenus et d'applications numériques locaux (municipalités et autres collectivités locales) ayant un impact socio-économique élevé dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la Culture, du Tourisme et de l'Environnement contribuerons à réaliser plus rapidement les OMD.

In fine, il s'agit de faire évoluer la notion même du partenariat public-privé défini comme un arrangement contractuel entre un partenaire privé et une organisation gouvernementale avec en retour non pas que la seule partie privée reçoive une rémunération, mais qu'une partie de cette dernière, qui provient principalement des tarifs des services ou droits d'usage ou du budget public ou d'une combinaison des deux, soit prélevée afin d'être reversée à l'investissement visant à améliorer les services sociaux de base.

Il ne s'agit plus dans le cadre de ce partenariat de trouver un seul équilibre à savoir les besoins du partenaire privé, de recouvrer son coût d'investissement et de réaliser un profit raisonnable et les besoins de l'autorité publique de garantir l'accès à une installation ou à un service de qualité à coût raisonnable mais aussi de participer et de rendre à la puissance publique, qui est l'émanation de la volonté populaire, partie des marchés qui lui sont attribués sous forme de constructions /réhabilitations d'infrastructures visant à améliorer les services sociaux de base des populations riveraines et environnantes de leurs marchés.

Ce schéma n'exclut pas les donations directes ou indirectes du secteur privé et visant à contribuer au développement économique et social. Dans ce cadre, des mesures incitatives et promouvant la citoyenneté, devront être renforcées sinon proposées par l'Etat. Elles sont en général d'ordre fiscal.

6.31 Les intérêts au partenariat public-privé et notamment en faveurs des investissements sociaux revêtent plusieurs intérêts :

- Le recours au financement public coûte en général moins cher que le financement privé. Si une partie du financement est mobilisée sur les guichets publics pour financer la partie la "moins rentable" des actifs du projet, cela à l'avantage d'améliorer l'efficacité du projet, d'autant plus si une contrepartie privée de cette retombée vient renforcer/compléter un investissement social.

- Cela rend le projet plus attractif pour l'opérateur privé. Ce mécanisme permet donc la réalisation de certains projets sociaux qui n'auraient jamais pu voir le jour si le privé devait en assumer le financement entier.

- Il permet de soulager le budget de l'Etat et réduit d'autant son endettement.

- Le recours au financement public en complément du financement privé contribue aussi à réduire le niveau de la dette du partenaire privé et à assurer le remboursement d'une partie de la dette publique intérieure.

Sur la base de ce qui précède, la Fondation ATEF OMAIS souhaite mener un partenariat actif avec les initiateurs des projets (ceux bénéficiant de partenariats public-privé, ceux, et notamment les privés à savoir les entreprises souhaitant investir dans le social) qu'elle retient. Son intervention peut prendre différentes formes et fait d'elle :

- **Un opérateur de projets** : conception, coordination et évaluation des projets gérés conjointement par la **Fatom** et un ou plusieurs partenaires locaux ;

- **Un financeur de projets** : mise à disposition des fonds par des entreprises ou des donateurs pour le financement de projets aux niveaux : national et sous-régional ;

- **Un fédérateur d'initiatives** : actions cofinancées en partenariat avec d'autres partenaires et acteurs sociaux ;

- **Un acteur de la mobilisation interne** : mise à disposition des compétences des bénéficiaires des structures partenaires autour de projets de co-développement ;
- **Un gestionnaire des dons collectés** : appel à la générosité des acteurs sociaux et au volontariat, bénévolat autour de projets clairement identifiés.

3- Le volontariat et le bénévolat

6.32 Si la promotion de la jeunesse en général (des enfants et des femmes en particulier) sont les ambitions de la Fondation, c'est aussi parce qu'elle s'inscrit comme un postulat pour tous les gouvernements des pays couverts.

Le développement du champ du **volontariat** et du **bénévolat** doit faire partie de la politique gouvernementale d'encadrement des jeunes. Ces concepts constituent les expressions les plus achevées de l'action sociale et solidaire d'autant plus, lorsqu'il s'agit de sortir de crise et de renforcer la démocratie, la cohésion sociale et le développement durable.

Dans les deux cas, l'un se définit et s'organise dans un cadre légal (le volontariat), l'autre n'a pas de statut à ce jour.

Ils ne sont pas un phénomène récent. Le bénévolat n'a jamais été marginal dans les pays de la sous-région. **Le mouvement associatif**, qui lui reste marginal et dont il se réclame, a été largement favorisé ces dernières années et notamment par :

- i) le contexte général de désengagement de l'Etat à tous les niveaux et particulièrement de la sphère sociale ;
- ii) le discrédit des partis politiques ;iii) le développement d'une catégorie d'acteurs formés , conscientisés appartenant à ces exclus consécutifs au dégraissage de la fonction publique et pas forcément les meilleurs (cependant les plus opportunistes) ;

iv) mais surtout des financements de plus en plus importants obtenus, suite aux recommandations des grandes conférences internationales du début des années 90 et qui ont trouvé la société civile comme succédané à l'Etat et à **l'aide/coopération internationale centralisée**.

6.33 Aujourd'hui cependant, malgré la promotion que connaît le secteur associatif dans la sous-région(il n'est pas rare d'avoir dans les pays plus de **1000** ONGs) grâce notamment à sa médiatisation et à sa large prise en compte par les partenaires au développement, force est de constater que le bénévolat et/ou volontariat qui en sont le moteur restent dans l'ombre par manque de reconnaissance, de valorisation mais aussi de compétences et d'organisations effectives.

En effet, il faut compter à peine le quart sinon le dixième de ces ONGs, organisés et qui apportent une aide conséquente. En effet, l'implication citoyenne, le besoin de reconnaissance, la recherche de sens et de réalisation personnelle, l'acquisition de savoirs et d'expériences, la recherche de contacts et de relations humaines basées sur des affinités partagées, la défense de valeurs, le souci de rendre ont toujours créé des groupes, des réseaux, des obligations sociales et/ou morale qui se révèlent encore plus dans les sociétés dites traditionnelles et rurales. La plateforme francophone définit le **bénévole** comme toute personne qui offre des prestations au service d'autrui sans aucune rétribution en échange.

6.34 On appelle volontariat l'engagement libre et gratuit de personnes qui agissent, pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans le cadre d'une structure qui déborde de la simple entraide familiale ou amicale.

Ce dernier se caractérise aussi comme toute activité qui n'est pas exercée par la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de services ou d'une désignation statutaire.

La Fatom, par les activités qu'elle organise souvent par le biais d'ONGs, mobilise des bénévoles et ce pour plusieurs raisons. Ces derniers constituent à la fois :

- Une ressource vitale pour certaines organisations qui possèdent peu de moyens financiers ;
- Un signal de confiance vers les parties prenantes externes (clients, usagers, financiers, etc...) par le contrôle qu'exercent les bénévoles au sein de la structure et par l'émulation qu'elle stimule et crée ;
- Une source de créativité pour mieux répondre aux besoins de la population
- Un moteur de la dynamique associative et du capital social de l'organisation.

6.35 La Fondation Atef Omaïs fait appel aux salariés, aux retraités, chômeurs, demandeurs d'emplois, etc... tous des professionnels ayant compétences dans des domaines précis et en rapport avec ceux dans lesquels elle travaille.

Notre approche encourage et vise des enjeux qui sont ceux de la professionnalisation du mouvement du secteur associatif, alors que ce dernier reste encore une valeur à défaut ou un refuge.

Si la solidarité est une valeur universelle plus ou moins forte selon les cultures et traditions, en Afrique, elle est importante. A la différence de l'Europe, cette disponibilité au bénévolat est plus importante avec les non salariés et les retraités qui représentent la force de connaissance sociale et de travail physique la plus grande.

Il n'est pas toujours facile de gérer cet engagement bénévole sur une base seulement gratuite alors qu'il n'y a pas en amont de salaire ou de rémunération où comme pourrait l'exiger le volontariat.

Dans les pays que nous couvrons en Afrique, il faut la **"motiver"**, l'encourager d'une façon ou d'une autre par la fiscalité des incitations, des pourcentages sur la mobilisation des fonds, des dédommagements (prix du transport, déplacements, de la nourriture, de l'hébergement, participation au conseil d'administration, à des conférences, congrès, séminaires, etc. . .) ceci d'autant plus que les salariés (fonctionnaires, cadres du privé, profession libérale, etc. . .) s'engagent peu dans le mouvement associatif sinon dans les Bureaux Exécutifs et Conseils d'Administration.

Ce qui est à noter, de nos actions est, le fait que ce **dédommagement/incitation** de l'engagement individuel et/ou collectif repose d'abord sur : l'État, les collectivités locales, les municipalités, les communautés de base et les populations. Dans le cadre des actions de la Fondation en santé, éducation ou culture, la contribution effective de ces acteurs sociaux est explicite.

Il peut s'agir pour une maternité de son entretien, de la construction d'une clôture, des toilettes, de la chambre de l'infirmier ou de la sage-femme et pour une école, de l'entretien, le reboisement de la cour, de la main-d'œuvre pour la réhabilitation des infrastructures, etc. . .

Dans la mesure du possible, des partenariats sont signés avec les représentants de ces communautés de base.

Enfin, la Fondation encourage la participation égale et équitable des femmes et des hommes à la promotion des activités associatives et des siennes en particulier, mais aussi favorise, de par les informations qu'elle diffuse, les placements de bénévoles, stagiaires dans les structures associatives ou privées en faisant d'elles des espaces où l'on se forme et gagne son autonomie.



III- GESTION ET MOBILISATION DES RESSOURCES

1- Contexte général

6.36 Les pays de la sous région, nous le savons, ont traversé ces vingt dernières années une succession de crises politiques, de conflits, de catastrophes naturelles qui ont lourdement affecté leurs situations économique et sociale. La pauvreté touche plus de la moitié de la population et malgré le fait que nombre d'indicateurs sociaux s'améliorent, les indices du développement humain durable sont, dans la sous région, les plus bas de la planète.

Cela s'explique, en grande partie, par : l'accroissement non maîtrisé de la croissance démographique, des problèmes structurels environnementaux et une gouvernance peu efficace.

Ce constat d'échec a entraîné une série de recommandations issues de conférences internationales (Rio : **environnement**, Beijing : **femmes**, le Caire : **population**, Dakar : **éducation**, Copenhague : **développement social**) pour un développement humain équitable et équilibré. Depuis le sommet du millénaire en **septembre 2000**, une approche globale du développement a engagé toute la communauté internationale à opter pour une stratégie de croissance accélérée dans l'optique de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015.

Toutefois, pendant que s'ouvre ainsi un nouveau cycle pour le développement, il est constaté une baisse régulière de l'aide publique au développement.

Sur la base de ce constat, il est important pour **la Fatom** de proposer une vision programmatique du partenariat et de la gestion au niveau de la mobilisation de ressources en vue d'y faire ressortir les éléments de force, de faiblesse, d'opportunités et de risques pour la sous-région.

6.37 En termes de chiffres, le nombre de personnes des régions en développement vivant dans l'extrême pauvreté (c'est-à-dire avec moins de **1,25** dollars par jour est passé de 1990 à 2005 de **1,8** à **1,4** milliards).

Pour l'Afrique, au sud du Sahara, cette réduction a été marginale passant de **58** à **51%**.

Toutefois la croissance démographique, dans ces pays, annihile les efforts accroissant le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Ainsi, dans les pays que nous couvrons, ces chiffres ont partout explosé que ce soit pour la Côte d'Ivoire : **49%**, le Niger : **64%**, le Mali **60%**, le Burkina Faso **45%** de la population vivant sous le seuil de pauvreté.

La crise financière et économique mondiale, les prix élevés des produits alimentaires et de l'énergie, les changements climatiques, les troubles politiques et conflits entraînent de graves répercussions sur la pauvreté et la vulnérabilité des populations.

Le partenariat mondial a subi des revers importants résultant de ces différents problèmes.

Dans le compte à rebours vers 2015, mais aussi du développement humain durable, des réponses urgentes sont nécessaires pour rattraper ces retards qui s'accumulent.

Bien vrai que l'aide publique au développement ai atteint 105 milliards de dollars en 2008(son plus haut niveau), on est loin d'avoir respecté tous les engagements.

La cible de Gleneagles pour 2010 étant d'environ 154 Milliards de dollars (soit 85 dollars par habitant) en valeur actuelle, il faudrait disposer de près de 20 Milliards de dollars de plus par an pour l'atteindre.

Un pays comme le Niger, ne perçoit que 36,9 dollars et 8 dollars US pour la Côte d'Ivoire.

L'aide à l'Afrique a atteint 26 Milliards de dollars en 2008.

6.38 Les futurs flux de l'aide publique au développement vers les pays les plus pauvres sont compromis à un moment où il faudrait les augmenter pour protéger les progrès péniblement obtenues.

Il est de plus en plus évident que des moyens plus souples et novateurs doivent être étudiés pour financer le développement en utilisant des combinaisons variées de financement public et privé plus efficaces, de financements privés moins frileux et plus encouragés par les États.

C'est dans ce sens que la Fatom souhaite s'investir afin de faire du financement de l'aide privée, une locomotive à part entière.

6.39 L'expérience que nous avons et comprenons de la mobilisation des ressources montre qu'il s'agit là d'un processus stratégique qui est ancré dans une gestion organisationnelle efficace, animée par une communication créative, et maintenu grâce à l'entretien des relations partenariales.

Cela renforce l'affirmation selon laquelle la mobilisation de ressources doit être considérée comme une fonction institutionnelle de base, plutôt qu'une chaîne d'activités ponctuelles.

Il s'agit donc pour les organisations non lucratives comme la Fatom de :

- Planifier la mobilisation des ressources de manière stratégique et orientée vers une mission (par opposition à une méthode dictée par des bailleurs de fonds) ;
- Développer des compétences dans la rédaction de propositions, gérer les rencontres de face à face avec les bailleurs institutionnels et donateurs privés et communiquer des messages clés.
- De concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi et l'évaluation des activités de mobilisation de ressources(les TIC sont un bon exemple) ;

- Comprendre comment d'autres organismes/institutions/associations relèvent le défi. Maintenant que le financement d'organismes d'aide est devenu plus aléatoire (en raison de la conjoncture, des choix stratégiques et préférence des bailleurs de fonds), nombre de ces organismes s'interrogent sur leur service. Dans cette perspective, il est important pour la fondation :

a- De diversifier ses sources de financement

6.40 Selon : les subventions, dons, revenus d'activités, ces dernières provenant respectivement : i) pour les subventions des : gouvernements, fondations, associations, accords d'aide bilatérale et multilatérale ; ii) pour les revenus d'activités de : la vente de produits, rémunération de services et revenus d'intérêts.

b- Rassembler ses propres éléments, construire ses propres réseaux et créer des synergies.

6.41 Pour ce faire il est nécessaire de comprendre d'abord que la mobilisation des ressources est :

- Un moyen (la fin étant la réalisation de la vision de la fondation).
- La mobilisation des ressources est un travail d'équipe et implique l'engagement de chaque membre des bureaux du conseil d'administration, de l'assemblée générale de la fondation à la mobilisation des ressources et l'acceptation de la nécessité à le faire ; l'institutionnalisation des priorités de la mobilisation des ressources, de ses politiques et de son allocation budgétaire ;

- La responsabilité de l'effort de mobilisation de ressources doit être partagée par tous

- Que la fondation a besoin de fonds pour en collecter d'autres ;

- Qu'il n'y a pas de solution miracle mais un engagement et une réelle volonté pour la mobilisation de ressources

c- Communication et prospection

6.42 Il s'agit d'abord d'assurer sa durabilité par : l'intéressement, l'adhésion, l'association avec de nouveaux bailleurs de fonds et de maintenir une base d'acteurs intéressés à supporter la cause de la **Fatom**.

L'art de la mobilisation de ressources exige d'apprendre à se lier avec les bailleurs de fonds potentiels d'une certaine manière et avec un vocabulaire qu'ils peuvent comprendre et, de trouver un terrain d'entente à travers des intérêts et valeurs partagés.

Il suppose également de connaître la meilleure façon d'approcher, et de faire correspondre la stratégie appropriée de mobilisation aux bailleurs potentiels.

Ce concept est régi par deux principes :

- La mobilisation de ressources est en réalité la mobilisation de supporteurs et d'amis. Un soutien financier est le résultat d'une relation et non le but en soi.
- Les gens ne donnent pas d'argent à des causes, mais à des Personnes qui soutiennent ces causes. Ils donnent à la Fatom parce qu'ils ont un lien personnel qu'elle qu'en soit la forme.

d- Le développement de relations.

6.43 Une fois les donateurs identifiés, l'objectif est de se rapprocher et d'apprendre à mieux les connaître. Au fur et à mesure que la relation s'approfondit, elle augmente les chances que les bailleurs de fonds offrent un soutien de niveau plus élevé tout en intensifiant l'engagement et l'élargissement de l'investissement au fil du temps.

Une approche ciblée et personnalisée peut faire en sorte qu'un partenaire devienne davantage impliqué.

Initier de nouvelles relations, entretenir celles qui existent et créer un réseau sans cesse grandissant de partenaires engagés est une activité permanente qui s'intègre comme une fonction essentielle de la Fatom.

Tous les bureaux devront y accorder de l'intérêt et consacrer un budget et de l'expertise à cette tâche.

De même, des plans de mobilisation de ressources et de communication doivent être élaborés pour chaque entité et cela selon ses priorités.

Pour cela, l'adhésion à des réseaux, la création de ces derniers, des communautés de pratiques dans les domaines d'intérêt de la Fatom, la participation à des rencontres nationales et internationales où les responsables de la Fatom peuvent rencontrer des partenariats techniques ou financiers et associatifs potentiels sont importantes.

e- Ce que recherchent les partenaires techniques et financiers.

6.44 Plaider pour une cause juste ne suffit pas à attirer des financements mais indiquer à nos partenaires financiers qu'investir dans des infrastructures socio de base (dans un environnement proche de leurs entreprises) favorise l'éducation et la santé de leur personnel et donc leur bien-être familial qui aura des répercussions sur leur contribution au travail.

Dans la recherche de soutien, le maintien des relations personnelles et communautaires est plus décisif que la cause elle-même.

Ces relations sont fondées sur trois caractéristiques majeures que la **Fatom** doit avoir en vue : **la légitimité, la transparence** et la **reddition de comptes**.

La mobilisation des ressources est donc un processus de longue haleine qui nécessite un travail d'équipe sous un leadership fort.

Dans le cas de la Fatom, il s'agit de celle du Bureau Exécutif. C'est un travail d'investissement à long terme que tout le système de communication mis en place doit supporter et renforcer. A **la Fatom**, il s'agit des sites et portail informatique, la production livresque, des partenariats avec les réseaux de communication audio-visuels notamment, mais aussi avec les instituts de formations, les municipalités, etc..., et surtout d'une base de données et de projets en pipeline.

La mobilisation de ressources est une responsabilité partagée et un personnel dynamique et motivée qui s'engage et prend des initiatives pour cette cause commune afin d'atteindre la réussite.

6.45 Un système financier performant qui consiste, entre autres, à rendre les comptes dans les délais imposés, participe au renforcement et à la consolidation des relations de confiance avec les partenaires.

Cette confiance est capitale car elle permet de mobiliser davantage de ressources auprès du même bailleur ou auprès d'autres qu'il pourrait recommander.

3- Elaboration et gestion d'un programme de mobilisation de ressources.

a- Disposer d'un plan stratégique et le réviser de façon ad hoc et évolutive.

6.46 Il faut ici, lier la mobilisation des ressources à la vision et à la mission de la Fondation et ce, au travers d'un exercice de planification stratégique. Idéalement à chaque fin de cycle c'est-à-dire de programmation glissant sur cinq ans, un bilan examen doit être fait pour préparer le prochain cycle. Ce bilan doit conduire à un plan de mobilisation de ressources.

Dans le cas de la **Fatom**, sa création a été rendue possible grâce à la bonne volonté et aux intentions d'une famille.

Dans les premières années d'existence, les interventions se sont déroulées de façon informelle, presque intuitivement et le bureau exécutif a indiqué la direction à suivre.

Cependant, au fur et à mesure de son développement des programmes plus complexes nécessitent des systèmes plus formels et des partenaires limitrophes ou des bailleurs qui souhaitent avoir davantage d'influence dans le fonctionnement de la Fatom.

6.47 Il peut être alors facile de perdre de vue la mission première de la Fondation.

L'élaboration des énoncés de vision et de mission permet de garder le cap. Un organisme sans déclaration de vision est comme un navire sans boussole. Il est à la merci des humeurs changeantes d'un bailleur de fonds ou d'un fondateur.

La **vision** se sont : **les espoirs communs, les rêves, les images de l'avenir**. La vision est immuable et intemporelle.

6.48 Pour préparer le plan de mobilisation de ressources, **la vision** doit être analysée selon les critères suivants : la vision est-elle forte ? Saisit-elle l'idée que se fait la Fondation de l'avenir ? Les membres de l'organisation peuvent-ils s'y reconnaître et sont-ils motivés pour la matérialiser ? Vivent-ils la vision dans leur vie quotidienne, la partagent-ils passionnément avec les autres - avec les bailleurs de fonds potentiels et avec la communauté ?

L'énoncé de mission doit être : clair, concis et compréhensible. Il doit exprimer la raison pour laquelle la Fatom fait son travail ou son but ultime. Il doit être suffisamment large pour permettre une flexibilité, mais pas trop, pour ne pas rater des objectifs, dire avec et pour qui travaille la Fatom, exprimer la valeur ajoutée de la Fatom ou la différence qu'il apportera à ceux qu'il sert, constituer une source d'énergie, une référence, un point de ralliement pour la Fondation.

Les buts : ils doivent être spécifiques (ce qui est requis est clairement indiqué) ; mesurables (les résultats sont quantifiables), atteignables (objectifs réalistes mais ambitieux), pertinents (les résultats escomptés ont un impact sur les communautés visées) et limités dans le temps (un calendrier précis est défini).

b- Savoir où vous vous situez avant d'arriver à destination : faire une analyse situationnelle.

6.49 La Fondation met-elle en œuvre un discours et des pratiques sur la durabilité ? Le financement reçu est-il suffisant pour mener à bien les projets ? Y a-t-il un plan stratégique pour voir les déficits de ressources et les plans visant à les combler ? Qui décide des objectifs et échéances ? Existe-il un système participatif mis en place pour obtenir des différentes unités de programme des informations sur leurs besoins et difficultés en matière de mobilisation de ressources ?

Une analyse situationnelle est effectuée pour évaluer : la performance de la fondation, les capacités dans différentes compétences et domaines de connaissances, la motivation et les influences de l'environnement sur le rendement et donc d'évaluer aussi : la capacité, les forces et faiblesses de la Fatom à mobiliser des ressources selon les groupes ciblés et les systèmes et structures à mettre en place.

D'une manière plus détaillée, le diagnostic peut :

- i) indiquer les succès enregistrés dans la mobilisation de ressources à ce jour ;
- ii) fournir une portée historique et présenter l'évolution de la Fondation dans ses réponses aux changements intervenus ;
- iii) présenter un contrôle-réalité sur le niveau où se situe la Fondation quant à sa vision, les objectifs de son plan stratégique ;
- iv) valider les objectifs de financement sur une période de temps définie, identifier les fonds disponibles et les déficits ;
- v) indiquer les lacunes dans les systèmes administratifs (finances, comptabilité) ;

vi) indiquer les carences propres aux compétences et aux systèmes des projets proposés, etc. . . , établir l'appropriation des fonctions de Mobilisateurs de Ressources ;

vii) ouvrir/élargir de nouvelles portes ;

viii) déterminer les différentes parties prenantes impliquées ou celles qui ne le sont pas ;

ix) mettre en place des politiques de Mobilisation de Ressources et le code éthique ;

x) examiner la pertinence des messages clés existants de la Fatom ;

xi) déterminer sa capacité à s'investir dans un programme de Mobilisation de Ressources.

6.50 Une analyse de situation peut aussi refléter des réponses aux facteurs externes tels que : les priorités des bailleurs de fonds et l'évolution des tendances, la sollicitation des services de la fondation ; les innovations technologiques liées à notre domaine ; les modifications législatives et réglementaires ; les bénéficiaires concernés et, les conditions politiques sociales et économiques prédominantes. L'analyse situationnelle est donc un processus puissant qui permet à la fondation de rester ancré dans les réalités existantes en mesurant les forces, faiblesses,

opportunités(stabilité politique, volonté politique, décentralisation, adaptation aux changements) et les menaces(prolifération d'ONGs, clientélisme, bénévolat).

c- Déterminer les cibles pour la Mobilisation des ressources.

6.51 Après avoir évalué les capacités de votre organisation et les facteurs périphériques qui influent, il faut connaître le montant dont vous avez réellement besoin et les ressources à mobiliser.

6.52 Il faut aussi identifier les exigences du programme dans un futur immédiat. Les montants engagés, disponibles et les nouvelles ressources à mobiliser selon un calendrier.

Il faut aussi aller au-delà des sources habituelles en dressant des cartes des parties prenantes à savoir une carte des parties répertoriant :

- Les personnes ayant les mêmes intérêts (anciens participants, clients, bailleurs de fonds, membres, staff du bureau exécutif et Assemblée générale, bénévoles)
- Les clients (organismes locaux, entreprises commerciales, organismes internationaux, Gouvernement, individus/communautés).

d- Choisir les bonnes combinaisons pour financer la fondation.

6.53 Il s'agit ici de développer des relations partenariales avec des institutionnels, le secteur privé, les fondations philanthropiques tous intéressés.

L'obtention de subventions est souvent le fait des bilatéraux (agences de coopération), des multilatéraux et des fondations (Ford, Aga Khan, Bill and Melinda Gates, Toyota, etc. . .).

Les bailleurs institutionnels soutiennent les organismes dont la mission et les programmes sont complémentaires aux leurs.

Elles recherchent des indicateurs d'une bonne gouvernance, dont la légitimité, la transparence et la reddition de comptes sont des critères essentiels.

La relation bailleur-réципиendaire a évolué. Le réципиendaire n'est plus simplement un exécutant du projet, il doit également collaborer et participer au financement.

Les institutions donatrices sont préoccupées par l'efficacité de leurs partenaires car elles ont elles-mêmes à rendre compte à leurs mandats des subventions octroyés.

La fatom doit donc exercer une vigilance sur les appels à propositions des différents bailleurs et aussi développer des approches proactives.

6.54 • L'organisation d'événements spéciaux en vue de rechercher de la visibilité et recueillir des fonds est aussi une démarche qui est explorée au travers des soirées des partenaires, du lancement des livres, des campagnes de santé, des défilés de mode, des concours,

du financement et de la participation à des événements sportifs, de l'inauguration d'infrastructures, à la distribution de brochures, feuillets, leaflets, d'informations sur telle ou telle activité, à l'animation de conférence ou séminaires, etc. . .

Ces occasions publiques ont pour objectifs de collecter des fonds, vulgariser la cause de la Fatom, renforcer la cohésion du groupe et rendre compte.

6.55 • L'organisation de stratégies de Mobilisation de ressources par le publipostage.

Grâce à un système de fidélisation des bailleurs de fonds et d'information continue, les bailleurs de fonds sont tenus informés des activités de la fondation et ce, au travers de lettres postées, de messages sur les portails informatiques, de publi-reportages sur les activités, de video, etc. . .

Les lettres doivent : créer de l'intérêt, énoncer le problème, susciter l'émotion, susciter l'espoir, offrir une participation, induire une réponse (solliciter le don) et remercier.

6.56 • Campagne de capitalisation
Une campagne de levée de capitaux doit être soigneusement organisée et structurée pour répondre à des besoins spécifiques. Elle se concentre sur un objectif global fixé à une date butoir et est l'évaluation ultime des compétences d'une institution en matière de mobilisation de ressources.

L'accent est mis sur la qualité des dons plutôt que sur la quantité car dans le cadre des activités de la fondation et portant sur des campagnes de lutte, il s'agit de mobiliser des ressources qui permettront de renforcer le financement futur de programmes et des opérations générales en augmentant la base de recettes principales sur les actifs à investir.

L'organisme peut tirer profit des intérêts générés par ses investissements pour financer les opérations futures.

Pour le moment nous ne faisons pas encore appel à ces opérations visant le futur, mais plutôt le présent.

Le développement d'un plan de suivi-évaluation (déterminer ce qu'il faut surveiller, déterminer le moment pour commencer le suivi, déterminer qui va assurer le suivi et comment il se fera et s'assurer que le suivi est effectif : communication, réunions d'équipes, etc. . .) sera abordé dans le chapitre suivant.

4- Mécanismes de coordination, de mise en œuvre (GAR) et de suivi-évaluation des programmes et projets

a- Concepts et définitions

6.57 L'aide au développement a toujours eu pour objectif de réaliser le changement à long terme mais, bien souvent, on a mis l'accent, s'agissant de l'information à ce sujet sur des réalisations positives mais limitées.

Même des projets efficaces et bien gérés perdent de leur sens s'ils n'aboutissent pas à une amélioration sensible de la situation du développement.

Fort de ce constat, mais aussi en raison du fait que l'utilisation de la générosité des privés, qui est limitée, et encore plus basée sur la confiance, invite la Fatom à s'attacher davantage aux résultats et à la manière dont elle peut contribuer à les améliorer.

6.58 Pour opérer cette orientation stratégique dans le sens des résultats, la Fatom a besoin d'un cadre clair, souple et cohérent de suivi et d'évaluation favorisant l'apprentissage et la mesure des réalisations afin que le personnel à tous les niveaux (projet, programme et cadre programmatique des pays) puisse se l'approprier afin de renforcer en dernière analyse l'efficacité de l'ensemble.

Le suivi et l'évaluation améliorent l'efficacité de l'aide des partenaires et de la Fatom en particulier, en établissant des liens bien définis entre les interventions (passées et futures) et les résultats.

Le suivi et l'évaluation peuvent aider une organisation à retirer des activités passées et en cours, des renseignements utiles qui peuvent servir de base par la suite à : affirmer, réorienter et planifier les projets et programmes.

En l'absence de suivi et d'évaluation, il serait impossible de déterminer si les activités sont allées dans le bon sens, si des progrès et des succès ont été enregistrés, pas plus que la manière dont l'action future pourrait être améliorée.

Le suivi et l'évaluation porte sur une approche plus large et qui consiste à mettre l'accent sur l'évaluation des contributions des différents facteurs à un effet de développement donné, ces facteurs étant des produits, des partenariats, l'orientation et le dialogue, le plaidoyer, la sensibilisation et la communication et la recherche de synergies.

6.59 Le suivi peut se définir comme une fonction continue visant essentiellement à assister à toutes les parties prenantes, une intervention permanente (programme et projets) assortie d'indications rapides de progrès ou d'absence de progrès dans la réalisation des résultats.

6.60 L'évaluation est une opération sélective qui vise à apprécier systématiquement et de façon objective, les progrès dans la réalisation d'un effet. Il ne s'agit pas d'une activité ponctuelle, mais d'une opération qui suppose une série d'évaluations différentes quant à leur objet et le degré de détail, effectuée à plusieurs moments pour répondre à la dynamique/évolution des besoins en connaissances critiques et un apprentissage tout au long de la réalisation d'un effet.

6.61 La communication d'information fait partie intégrante du suivi et de l'évaluation. Il s'agit de fournir, systématiquement et en temps utile, des renseignements vitaux à intervalles réguliers.

Le suivi et l'évaluation porte sur deux niveaux étroitement liés :

- Un niveau d'accès sur les produits et l'autre,
- sur les effets de l'action

Les effets intègrent l'élaboration de produits et les apports des partenaires.

Deux autres termes apparaissent aussi fréquemment. Ce sont :

- Le retour d'information qui est une opération s'inscrivant dans le cadre du suivi et de l'évolution par laquelle des informations et des connaissances sont diffusées et utilisées pour évaluer les progrès globaux sur la voie de la réalisation des résultats ou pour confirmer la réalisation des résultats.

Il peut s'agir de constatations, de conclusions, de recommandations et d'enseignements tirés de l'expérience.

Le retour d'information contribue à améliorer l'efficacité et sert de base à la prise de décisions et à la promotion de l'apprentissage et du savoir-faire dans l'organisation.

- L'enseignement tiré qui est un exemple instructif fondé sur l'expérience qui peut s'appliquer à une situation générale plutôt qu'à un cas particulier. Il s'agit en effet de tirer les leçons de l'expérience.

Le cycle des résultats peut s'illustrer comme suit :

APPORTS	PRODUITS	EFFETS	IMPACT
* Expertises * Matériels/équipements * Fonds	- Réalisation des infrastructures - Réalisation d'Etudes - Amélioration du cadre institutionnel - Nombre de personnes formées	Augmentation de la qualité de l'offre de services - Augmentation des revenus - création d'emploi - protection des personnes et individus	- Amélioration des conditions de santé (indicateurs) - Réduction de la mortalité maternelle et infantile - Augmentation de la fréquentation scolaire

Les enseignements tirés de telle ou telle activité grâce à l'évolution sont considérés comme des connaissances obtenues de l'évaluation, que les parties prenantes ont plus de chances d'intérioriser si elles ont été associées à l'évaluation. Les enseignements tirés peuvent dégager des pratiques optimales indiquant comment et pourquoi différentes stratégies se révèlent efficaces, dans des situations différentes, des renseignements précieux qui doivent être documentés.

b- La gestion axée sur les résultats

6.62 La gestion axée sur les résultats est une stratégie ou méthode de gestion selon laquelle une organisation veille à ce que ses procédés, produits et services contribuent à la réalisation de résultats clairement définis.

La gestion axée sur les résultats fournit un cadre cohérent de planification et de gestion stratégiques en améliorant l'apprentissage, le savoir-faire et la responsabilité. Il s'agit également d'une large stratégie de gestion visant à mettre l'accent sur l'amélioration de la performance et la réalisation des résultats escomptés, l'intégration des enseignements tirés dans les décisions de gestion et l'information au sujet de la performance.

c- Le suivi des Effets

6.63 C'est la collecte et l'analyse continues et systématiques des données afin de mesurer l'efficacité des interventions. Si le suivi des résultats est continu dans la mesure où il ne s'agit d'une activité limitée dans le temps, le suivi des résultats doit être périodique, de façon que le changement puisse être perçu.

d- Evaluation des Effets

6.64 L'évaluation des effets porte sur une série de projets, programmes et stratégies apparentés et visant à atteindre un certain. Il s'agit d'évaluer Comment et Pourquoi les effets sont atteints ou non dans un contexte national donné.

Ces évaluations peuvent également servir à préciser les facteurs sous-jacents qui ont une incidence sur la situation, mettre en lumière les conséquences imprévues (positives et négatives), recommander des mesures afin d'améliorer la performance dans la programmation future et dégager des enseignements.

Nous appellerons ces évaluations périodiques légères "avant et après".

Tableau : Différences entre suivi de l'Effet et Evaluation de l'Effet

	Suivi de l'Effet	Evaluation de l'Effet
Objectif	Axés sur les produits des projets, programmes, partenariats et activités ainsi que sur leur apport aux résultats	Etablir quels résultats ont été atteints et comment et pourquoi ils ont été réalisés ou pas
Centre d'intérêt	Axés sur les produits des projets, programmes, partenariats et activités ainsi que sur leur apport aux résultats	Etablir une comparaison entre la réalisation de l'effet prévu et escompté. Se concentrer sur la manière dont les produits et stratégies ont contribué à la réalisation des résultats et sur le pourquoi de cette contribution est axé sur les questions de pertinence d'efficacité, de viabilité et d'impact
Méthode	Décèle et évalue la performance (progrès dans la réalisation des effets) par l'étude et la comparaison des indicateurs	Evalue la réalisation des effets en comparant les indicateurs avant et après l'intervention. Part du suivi de données relatives aux renseignements provenant de sources extérieures
Exécution	Continue et systématique, par les directeurs de programme et de projet et les partenaires principaux	Ponctuelle, périodique, approfondie Evalueurs extérieurs et partenaires
Utilité	Avertit les responsables de bureaux et le bureau exécutif de l'existence de problèmes de performance, offre des variantes de mesures correctives et aide à démontrer les responsabilités	Offre aux responsables et bureau exécutif des options en matière de stratégie et de politiques, fournit la base de l'apprentissage, du savoir-faire et démontre la responsabilité

e- Importance des Partenariats

6.65 Le développement ne pouvant se conduire en vase clos, La Fatom travaille avec ses partenaires pour suivre et évaluer les effets. Cette participation des partenaires est au début de l'identification, l'élaboration des projets et programme.

Cela se fait en fonction des atouts que représente chaque partenaire.

ROLES DES PARTENAIRES DANS LE SUIVI-EVALUATION

6.66 1- L'organisme public de coordination et d'autres ministères centraux (par exemple: le plan, les finances) sont généralement chargés globalement du suivi-évaluation des activités de développement telles qu'elles sont décrites dans le plan de développement et dans chacun des programmes pays. Il est aussi important de noter que selon les pays, le Ministère en charge de la société civile coordonne la conception, ces activités et donc l'appui au suivi-évaluation(en particulier l'examen annuel) et prend des décisions requises sur la base des résultats des évaluations.

6.66 2- Les organismes des Nations Unies peuvent fournir à la Fatom des renseignements socio-économiques de référence sur les populations et groupes bénéficiaires. Ils peuvent aussi fournir un appui technique pour l'évaluation et le suivi et peuvent également fournir des renseignements au sujet de l'état des effets.

6.67 3- Les agents d'exécution (institutions désignées pour gérer un projet) sont chargés de la gestion des projets et de l'exécution des produits. Ces institutions fournissent des informations techniques vitales sur l'effet et la situation en matière de développement, l'efficacité de la stratégie d'application et la manière dont les produits sont exécutés.

6.68 4- Les bénéficiaires visés fournissent des renseignements au sujet de la pertinence et de la qualité des produits ou services grâce aux réunions et consultations des parties prenantes. Ils fournissent également un appui technique au cours des évaluations.

6.69 5- Les offices nationaux de statistiques sont les principaux fournisseurs de données et de compétences en matière de collecte et d'analyses de données.

6.70 6- Les Universités, centres de recherche et bureaux d'études peuvent offrir des compétences en matière de suivi-évaluation et ont en outre les moyens d'assurer une formation dans toute une série d'aptitudes et techniques d'évaluation. Ils disposent également d'informations de base dans les domaines de fonds utiles à l'analyse des résultats.

6.71 7- La Société Civile peut jouer un rôle de premier plan dans l'exploitation des informations et constatations dégagées du suivi et de l'évaluation en encourageant un débat en toute connaissance de cause sur les politiques générales. La société civile peut également indiquer utilement la manière dont l'Etat des effets est perçu.

6.72 8- Les organismes d'aide au développement peuvent renforcer les capacités de suivi et d'évaluation en fournissant une assistance technique, sous forme de conseil, d'encadrement, d'organisation de formation, de désignation de consultants qualifiés et en rédigeant des documents d'orientation, notamment des études de cas. Ces organismes fournissent également des renseignements sur les effets et produits et sont influents.

f- Outils servant à la programmation,
au suivi et à l'évaluation

OUTIL	
* Evaluation	- les évaluations de projet se font selon les principes de gestion des partenaires. La fondation, en général, en organise une en milieu et fin de parcours.
* Plan d'évaluation	Le plan d'évaluation est établi selon les approbations du programme, une fois à la mi-parcours et une fois à la fin de ce dernier.
Il comporte un système de suivi (identifié lors de son élaboration) pour l'application des recommandations en matière d'évaluation. Ce système doit être relié au système de suivi axé sur les résultats.	
* Examen quadripartite	Cet examen réunit le ministère concerné, le bailleur, le bénéficiaire (représentant de la communauté concernée) et l'agence d'exécution. Les recommandations sont suivies et évaluées en milieu et fin de projet.
* Rapport de projet	Il est rédigé selon les principes des partenaires. Lorsqu'il s'agit d'un projet fatom, un rapport
* Visites sur le terrain	Des visites régulières sont recommandées pendant et après l'exécution du projet. Les recommandations sont axées sur les résultats.
* l'examen annuel	Le bureau exécutif, qui se réunit au moins trois fois l'an, examine le rapport annuel du programme et le valide. Ce dernier est accompagné d'une proposition de plan de travail pour l'année suivante et qui donne lieu à la recherche de partenariats pour son financement.

g- Rôles et Responsabilités.

6.73 Les chargés de programmes ont la charge du suivi et de l'évaluation du programme et projets, et ce sous l'autorité du président et du secrétaire général du bureau.

Ce chargé de programme peut être un salarié ou un consultant rémunéré par l'institution et dont les fonds sont soit ceux du budget de l'institution, soit prélevé comme des frais financiers sur le projet lui-même.

Ces chargés de projets ou de programmes, en collaboration directe avec les partenaires publics et/ou privés et les bénéficiaires, ont la responsabilité de réaliser les plans de travail, les évaluations et le suivi des activités sur des bases périodiques définies lors de la formulation des projets et programme.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation, ils doivent saisir les résultats au niveau intermédiaire (progrès dans la réalisation des effets) aux fins du rapport annuel axé sur les résultats.

En deuxième lieu, ils doivent améliorer l'exécution des produits par le projet, au moyen, par exemple, de la planification des travaux, de visites sur le terrain, de l'appui à une prise de décisions efficace et de l'examen de la stratégie d'exécution la plus efficace.

5- Planification stratégique et opérationnelle et contrôle de gestion.

6.74 La planification stratégique et opérationnelle est essentielle à la réussite d'initiatives complexes. Le développement économique et social est une activité complexe. Une planification intégrée et concentrée réduit les risques de redondance et l'effet de silo et favorise l'optimisation des ressources.

La planification stratégique est le point de départ du cycle de gestion axée sur les résultats et l'une de ses composantes majeures. Grâce à une planification stratégique efficace, la fondation peut créer un environnement lui permettant de développer, d'adapter et d'aligner son organisation et ses objectifs afin de maintenir ses avantages.

Le but principal d'un programme ou d'un projet étant d'atteindre les objectifs et de générer des résultats, la gestion axée sur les résultats (GAR), est une approche pour la Fatom afin de mieux évaluer sa performance.

Pour ce faire, elle doit disposer d'une instrumentation efficace de mesure.

La planification stratégique porte sur les orientations générales d'une organisation, sa mission, les objectifs qu'elle entend réaliser, ses valeurs et sa philosophie de gestion, les produits et les services qu'elle offrira et les moyens qu'elle compte utiliser pour atteindre ses objectifs au cours des cinq années de sa planification ici la fondation.

Ce ci, nous l'avons décrit dans les grandes lignes et le détail plus haut.

La planification opérationnelle comme son nom l'indique, porte sur les opérations ou les actions devant mener à la réalisation d'un objectif à court terme. En l'utilisant on espère assurer le respect des délais, la coordination et la communication des moyens administratifs et techniques afin d'atteindre les objectifs. Les outils en appui de cet objectif sont nombreux. Nous allons ici en proposer quelques un qui viendront appuyer la conduite de nos activités

a- Principes de base et outils de la planification

6.75 * Structures fonctionnelles de base des bureaux de pays.

Les fonctions principales du bureau pays consistent donc :

- responsabilité programmatique première, planification et programmation des interventions de la fatom au niveau du pays en appui avec le Siège en Côte d'Ivoire.
- Responsabilité du suivi évaluation : suivi des action de gestion et des étapes clés au niveau du programme ; les visites de projet sur le terrain ; contact avec les bénéficiaires et contractant ; l'interprétation des progrès et rapport technique ; traitement des révisions budgétaires.

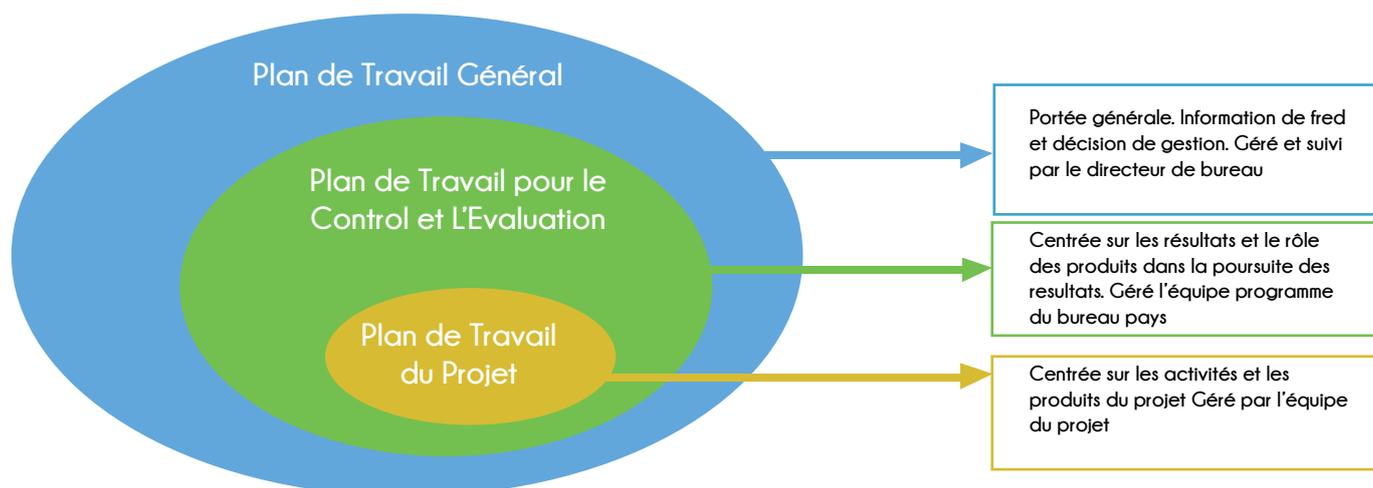
- Assurance qualité de la mise en œuvre des activités programmatiques exécutées selon les différentes modalités : par la fatom, le gouvernement, les O.N.G, le système des Nations unies, le ou les autres partenaires.

- Les bureaux de pays sont pourvus de compétences d'expertise couvrant les domaines programmatiques (expertise en sciences sociales) particulièrement, le domaine administratif financier (comptabilité, communication etc.) et d'expertise ayant une bonne connaissance du milieu des autorités nationales compétantes aux fins d'organiser la coordination, contribuer au plaidoyer et ,à la mobilisation des ressources.

- Les bureaux s'appuient aussi sur le bénévolat et le volontariat.

6.76 * Le plan de travail

Il résume les tâches, calendriers et responsabilités pour une ou plusieurs années. Il sert à contrôler le déroulement des activités et les progrès enregistrés dans la réalisation des effets. Le plan de travail décrit les activités à réaliser ainsi que les produits et effets prévus. C'est un outil qui aide à tirer méthodiquement et concrètement parti, sur une base annuelle, des informations et des idées. Le plan de travail général du bureau de pays comprend de nombreux domaine dont le suivi et l'évaluation. Le plan de travail général qui contient des informations de fond et les décisions de gestion est supervisé par l'équipe de direction du bureau de pays.



Le plan de travail du projet est un instrument utilisé pour fixer des buts à l'exécution des produits et pour mettre au point une stratégie visant à rentabiliser au maximum la contribution du projet et des activités connexes à la réalisation des effets fixés dans le cadre des résultats stratégiques. Le processus de planification des tâches aide l'équipe responsable de la gestion du projet et les autres parties prenantes à s'accorder sur la meilleure stratégie à adopter pour parvenir aux résultats escomptés. La planification axée sur les résultats nécessite une révision régulière du plan de travail. L'accent devrait être mis sur les objectifs généraux du cadre de résultats stratégiques plutôt que sur les objectifs plus limités du projet. Le plan de travail permet de faire la relation entre les apports, le budget, les activités, les produits et les effets. Une approche plus souple pour la réalisation du projet devient nécessaire si les enseignements tirés de cet examen périodique impliquent des ajustements réguliers du plan de travail.

6.77 Le responsable de programme s'appuie sur les plans de travail du projet pour contrôler l'avancement des travaux. Les plans de travail du projet permettent aux responsables de programme et aux autres parties prenantes de s'accorder sur les résultats et de s'assurer que ceux-ci sont conformes aux objectifs et aux cibles posés dans le cadre des résultats stratégiques. Les plans de travail peuvent également fournir un point de départ pour décider de la démarche à suivre pour l'exécution des produits escomptés, pour fixer les apports et les rubriques budgétaires. Des points de repères stratégiques pour les activités et les produits fixés dans le plan de travail permettant de noter très tôt si les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs correspondent bien aux prévisions. Le responsable de projet dans le plan de travail en précisant particulièrement les modalités du suivi des effets. Le plan de travail pourrait également donner des précisions sur la supervision, activité spécifiquement prévue dans le cadre du suivi comme les réunions des parties prenantes.

6.78 * Plan de travail des bureaux pays.

Les plans de de travail budgétiser des bureaux pays composé des plans de travail des projets pays ou intégrées dans les programmes globaux sont transmis avant le 31 décembre de chaque année. Après vérification programmatique du bureau exécutif ils sont soumis au bureau pays pour validation puis au Siège de la fatom Abidjan (Côte d'Ivoire). Ces plans proviennent du cadre du programme global d'action de la fondation et s'inscrivent dans la programmation du pays (PNP, SCADD etc.). Suite à l'approbation de ces plans de travail, les bureaux pays assurent la qualité de différents produits réalisés par les projets dans leur zone géographique avec les partenaires sociaux. Le bureau pays assure le suivi et la qualité de l'atteinte des résultats définis dans le document.

Le suivi et l'évaluation, la gestion administrative sont exécutés comme préalablement indiqués au travers des responsables identifiés à cet effet et à un plan de suivi évaluation et de gestion suivant le respect du principe de la séparation des fonctions, chaque bureau de pays doit être vêtu d'un trésorier et de son adjoint qui selon la double signature signe soit avec le président en premier ou le secrétaire général en l'absence du président les ordres de virement seuls autorisés

b - Mécanismes de gestion au niveau des bureaux de pays.

6.79 Les bureaux de pays sont des entités administratives et programmatique responsable de la représentation, de la coordination et le contrôle de qualité des activités programmatiques et opérationnelles de la fatom dans une zone géographique définie et correspondant comme indiquée plus haut des activités économiques de la famille Omaïs, des accords de partenariat signées ou de nos partenaires privilégiés désireux de l'intervention ou du savoir-faire de la fondation.

Les Fonctions d'assurance de qualité et de mises en œuvre sont deux fonctions complémentaires mais distinctes. La première constitue un suivi du progrès vers les résultats Elle assure que la gestion et la réalisation des étapes importantes du cycle de projets sont effectuées en conformité avec les modalités de gestion de projet et les normes établies par le plan de travail (PTA) du bureau et/ou du document de projet. La fonction de mise en œuvre des projets est assurée par le personnel de programme des terrains. Ces derniers sont responsables de la gestion de projet de la mise en œuvre et de l'attente des résultats. Pour offrir les garanties de transparence il est indispensable de séparer les fonctions d'assurance qualité et de gestion de projets afin de Maintenir l'indépendance de l'assurance projet ces deux fonctions doivent être remplies par des entités différentes.

C'est sur cette base qu'ont été proposées d'une part la structure de gestion et de mise en œuvre du programme et d'autre part une autre structure indiquant les fonctions d'assurance (Orientation, suivi et contrôle) et d'appui opérationnel (finances, achats et ressources humaines). L'unité centrale des programmes cadres se trouvant à Abidjan, les Bureaux de pays garantissent, au niveau pays, les fonctions d'assurance et les projets, celle de mise en œuvre.

6.80 Concernant l'assurance, les programmes cadres capitalisent sur les structures de bureaux pays de la Fatom implantés en Afrique de l'Ouest du centre, en Pays de Loire.

Les bureaux pays assurent la responsabilité programmatique première pour le pays, dans la fonction d'assurance en appui au bureau (Siège de coordination d'Abidjan). La fonction assurance comprend : le suivi des actions de gestion et des étapes clés au niveau du programme de pays, les visites de terrains y compris les contacts avec les **bénéficiaires et contractants, l'interprétation des progrès et rapports techniques** pour le pays et le **traitement des révisions budgétaires**.

En complémentarité de la fonction d'assurance assumée par les bureaux pays, **les unités de chaque programme pilier (pays et siège) assureront la fonction d'assurance globale** pour le programme dans son ensemble en appui au comité technique de suivi et d'évaluation de programme lorsque mis en place.

Dans ce cadre, elle assume entre autres, le suivi des actions de gestion et des étapes clés pour les programmes dans son ensemble, certaines visites de terrain, si nécessaire (en complément du travail réalisé au niveau des bureaux pays), l'interprétation des progrès et rapport technique compilé, la coordination des révisions budgétaires et, la gestion du processus d'évaluation et d'audit. Au-delà de la fonction d'assurance, les bureaux de pays fourniront un appui opérationnel pour la mise en œuvre des activités du programme à travers leur structure des Opérations. Le président des bureaux (qui est le coordonnateur principal) assure la coordination du programme pays et porte la responsabilité finale pour les résultats. Dans ce cadre il assure entre autres, la révision des plans de travail, la planification et l'organisation des réunions de revue de programmes de pays, le feed-back technique avec le Siège, le contrôle de la tenue des activités dans les limites financières du budget et la coordination des interventions avec les autres partenaires. Le personnel des bureaux de pays, les consultants et experts pouvant être recruté à cet effet assure la mise en œuvre des projets et programmes. La mise en œuvre des activités du programme pays se fait en collaboration avec des agences spécialisées du système des Nations unies, les départements ministériels concernés, la société civile, ou le(s) partenaire(s) selon leurs domaines de spécialisation et la valeur ajoutée qu'elle pourrait apporter. La fatom et ses bureaux pays peuvent aussi mettre en œuvre selon leurs disponibilités et les compétences techniques affectées aux bureaux

6.81 * Gestion du programme pays

Les présidents des bureaux pays travaillent avec le directeur de pays du bureau exécutif ; la composition de ce bureau est déterminée par l'assemblée générale. Le bénévolat et le volontariat sont les outils premiers de la gestion du programme pays. Toutefois selon les activités à conduire elle peuvent faire appel à des experts, consultants payés selon les barèmes locaux et sur une base périodique. Les membres du Bureau pays sont des bénévoles à qui des indemnités de voyage et des rémunérations peuvent être versées par la fatom lors de participation à des déplacements sur des projets, à des réunions, séminaires, conférences, à l'extérieur de leur lieu de résidence et en tant qu'incitation à la mobilisation de ressources.

Sur ce dernier point ses frais financiers seront versés sur la base d'une expertise démontrée et traduite par des résultats. De plus cette incitation ne peut intervenir que dans le cadre d'une initiative personnelle baser sur des relations privilégiées ou une expertise individuelle et donc n'étant pas en rapport avec la visibilité déjà établi de la fatom et de ses activités courantes. Afin d'assurer la cohésion globale du programmes d'action de la fatom et d'exploitation des synergies, une collaboration est établi entre les différents bureaux pays et le siège à Abidjan.

6.82 * Gestion des risques

Une des préoccupations essentielles dans la gestion d'un projet et l'arrêt subit des activités faute de ressources. Une revue périodique des budgets est donc nécessaire dans un plan trimestriel ou annuelle afin de doter le projet de fonds suffisants pour sa réalisation pour ce faire le plan de mobilisation de ressources doit être cohérent. Les risques et problèmes doivent être identifiés et appréciés au moment de l'identification et la formulation du projet.

Les parties concernées doivent y contribuer et en être pleinement informées et ce périodiquement.

L'identification de nouveaux risques relève de la responsabilité de tous les membres du bureau et les actions pour y remédier de celui en charge de l'exécution du projet . Dans la réalisation du projet, les actions critiques sont à vérifier selon la durée du projet et les modalités d'exécution. S'il s'agit d'une construction/réhabilitation selon les tranches de paiement et ce par des visites appuyés par des documents écrits ou visuels. s'il s'agit de campagne de santé, par un calendrier fixant les activités et des visites pendant et après l'exécution.

Les rapports d'exécution sont fixées selon le calendrier de suivi et évaluation de l'activité du projet.

6.83 * Gestion financière

Au début de chaque trimestre les bureaux pays déterminent leurs plans de trésoreries consolidés pour le prochain trimestre sur la base du plan de travail budgétisé du bureau de pays et des projets.

Les plans de trésoreries sont approuvés par le trésorier ou son adjoint et le(s) chargé(s) de la marche du bureau exécutifs.

Afin de pouvoir effectuer des paiements au niveau des pays chaque bureau pays aura un compte bancaire autorisé et géré par le siège d'Abidjan. sur la base des besoins exprimés dans le plan de trésorerie, l'unité Finances/Administration du siège sous la supervision du président, du secrétaire général du trésorier (et leurs délégués respectifs en cas d'absence à savoir le vice-président et le trésorier adjoint) effectuera le transfert de fonds dans les comptes bancaires des fournisseurs après exécution de l'activité selon les modalités fixées au départ de l'activité. Il demeure entendu, qu'au fur et à mesure du développement des activités des bureaux de pays une autonomie/décentralisation financière progressive sera accordé pour la gestion du programme au quotidien et pour la gestion des projets.

6.84 * Gestion des achats et contrats.

Au début de l'année les bureaux pays élaborent des plans d'achat consolidés du pays. ces plans sont mis à jour trimestriellement.

Les plans d'achat sont mis à jour par le bureau exécutif sous la direction de son directeur lorsqu'il est nommé, et/ou du Président et du Secrétaire Général du billet bureau pays.

Ils sont approuvés par le bureau pays et l'ensemble des achats et contrats, après approbation, sont, dans l'attente d'une plus grande décentralisation et autonomie financière, directement réglé par virement bancaire à partir du siège d'Abidjan aux fournisseurs, pour tout ce qui relève du programme pays. Pour la gestion des achats et contrats au niveau des projets, l'autorité de cette gestion revient au bureau pays après approbation du plan d'achat et de contrat par le siège d'Abidjan. L'essentiel des transactions (clients-fournisseurs) financière est effectué par virement bancaire de compte à compte selon l'autorisation de signature sus indiquée.

6.85 * Procédures d'achat

- Avis de manifestation d'intérêt.

Il matérialise par des échanges de lettres, un arrangement passé avec un fournisseur ou un prestataire de service donné. Il n'est pas considéré comme un contrat mais comme le souhait par les différentes parties de développer un partenariat du fait des expertises, mandat des différentes parties. Cette procédure est recommandée pour les achats qui seront répétés dans l'année et permet de bénéficier des économies d'échelle et raccourcir la durée d'acquisition.

Les annonces pour les manifestations d'intérêt doivent être publiées dans les journaux(02) et comporter une brève description des :

- Biens et/ou services à fournir
- Conditions du marché
- Exigence d'éligibilité

L'évolution des offres est conduite par un comité composé du financier/administrateur du bureau pays, du trésorier ou son adjoint et du vice président ou du secrétaire général du bureau exécutif. Les critères d'évaluation varient suivant le type de biens/services.

Ainsi, l'organisation du fournisseur, son expérience, sa capacité financière, son personnel, ses capacités de maintenance et de livraison/logistique sur le terrain sont des critères que retiennent le comité. Un Procès verbal est établi à l'issue de l'évaluation pour chaque fournisseur, la liste de ces derniers qualifiés est établie et un envoi d'appel d'offre est fait auprès des soumissionnaires qualifiés. Les méthodes d'acquisitions de biens et services se font :

- Demande de prix pour les achats de biens et services dont les montants excèdent les 200 000 FCFA.

Le facteur déterminant d'attribution du marché est le prix sauf si des conditions spécifiques telle que : la qualité du produit, les délais de livraison, la maintenance ne sont pas remplies.

- L'invitation à proposition pour l'acquisition de services dont le montant est supérieur à 200 000 FCFA. Méthode d'achat à 3 enveloppes suivi par le comité technique d'évaluation des offres.

La Fatom ne s'interdit pas le gré à gré pour l'achat de biens et services dont les montants resteront inférieurs à 200 000fcfa et ce en considération de l'expérience, de la qualité des services offerts, de la diligence des services et des capacités de maintenance.

6.86 * Rappel du processus d'acquisition des biens et services.

- Plan d'achat, spécifications, Tdrs, délai de livraison (selon le calendrier de travail et la durée de la mission), critère d'évaluation, liste des fournisseurs, analyse du risque (méthode d'achat inappropriée, critères d'évaluation)

6.87 * Evaluation et attribution des marchés

- Evaluation technique et financière des offres.
- Expérience de la société, méthodes de travail, personnels référents
- Principes suivis par le comité technique et basé sur : le rapport qualité/prix, l'impartialité, l'intégrité, la compétition.

6.88 * L'éthique :

conflits d'intérêt, la corruption, la fraude et collusion sont proscrits.

6.89 * Gestion des ressources humaines

Selon les projets en cours d'exécution ou à lancer au début de l'année, les responsables de projets sous la supervision du bureau exécutif pays s'il existe et/ou du bureau pays, chaque projet élabore un plan de recrutement ce plan est consolidé au niveau de pays par le bureau exécutif. Le recrutement des personnels nationaux des projets est assuré par le responsable du projet en collaboration avec le bureau exécutif et le bureau pays. Il est responsable du recrutement et de la gestion des contrats selon les textes en vigueur dans le pays. Les visites médicales des candidats recrutés localement sont effectuées auprès des médecins agréés par le système des Nations Unies au niveau de chaque pays. A défaut ou en l'absence de personnel qualifié au niveau du pays, un appel d'offres international doit être lancé dans la sous région. Un **Compendium/Répertoire** des expertises nationales dans les domaines d'intérêt et d'intervention de la fondation est créée et mises à jour régulièrement. Une communication est diffusé à cet effet dans un journal une fois par an et l'exploitation des répertoires existants doit être systématique et régulière.

* Gestion du personnel

- Actions des ressources humaines : principalement pour les salariés et consultants.
- Horaires de travail : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30, soit 40heures avec 1 heure de pause

Les jours fériés, des pays couverts, fixés par le gouvernement de chaque pays

Une fiche de présence certifiée par le chargé d'administration et signé par l'intéressé et le directeur exécutif.

6.90 Congés :

Congé annuel de 30 jours/an pouvant être scindés en tranches (selon le plan de congé)

Congés maternité : 16 semaines (joindre l'attestation du médecin)

Congés de paternité : 8 semaines pouvant être scindés en tranches (joindre le certificat de naissance)

Congés sous traitement

Les congés annuels sont soumis à des préalables qui consistent à :

- Avoir accumulé le nombre de jours nécessaires pour en jouir (2 ½ jours par mois), se référer au plan de congés du bureau, soumettre une demande de congés au directeur du bureau, envoyer la demande une semaine avant au directeur du bureau.
 - La souscription à une assurance médicale et caisse de retraite est obligatoire et relève de la responsabilité de l'employé et du bureau.
 - L'âge de la retraite normale est de 60 ans. Une visite médicale est obligatoire tous les 5 ans et indique que la personne peut travailler sans problème.
 - Cessation de service
- Causes : expiration du contrat ou fin du projet, démission, abandon de poste (absence pendant plus de 10 jours sans autorisation), licenciement, retraite, décès.

6.91 * Proposition de composition des dossier du personnel

- Contrat : termes de référence, rapport d'interview, offre d'emploi, lettre d'acceptation, lettre de nomination, niveau de salaire selon une grille salariale en phase avec les grilles nationales, formulaire de calcul de traitement salarial
- Certificats (naissance, mariage, décès, actes de naissance)
- Médical (diverses correspondances avec les assurances, classification médicale)
- Congés (demandes de congés, fiche mensuelle de présence, demande de congés : annuel, spécial, maladie, maternité)
- Diplômes et attestations (certificats de travail, vérification de référence, divers attestations et certificat, diplômes et autres documents de scolarité)
- Divers (Pension, correspondances avec les caisses d'assurance et de sécurité sociale)

c- Coordination, Partage d'information et Communication

6.92 Pour assurer une communication et coordination effectives le partage d'informations entre les bureaux pays, entre les bureaux pays et le Siège est important.

Il est donc recommandé :

- Le partage d'informations structurées entre les bureaux, les chargé de programme, les chargés des projets ;
- La coordination conjointe entre les responsables des bureaux pays et le partage d'expériences ;
- Des discussions audio et vidéo conférences entre les différents responsables ;
- Des missions régulières des chargés de programmes, bureaux et projets pour renforcer les capacités des uns et des autres ;
- Des rencontres annuelles pour l'examen des budgets, projets et plans de travail ;
- E-documentation en particulier la capacité de gérer les documents (programmatiques administratifs et financiers) et les processus de travail entre les bureaux et, assurer le classement adéquat des documents à partager tel que les plans de travail, approuvés les rapports annuels, les rapports financiers, le press-book sont postés sur www.fatom.org/intra
- Usage accru des politiques et directives comme moyen d'informer sur les processus de travail et d'information pour le personnel à tous les niveaux.

d- Contrôle de procédures et dispositions d'audit

6.93 - Mission de contrôle tous les six mois (par les commissaires aux comptes et le chargé des finances et de l'administration) ;

- **Audit du Siège** : à la mi-parcours et à la fin du programme pays (par le commissaire aux comptes du Siège)

- **Audit Indépendants** : une fois par an en concertation avec les commissaires aux comptes;

- **Le contrôle interne**. il se définit comme l'ensemble des politiques, procédures, activités de contrôle et de communication, norme de conduite qui, toutes ensemble, entre autres choses :

- **Protègent les actifs** contre toute perte ou utilisation inappropriée découlant de fraudes ou erreurs

- **Aide à garantir** la qualité des processus de rapports internes et externes, grâce au maintien de dossiers et d'un flux d'informations adéquats ;

- Facilitent le respect des lois, réglementations, et politiques, internes, en vigueur ;

Les différents rôles du contrôle interne relèvent de la responsabilité : du Président, et selon les délégations du vice président et/ou du secrétaire général, du directeur du bureau exécutif lorsqu'il est nommé, des chargés de programme, projet, des chargés des finances et de l'administration (responsable des achats, du climat, du personnel des finances, des ressources humaines, des responsables des matériels et équipements).

ANNEXES

Cadre Logique de Mise en œuvre des Programmes Consolidés

RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES	RISQUES ET NIVEAU DE RISQUES
Résultat Stratégique 1 : Le système de suivi du programme est fonctionnel					
Stratégie 1.1 : Planification annuelle du programme					
1.1.1 : Elaborer les PTA (Plan de Travail Annuel) par an en fonction des réalités de la Fondation	01 PTA disponible	Rapport d'atelier de validation			
1.1.2 : Elaborer 01 Plan de gestion du Bureau par an	01 Plan de gestion du Bureau est disponible	Rapport d'activité			
Stratégie 1.2 : Mise en Œuvre du mécanisme de suivi du programme					
1.2.1 : Elaborer 03 types de rapports de progrès	- 01 Rapport par Projet exécuté - 01 rapport final pour l'Assemblée Générale et Bureau exécutif - 01 Rapport annuel de chaque Pays	Rapport d'activité			
1.2.2 : Elaborer une Lettre d'Information en début d'année	01 lettre d'information adressée à nos Partenaires	Courrier			
1.2.3 : Organiser les rencontres périodiques de suivi	Le nombre de rencontres période de suivi sont organisées à préciser en fonction des projets	Rapport de Réunion			
1.2.4 : Elaborer un Presse Book	01 Presse Book élaboré	Presse Book			
1.2.5 : Organiser les missions de suivi évaluation	Nombre de suivi de visites programmées en fonction des missions	Rapport de mission			
Stratégie 1.3 : Gestion et Diffusion de l'information est effective					
1.3.1 : Mettre à jours la base de données de suivi et de gestion du programme	01 base de données de suivi et gestion du programme est mis à jour	Rapport de d'activité			
1.3.2 : Appuyer la publication de toutes les productions	Les documents Produits sont publiés	Document publiés			
1.3.3 : Appuyer le développement des outils de collecte des données de routine et le renforcement des capacités des utilisateurs	Outils sont disponibles	Rapport d'activité			

Stratégie 1.4 : Planification du Plan du programme et Mobilisation des Ressources					
1.4.1 : identifier les axes prioritaires du PP (Plan de Programme) sur la base des effets FATOM	Les axes prioritaires du programme sont identifiés	Rapport d'étude			
1.4.2 : Elaborer le programme de coopération FATOM avec les acteurs Sociaux	Le programme de coopération est disponible	Rapport d'activité			
1.4.3 : Elaborer un plan de réutilisation de ressources avec chaque partenaires	Plan consolidé				
Résultat Stratégie 2 : Les évaluations et les opérations de collecte de données de base et de suivi du programme sont réalisées					
Stratégie 2.1 : Appui à la réalisation des évaluations internes et externes					
2.1.1 : Réaliser l'évaluation à mi-parcours du programme interne	01 rapport d'évaluation à mi-parcours est disponible	Rapport d'activité			
2.2.2 : Réaliser l'évaluation finale du programme interne	01 rapport d'évaluation finale du programme est élaboré	Rapport d'activité			
2.1.3 : Réaliser l'évaluation finale des initiatives financières par les autres bailleurs programmatiques	Les rapports d'évaluation finale des initiatives sont élaborés				
2.1.4 : Documenter de programme de coopération	01 Rapport de documentation du programme est disponible	Rapport de documentation			
Stratégie 2.2 : Appui aux opérations de collecte de données de base et de suivi du programme					
2.2.1 : Appuyer la réalisation des études et recherches du programme	des études et recherches de base et de suivi sont réalisées	Rapport d'études			
2.2.2 : Appuyer la collecte des données de routine	Existence des rapports de collecte et de base de données (photos, indicateurs)	Rapport de collecte Rapport d'activité			
Résultat stratégique 3.1 : L'appui à la mise en œuvre du plan stratégique de suivi-évaluation de la FATOM est effectif					
Stratégie 3.1 : Coordination de la planification de mécanisme de suivi de la FATOM					
3.1.1 : Appuyer l'élaboration du plan stratégique de suivi et évaluation de FATOM	Existence du plan de suivi	Rapport de réunion			
3.1.2 : Appuyer l'élaboration du plan annuel de suivi-évaluation de la FATOM	Le plan annuel de travail est élaboré	Rapport d'atelier de validation			
3.1.3 : Appuyer le développement des outils de suivi de la base de données de suivi et de gestion	Existence des outils (Indicateurs, visites, photos, rapport)	Rapport d'activité			

Stratégie 3.2 : Appui à la mise en œuvre du plan de suivi-évaluation de la FATOM					
3.2.1 : organiser 02 rencontres du CA par an	02 rencontres du CA sont organisées	Rapport de réunions			
3.2.2 : Appuyer l'élaboration de 01 rapport annuel du CA par an	Le programme de coopération est disponible	Rapport d'activité			
Stratégie 3.3 : Mise en Place du Groupe des partenaires techniques et financiers (PTF)					
2.1.1 : Réaliser l'évaluation à mi-parcours du programme interne	01 rapport d'évaluation à mi-parcours est disponible	Rapport d'activité			
3.3.1 : Appuyé la création du groupe PTF	01 groupe PTF d'appui à la statistique est mis en place	Rapport d'activité			
3.3.2 : Appuyer l'organisation de 01 rencontre du groupe PTF par an	01 rencontres du groupe PTF est organisés (GALA)	Bilan			
3.3.3 : Diffuser l'information sur le site du réseau des partenaires	Site intégrant l'ensemble des partenaires	Icone disponible			

Annexe1 : Canevas des plans et rapports de progrès**Outils 1 : plan de travail annuel**

Effet de la FATOM :	
Effet programme Pays	
Produit :	
Partenaire responsable de mise en œuvre :	
Autres Partenaires :	

Période du programme :	Budget annuel :
<p>Domaine : Stratégies en santé de la reproduction, éducation, culture et tourisme, environnement.</p> <p>Identification du Projet :</p> <p>Durée :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution Gouvernement • Contribution FATOM : • Fonds à mobiliser :

Approuvé par le Ministres de ... :

Approuvé par la Fondation ATEF OMAIS :

Section narrative (au plus une page)

STRATEGIES ET INDICATEURS	ACTIVITES	DELAI D'EXECUTION				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET DISPONIBLE (FCFA)	
		T1	T2	T3	T4		PARTENAIRES	FATOM
Stratégie i :	<i>Activité 1.1</i>							
Indicateurs : au plus 3 par stratégie	Sous activité a-							
	Sous activité b-							
Sous Total stratégie i								
Stratégie n : (relative au suivi et gestion du produit)	<i>Activité 2.1</i>							
Indicateurs : au plus 3 par stratégie	Sous activité a-							
	Sous activité b-							
Sous total suivi et gestion								
TOTAL FONDS DISPONIBLE PARTENAIRES - FATOM								

STRATEGIES ET	ACTIVITES	DELAI	PARTIE	FONDS A
---------------	-----------	-------	--------	---------

INDICATEURS		D'EXECUTION				RESPONSABLE	MOBILISER (CFA)
		T1	T2	T3	T4		
Stratégie X : (relative à la mobilisation des ressources)	<i>Activité 3.1</i>						
	Sous activité a-						
	Sous activité b-						
Indicateurs : au plus 3 par stratégie							
TOTAL FONDS A MOBILISER							

Outil 2 : Calendrier de suivi annuel des indicateurs

Résultat Attendus	Indicateurs	Situation de Base	Cible 2013	Niveau de suivi			%vers l'atteinte de la cible 2013	Observations
				Situation Actuelle	Cible annuelle	Ecart		
EFFET PROG								
Produit 1 :								
Produit n :								

Outils 3 : Cadre de Suivi trimestriel des activités

Effet programme FATOM	
-----------------------	--

Produit du PP						
Partenaires de mise en œuvre :						
Description	Exécutant	Date de réalisation		Budget		Etat de mise en œuvre
		Planifiée	Effective	Alloué	Dépense	
Présenter les stratégies et les activités clés définis dans le PTA						Indiquer le niveau de réalisation de l'activité, préciser me niveau de l'indicateur
		Total Budget				
		%d'exécution du budget				
		%d'exécution des activités				
Taux efficacité sur la période						

Outils 4 : canevas de présentation du rapport semestriel

Effet de la FATOM (programme Consolidé):	
Effet programme Pays :	
Produit du PP :	
Partenaire responsable de mise en œuvre :	
Autres partenaires :	

Problèmes rencontrés au cours de la période

Problèmes	Recommandations	Activités à entreprendre	Date prévue	Responsable de l'exécution de la recommandation

Outils 5 : Canevas de présentation de rapport annuel

(Max 15 pages en dehors des annexes)

Effet de la FATOM :	
Effet programme Pays :	
Produit du PP :	

Partenaire responsable de mise en œuvre :	
Autres partenaires :	

Outils 6 : Canevas rapport de mission de suivi

Rapport établi par :	Date du Rapport : .../ .../ ...
Titre :	Mission N ^o :

Objet de la Visite

Lieu	Date de la visite	Date de la dernière visite

Membre (s) des missions (le cas échéant)	
Nom	Titre/Organisation

Personne à rencontrées	
Nom	Titre/Organisation

Méthodologie utilisées (précisez les méthodes de collecte de données utilisées pendant les visites sur le terrain telles que les discussions de groupe cibles, les entretiens, les observations, les examens de document etc. Les cas échéant, joignez une liste complété de vérification)
--

CANEVAS DE PRESENTATION DES PROJETS



Fondation ATEF – OMAIS

Titre du Projet	:
Zones d'intervention	:
Durée du projet	:
Bénéficiaire	:
Coût du projet	:
Fonds sollicités	:

1- Résumé synthétique

Le résumé du projet doit contenir au plus 1500 mots en Time new roman 12. Ce résumé doit comporter des éléments de justifications, les résultats clés ainsi que les fonds demandés et les cibles visées. Il doit être suffisamment clair et ne pas dépasser le nombre de mots.

2- Contexte et justification

En une page, le soumissionnaire devra préciser le contexte et la justification de la proposition.

3- Résultats attendus

Les résultats attendus du projet doivent être précisés. Il faudra donner une explication succincte du résultat en précisant les stratégies et quelques activités clés sous forme de pointillée.

4- Suivi et évaluation du projet

Les mécanismes de suivi et évaluation doivent être décrits ainsi que les indicateurs clés de suivi du projet et leurs sources de vérification.

5- Cadre institutionnel

Préciser le cadre de réalisation du projet, le partenariat avec le Gouvernement et les éléments de pérennisation de l'action.

6- Budget

Faire une description du budget, le mode de gestion des fonds.

Fiche budget

<i>Résultats attendus/ Stratégie</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Coût total</i>	<i>Période 1</i>	<i>...</i>

La proposition ne doit pas excéder 3 pages.